# Rapport

du

Département de la justice, de la santé

et de la sécurité

Exercice 2001

# DEPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SANTE ET DE LA SECURITE

## *2001 en bref*

En 2001 également, le Département aura connu de nombreux dossiers d'importance. Nous soulignerons particulièrement la prise en considération lors de la session d'automne 2001 du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif aux réformes du domaine pénitentiaire mais aussi l'octroi d'un crédit d'investissement en faveur de l'équipement POLYCOM.

Au sein de chacune des divisions du Département, les réformes se sont poursuivies en faveur d'une amélioration constante des performances des services mis à disposition de la population neuchâteloise et en faveur de la conduite de projets d'envergure.

## *Division de la justice*

Au sein de la division de la justice, nous soulignerons particulièrement la volonté marquée par le Conseil d'Etat de faciliter l'accès à la naturalisation par le maintien du seul principe de la perception d'émoluments. La progression des demandes de naturalisation constatée en 2001 est, à ce titre, réjouissante.

La nouvelle organisation du service des poursuites et des faillites a été mise en œuvre concrètement dès le 1er février 2001. La première phase de réorganisation des offices du registre foncier, par le regroupement des offices de La Chaux-de-Fonds et du Locle, au Locle en début d'année 2001 est également à signaler. Cette première phase aura permis de réattribuer à l'interne du service, des compétences libérées par le regroupement, au profit de tâches spécifiques à l'épuration des droits dans lesquelles le canton connaît un retard important et qui imposent des connaissances techniques et spécialisées importantes pour être menées à bien.

Les expertises menées dans le domaine pénitentiaire ont donné lieu à une large information du Grand Conseil, dans le rapport du Conseil d'Etat présenté à la session d'automne. Ce rapport a permis de poser les axes prioritaires des réformes que le Conseil d'Etat entend mener progressivement dans ce domaine, afin de réaliser dans notre canton des conditions de détention modernes et respectueuses de la dignité humaine. Le service de probation connaît, quant à lui, une progression constante des mandats qui lui sont confiés par les autorités judiciaires.

## *Division de la santé*

### *Contexte fédéral et implications pour la division*

Le contexte de la révision de la LAMal, en particulier dans le domaine du financement hospitalier, ainsi que l'attente, par les cantons, de divers arrêts ou décisions du Conseil Fédéral et du Tribunal Fédéral des Assurances, ont contribué à un climat de grande incertitude durant 2001. Les charges massives découlant d'une éventuelle obligation des cantons à contribuer aux frais du « socle LAMal » pour les patients privés et demi-privés hospitalisés dans leur propre canton, ont fait l'objet de tractations au niveau national entre cantons, assureurs, commissions parlementaires et Département fédéral de l'intérieur dans une atmosphère tendue.

De même, les retards de l'introduction du TARMED (tarif médical unifié), introduction prévue pour 2001, ont certes permis la poursuite des travaux préparatoires mais ont causé de nombreuses difficultés dans la planification des tâches prioritaires pour le service et pour ses partenaires de terrain.

Enfin l'application de la loi sur le travail au personnel sanitaire a nécessité réflexions et modification des pratiques dans un milieu de travail soumis à de nombreuses contraintes, y compris du fait d'une pénurie aiguë de personnel soignant diplômé.

### *Convention collective de travail CCT Santé 21*

Les travaux devant mener à l'harmonisation complète des conditions de travail du secteur sanitaire subventionné, avec une extension future possible au secteur privé proprement dit, ont été lancés. L'activité de la Commission plénière et de ses trois groupes de travail a été très importante en 2001. Un accord sur des mesures salariales transitoires pour l'exercice 2002 a été trouvé avec les partenaires sociaux et mis en œuvre avec l'aval de la Commission, qui réunit les représentants et des employés du secteur sanitaire subventionné. Il faut rappeler qu'une prime exceptionnelle avait été allouée au personnel du secteur des soins pour l'exercice 2001.

Il a par ailleurs été confirmé qu'un processus complet de description et d'évaluation de fonction s'impose pour le domaine sanitaire. Ce projet sera conduit, avec l'aide d'un des groupes de travail de la Commission plénière, par une cheffe de projet qui sera appuyée par l'équipe du service des ressources humaines de l'Etat.

Une coordinatrice du projet a, de plus, été recrutée grâce aux moyens mis à disposition par le Conseil d'Etat pour assurer le bon déroulement de cet important chantier. La responsabilité de la conduite du groupe de travail chargé de la rédaction du corps de la nouvelle convention lui a été confiée.

### *Modification des statuts des médecins-cadres et des médecins-assistants : travaux en cours*

La révision et l'harmonisation des statuts des médecins-chefs, adjoints ou agréés ainsi que les travaux de préparation d'un nouveau statut pour les médecins-assistants et chefs de clinique se sont poursuivis activement, les négociations devant aboutir en 2002 pour les deux textes. Il a de plus été décidé de travailler à l'introduction d'un statut pour les médecins hospitaliers, nouvelle catégorie de fonction médicale dont la formation est achevée et qui bénéficieraient de contrats à durée indéterminée. L'élaboration des textes concernant ces trois domaines a fait l'objet de travaux durant l'année 2001 avec des groupes de travail paritaires dans lesquels médecins, gestionnaires des hôpitaux et service de la santé publique sont impliqués.

### *Poursuite des travaux de planification sanitaire*

Ces travaux se poursuivent sur le terrain. Il faut noter les travaux menant à l'intégration des Départements de chirurgie des Hôpitaux Cadolles-Pourtalès et La Providence, l'intensification de la collaboration entre les Hôpitaux de la Chaux-de-Fonds et du Locle, la mise en œuvre de l'accueil de jour psychogériatrique sous forme d'antenne de l'Hôpital de Perreux dans les locaux de l'Hôpital du Locle, ainsi que des travaux préparatoires aux modifications de mission des Hôpitaux de La Béroche tout d'abord, puis de Landeyeux. Enfin, l'unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents de Préfargier est opérationnelle et subit une forte demande.

### *Commission d'éthique cantonale*

Cette Commission, prévue par la loi de santé, a été constituée par arrêté du Conseil d'Etat. Elle a déjà rendu une première expertise, concernant le droit à l'assistance au suicide pour les personnes hébergées en institution.

## *Division de la sécurité*

Pour tous les services de la division de la sécurité engagés dans la sécurité publique Expo.02, l'année 2001 fut intensivement consacrée aux travaux préparatoires en vue de cette manifestation.

Pour la police cantonale, l'exercice écoulé se caractérise par plusieurs éléments plus particulièrement significatifs. Le climat économique temporairement favorable, le recrutement en cours dans la perspective du développement de la police judiciaire fédérale, mais aussi et peut-être surtout les difficultés croissantes résultant de l'exercice de la profession de policier, ont conduit près de vingt collaborateurs à quitter la police cantonale. Le départ de ces policiers expérimentés constitue un affaiblissement sensible de la compétence globale du corps; mais il faut également mentionner que par rapport à d'autres fonctions de l'administration cantonale, le remplacement par du personnel formé ne peut intervenir qu'au terme d'une école d'aspirants, soit dans un délai moyen de 18 mois.

Durant l'année 2001, il faut malheureusement constater la croissance du volume de la criminalité violente et du nombre de délits commis par des auteurs mineurs. Les moyens d'apporter des réponses appropriées à ce phénomène devront être examinés de manière prioritaire.

L'obtention de crédits en vue de la construction d'un nouveau réseau de transmissions destiné à l'ensemble des services de sécurité du canton, à l'étude d'un projet de construction, à La Chaux-de-Fonds, d'un bâtiment destiné aux services de police, aux juges d'instruction et au SIS des Montagnes neuchâteloises, à l'acquisition de véhicules et de matériel destinés à la brigade d'observation en cours de création sont autant d'améliorations apportées aux moyens mis à disposition de la police cantonale pour l'exercice des missions qui lui sont confiées.

Les résultats obtenus généralement quant au taux d'élucidation des enquêtes de police judiciaire et, plus spécifiquement, le succès spectaculaire de quelques enquêtes portant sur la recherche d'auteurs de crimes de sang ou de trafiquants de drogue montrent que l'engagement du corps et le travail mené s'optimalisent progressivement.

L'application de mesures internes portant sur la mise au concours systématique des postes de cadres et sur leur sélection par des moyens adaptés, sur la création de structures de debriefing complétées par l'engagement d'une psychocriminologue, sur l'accueil et l'audition des victimes d'infraction, sur le développement du système informatique interne dans la perspective de la meilleure efficacité du travail policier et des prestations administratives (Intranet et site Internet de l'Etat) ont concouru à atteindre les objectifs fixés à la police cantonale pour l'exercice 2001.

Simultanément, la formation de base des aspirants a été restructurée en vue de l'école à conduire en 2002. Dans ce domaine, un énorme travail de redéfinition des objectifs et des programmes d'enseignement a été conduit et achevé.

Toutes les activités découlant de la mission normale et quotidienne de la police cantonale ont été réalisées dans un environnement permanent d'activités de planification consacrées à Expo.02. Il faut souligner que l'essentiel des tâches de conduite intercantonale des travaux préparatoires en matière de sécurité ont été le fait des cadres de l'Etat de Neuchâtel, qu'il s'agisse de la présidence des travaux, du secteur gendarmerie, de la police du lac et du sauvetage, du secteur sanitaire ou du service du feu et manifeste de leur engagement extrêmement important au service de la collectivité.

### *Sécurité civile et militaire*

La mutation profonde de l'environnement géostratégique des années 90 fait ressortir que notre pays a moins à craindre aujourd'hui la menace d'un conflit armé. En revanche, les catastrophes naturelles ou anthropiques, ainsi que les situations d'urgence font peser une menace accrue sur une société caractérisée par sa haute technicité et sa structure en réseau. Dans ce contexte, il convient d'admettre que même si l'armée reste un pilier important de la sécurité, le volet protection de la population et son partenaire "Protection civile" prend une plus grande dimension, en particulier à l'échelon des cantons.

Les réformes de l'Armée XXI et de la Protection de la population XXI sont basées sur une vision intégrée des missions de l'Etat pour garantir la sécurité de la population. Les rôles des différentes entités ont été clarifiés et mis en réseau.

Dans le cadre de ces réflexions, il a été envisagé dès 1999, de réunir sous une même direction les deux services cantonaux, des affaires militaires et de la protection civile et du feu, estimant qu'il y avait possibilité de développer des synergies importantes dans une fusion des deux entités considérées, permettant de réaliser également l'orientation voulue sur le plan fédéral. Elle a chargé les chefs de service concernés du service des affaires militaires et du service de la protection civile et du feu d'examiner la mise en oeuvre de cette fusion. Le Conseil d'Etat a approuvé cette fusion des deux entités en un nouveau service de sécurité civile et militaire, entrée dans les faits le 1er décembre 2001 et dont M. Claude Gaberel assure la conduite.

Le Centre d'instruction et de protection civile à Couvet accueille depuis le printemps 2001 les collaboratrices et les collaborateurs de l'antérieur service de la protection civile et du feu, où les collaboratrices et les collaborateurs de l'ancien service des affaires militaires les rejoindront au printemps 2002.

# 1. SECRETARIAT GENERAL

Le secrétariat général a en 2001 été plus particulièrement investi, hormis les tâches courantes de coordination qui sont les siennes, dans des projets spécifiques en cours de réalisation dans les services du Département. Nous mentionnerons en particulier, le projet CCT Santé 21 et la réorganisation pénitentiaire.

En juillet 2001, nous signalerons également l'achèvement de la formation spécifique organisée pour les équipes des secrétariats généraux de Départements et de la Chancellerie, en collaboration avec le service des ressources humaines.

La participation du secrétariat général au sein du comité directeur de Perreux ne donnera pas lieu à des remarques particulières au rapport de gestion, l'hôpital établissant son propre rapport de gestion.

## 1.1. Conférences intercantonales

## 1.2. Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS)

Mme Monika Dusong, cheffe du Département de la justice, de la santé et de la sécurité assume la vice-présidence de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (ci-après: CDS). Le comité directeur de la CDS a connu une très intense activité durant l'année 2001. Il a siégé à 8 reprises. Parmi les dossiers au centre des préoccupations de la CDS en 2001, nous évoquerons notamment les questions liées au financement des transplantations, à la politique nationale de la santé, à la formation professionnelle dans le domaine de la santé, aux questions liées aux incidences des accords bilatéraux dans le domaine de l'assurance-maladie. Les délibérations de la CDS ont donné lieu à diverses recommandations aux cantons, qui permettent de conduire une politique cantonale harmonisée.

Les questions relatives à l'introduction du TARMED dans les hôpitaux ont également occupé le comité directeur. De plus, la révision en cours de la LAMal, particulièrement en matière de financement hospitalier, a nécessité des travaux constants au sein du comité pour préparer des prises de position communes et pour sensibiliser les parlementaires fédéraux aux enjeux des modifications prévues. Dans ce contexte, la décision du Tribunal Fédéral des Assurances, tombée à fin novembre - décision impliquant des reports de charges massifs sur les cantons par introduction d'une contribution des pouvoirs publics aux hospitalisations privées et demi-privées intracantonales - a précipité une activité intense. Des négociations avec santésuisse ont eu lieu, ainsi que la préparation du contenu d'une loi urgente limitant l'impact immédiat de la décision de justice par une introduction échelonnée de ses effets.

### *Assemblée plénière*

La conférence a siégé à deux reprises en assemblée plénière, le 17 mai et le 23 novembre 2001. Les problématiques principales relatées plus haut dans le cadre des travaux du Comité ont fait l'objet des débats en plénum.

## 1.3. Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS)

La conférence romande a siégé à 5 reprises. Hormis les questions déjà évoquées sur le plan suisse et qui ont donné lieu à des débats sur le plan romand, les principales questions abordées à la CRASS en 2001 ont eu trait notamment pour ce qui est du domaine de la santé publique, à la convention intercantonale 2002 d'hospitalisation hors canton, aux conditions de travail des infirmier(ière)s dans les hôpitaux des cantons de la CRASS, à la coordination romande en matière de dépistage du cancer du sein, aux pratiques en matière de surveillance des EMS et à l'application de l'outil PLAISIR. Pour les questions relatives aux affaires sociales et qui sont de la compétence du Département des finances et des affaires sociales, nous mentionnerons quelques-uns des travaux du GRAS (Groupe romand des affaires sociales), tels que les problématiques de financement des institutions pour toxicomanes. Les questions concernant l'abaissement de primes des assurés LAMal dans les cantons romands, en particulier au vu des propositions émises par le Conseil des Etats en matière de plafonnement des primes en pourcentage du revenu, ont également occupé la CRASS.

## 1.4. Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP)

La CCDJP a siégé en assemblée plénière à 3 reprises en 2001. Parmi les principaux thèmes abordés durant l'année 2001, nous mentionnerons notamment pour les affaires de police, le projet Police XXI, les négociations avec l'UE concernant Schengen/Dublin, la mise en œuvre de la coopération policière avec les Etats voisins et la prise en charge des coûts qui en résultent pour la Confédération et pour les cantons ou encore le projet USIS, relatif à la sécurité intérieure du pays. Les membres de la Conférence ont également traité des affaires relatives à l'exécution des peines et des mesures, à l'exécution des décisions de renvoi ou encore des problèmes liés aux personnes sans permis de séjour sur le territoire national.

### *Commission de la criminalité économique et la criminalité organisée de la CCDJP*

La commission de la CCDJP, à laquelle la cheffe de Département participe, a siégé à 2 reprises durant l'année 2001. Elle s'est plus particulièrement préoccupée des problématiques liées à la criminalité sur INTERNET, du projet fédéral d'unification du code de procédure pénal, du suivi de la mise en œuvre du projet d'efficacité de la Confédération ou encore des collaborations avec l'Association suisse des banquiers (ASB).

### *Commission de contrôle du Centre suisse de prévention de la criminalité*

La commission de contrôle, dont fait partie la cheffe du Département a siégé à 2 reprises en 2001. Nous soulignerons que la campagne 2001, menée par le Centre suisse de prévention de la criminalité a porté sur l'escroquerie au placement.

### *Commission intercantonale de la circulation routière (CICR)*

La commission a siégé à une seule reprise en 2001 et s'est plus particulièrement penchée sur la question des développements prévus dans le domaine des contrôles du trafic poids lourds.

## 1.5. Conférence des chefs de départements de justice et police de Suisse romande (CCDJPR)

La Conférence romande a siégé à 4 reprises.

Elle a traité de l'ensemble des questions soumises à la CCDJP et plus particulièrement sur le plan romand, en matière d'exécution des peines et des mesures, de l'avenir du concordat dans le contexte de la révision du code pénal suisse. A ce titre, la conférence a décidé de confier une étude quant aux infrastructures de détention romandes, eu égard aux besoins qui ne seraient pas couverts. Dans le domaine pénitentiaire encore, nous évoquerons l'examen des questions relatives à l'internement des délinquants anormaux et/ou dangereux et l'état des lieux en matière de psychiatrie pénitentiaire.

Au sein du concordat romand, et bien que pour l'heure la détention des mineurs échappe totalement aux dispositions concordataires, l'aggravation des comportements pénaux des mineurs et la perspective de la future loi sur la condition pénale des mineurs, qui porte le maxima de durée de détention de un à quatre ans, a suscité également des réflexions sur le plan romand. La décision de principe de traiter ces problèmes au sein d'un concordat a été prise et la question est en voie d'être approfondie.

## 1.6. Conférence suisse des directeurs des affaires militaires et de la protection civile (CCDAM)

La conférence suisse des directrices et directeurs militaires et de la protection civile s'est réunie trois fois durant l'année écoulée, dont deux en présence du chef du DDPS.

Elle a principalement abordé dans ses travaux, les projets des réorganisations en cours de l'armée et de la protection civile. Les discussions ont été fructueuses. Elles nous ont permis de nous forger une idée assez précise de la future armée et de l'organisation de la protection civile. Cette préparation a facilité la prise de position du Conseil d'Etat lors de la consultation officielle.

La conférence romande ne s'est réunie qu'une fois à Lausanne. Elle s'est particulièrement penchée sur les questions de sécurité publique liées à l'exposition nationale de 2002. Elle a notamment appuyé l'organisation d'un exercice de contrôle des préparatifs entrepris par les cantons et ceux nécessaires de coordination.

## 1.7. Conférence suisse des chefs de Département de coordination en matière de service du feu

La conférence a siégé à deux reprises en 2001. Elle s'est notamment occupée du projet fédéral sur la protection de la population et de la sécurité dans les tunnels. Relevons que la cheffe du Département siège dans le comité.

# 2. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'EGALITE

## 2.1. Introduction

L'office de la politique familiale et de l'égalité a vécu une année 2001 sous le signe du changement, puisque la déléguée en place depuis 5 ans, Mme Martine Kurth, a quitté ses fonctions à fin juin et a été remplacée par une nouvelle responsable, Mme Marie-Claire Chervet Christ, en septembre. La structure également de l'office a été réaménagée, le poste de collaboratrice scientifique étant transformé en adjointe à la déléguée.

L'effort de l'office a principalement porté dans le domaine de l'instruction publique, avec le dossier des structures d'accueil en particulier, et dans le domaine de la violence conjugale.

En sus, l'office a poursuivi ses actions dans le champ de la formation professionnelle, et a par ailleurs contribué à l'organisation d'un séminaire franco-suisse.

## 2.2. Violence conjugale

Les travaux du groupe de travail interdisciplinaire nommé par le Conseil d'État en juillet 1998 pour étudier la mise en place d'un modèle d'intervention lié à la violence conjugale se sont poursuivis, à un rythme soutenu, sous la conduite de l'office. Dès l'automne 1999, le groupe s'est scindé en cinq sous-groupes appelés à travailler par thèmes sur les possibilités de mise en pratique concrète des propositions faites par le plénum. Grâce à l'engagement remarquable de leurs membres, ces différents sous-groupes ont achevé en 2001 leurs travaux. Ils doivent encore être discutés par l'ensemble du groupe. Le groupe de travail considère qu'il devrait pouvoir rendre un rapport complet et fouillé au Conseil d'État d'ici moins d'un an. Il faut cependant relever que la gestion de ce dossier représente beaucoup d'investissement pour l'office et que le changement de déléguée a momentanément réduit le temps disponible.

## 2.3. Activités dans le domaine de l'instruction publique

En ce qui concerne les structures d'accueil pour la petite enfance, l'office a pris une part importante, aux côtés du Service de la Jeunesse, dans l'information en vue de la votation. Il a aussi été impliqué dans la relecture du règlement. En outre, l'office est partie prenante dans le groupe qui traite la motion P. Erard portant sur l'accueil des enfants scolarisés.

En 2001, l'office a poursuivi son engagement aux côtés du service de la formation professionnelle et des offices d'orientation afin de promouvoir une insertion professionnelle solide auprès des jeunes filles, notamment dans le cadre du deuxième arrêté fédéral sur les places d'apprentissage. Deux actions ont été menées durant cette année dans le canton. La première a été la mise sur pied d'ateliers interactifs stimulant l'échange entre les élèves d'une classe sur les stéréotypes concernant les domaines professionnels réservés aux garçons et concernant les responsabilités familiales réservées aux filles. La deuxième action a consisté en l'organisation d'un concours incitant les pères à amener leur fille sur leur lieu de travail, favorisant ainsi un échange privilégié entre père et fille sur la vie professionnelle et permettant aux filles d'entrer dans des mondes professionnels parfois très masculins. En outre, l'office a participé à faire connaître et à diffuser le matériel élaboré en collaboration avec les bureaux de l'égalité des autres cantons, matériel destiné aux jeunes, aux entreprises, aux offices d'orientation professionnelle, ayant comme objectifs d'améliorer les chances des jeunes filles sur le marché du travail en général et dans les filières atypiques en particulier.

L'office a poursuivi en 2001 son travail de promotion du classeur "Apprendre l'égalité", outil pédagogique destiné au corps enseignant. L'office a notamment animé une présentation dans le cadre d'un séminaire à l'École normale, afin de présenter aux étudiantes le classeur et les enjeux de prodiguer un enseignement non sexiste.

## 2.4. Collaborations, cours et consultations

La formation des collaboratrices sur les risques de discrimination dans les évaluations de prestations s'est poursuivie en 2001.

Durant la première partie de l'année, la déléguée a participé au groupe de travail chargé de la mise en place d'un outil d'appréciation des prestations des collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale.

En 2001, les collaboratrices de l'office ont donné divers cours et conférences, notamment à CESANE et à une soirée organisée au Club 44 sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle. Elles ont également préparé une série de présentations concernant la violence conjugale, destinées à la journée d'automne de l'Association neuchâteloise des institutions de l'action sociale, à d'autres cantons ou à certains médias. De plus, l'office a organisé sur ce sujet une conférence publique, en collaboration avec l'association Solidarité femmes. D'autre part, l'office a participé à la mise sur pied d'un mois culturel sur le thème "La famille dans tous ses états" aux côtés du Centre culturel neuchâtelois ainsi que diverses associations féminines et de soutien à la famille du canton. En outre, l'office s'est investi dans l'organisation d'un forum de trois jours sur les femmes dans l'économie et la politique, en partenariat avec les collègues de l'arc jurassien franco-suisse. Ce forum préparé en commun a permis la création de synergies et d'échanges d'informations entre les différentes instances partenaires.

En matière de consultations, l'office a piloté la Consultation sur le projet du 1er et 2e rapport du gouvernement suisse sur la mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ainsi que la consultation portant sur la révision du code des obligations (congé de maternité payé). L'office a participé à la consultation sur l'adaptation de la législation cantonale aux nouvelles normes constitutionnelles, ainsi qu'à celle portant sur les deux initiatives von Felten visant une modification du code pénal par rapport aux infractions poursuivies d'office lors d'actes de violence commis sur des femmes ou un conjoint.

L'office de la politique familiale et de l'égalité a en outre continué à être fréquemment sollicité par le public pour des conseils ou des demandes d'information de tout ordre.

## 2.5. Commission de la politique familiale et de l'égalité

La commission, reconstituée en début de législature, s'est réunie une fois durant l'année 2001 et a examiné le rapport sur les structures d'accueil, qui constitue le premier développement du concept de politique familiale et d'égalité.

# 3. SERVICE DE LA JUSTICE

## 3.1. Généralités

Le service a continué à accompagner la réorganisation du service des poursuites et faillites et du registre du commerce qui s'est réalisée matériellement au début du mois de février.

Les travaux d'adaptation de notre loi sur la profession d'avocat se sont poursuivis et achevés avec l'adoption d'un projet de loi qui a été soumis au Conseil d'Etat avant de partir en consultation.

Conformément au souhait du Grand Conseil, le service a étudié la question des droits en matière de naturalisation dont le Conseil d'Etat a décidé la modification en conservant uniquement le principe d'un émolument.

### *Magistrature judiciaire*

L'année 2001 a été marquée par plusieurs changements au sein de la magistrature neuchâteloise.

Le Grand Conseil a élu:

aux fonctions de juge cantonal, M. Jean-François Grüner, en lieu et place de M. François Perrin et M. Niels Sörensen, ancien président du Tribunal du district de Neuchâtel, en remplacement de M. Jacques Ruedin, remplacements ayant eu lieu pour cause de retraite;

aux fonctions de président du Tribunal du district de Neuchâtel, M. Nicolas Marthe, en lieu et place de M. Niels Sörensen et M. Fabio Morici, en lieu et place de M. Daniel Hirsch;

aux fonctions de substitut du procureur général, M. Nicolas Aubert, en lieu et place de M. Daniel Blaser, qui a pris sa retraite;

aux fonctions de juge d'instruction, à Neuchâtel, en lieu et place de M. Claude Nicati, qui occupe le poste de substitut du procureur du Ministère public de la Confédération, M. Daniel Hirsch, ancien président du Tribunal du district de Neuchâtel;

aux fonctions de juge d'instruction, à La Chaux-de-Fonds, Mme Sylvie Favre, en lieu et place de Mme Marisa Vonlanthen, démissionnaire.

A la suite de l'adoption par le Grand Conseil de dispositions instaurant un tribunal fiscal, Mme Isabelle Althaus-Houriet a été élue au poste de présidente dudit tribunal et M. Gilles de Reynier au poste de président suppléant.

## 3.2. Administration générale

### *Arrêtés du Conseil d'Etat*

Dans le domaine de la justice, le Conseil d'Etat a adopté les arrêtés suivants:

| Arrêté | Date |
|---|---|
| Arrêté concernant l'organisation des offices des poursuites et de l'office des faillites | 17.01.2001 |
| Arrêté portant modification de l'arrêté fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat et du règlement d'organisation du Département de la justice, de la santé et de la sécurité | 24.01.2001 |
| Arrêté concernant le versement d'une indemnité de déplacement au personnel du service des poursuites et des faillites et du registre du commerce à la suite de la réorganisation | 09.02.2001 |
| Arrêté fixant les émoluments prévus par la loi sur le droit de cité neuchâtelois à percevoir par l'Etat et les communes | 04.04.2001 |

### *Assistance judiciaire*

L'assistance judiciaire a atteint un montant de 1.500.955 fr. 95. (1.339.754 fr. 40 en 2000).

635 décisions (633 en 2000) accordant l'assistance judiciaire et administrative ont été rendues, se répartissant comme suit: 326 causes civiles (304 en 2000), 302 causes pénales (323 en 2000) et 7 causes administratives (6 en 2000).

D'autre part, 63 décisions refusant l'assistance judiciaire et administrative (31 en 2000) se répartissent comme suit: 33 causes civiles et 30 causes pénales (20 causes civiles et 11 causes pénales en 2000).

### *Changements de noms*

Le Conseil d'Etat a autorisé 48 changements de nom (art. 30 CCS) (58 en 2000).

### *Naturalisations*

Le Grand Conseil, dans ses séances des 5 février, 26 mars, 18 juin, 2 octobre et 19 novembre, a accueilli favorablement 210 demandes de naturalisation d'étrangers (154 en 2000) comprenant 348 personnes (236 en 2000). Il est à remarquer que 110 demandes émanent de personnes de la deuxième génération (93 en 2000).

Nous avons reçu pour traitement 538 demandes de naturalisation ordinaire (428 en 2000).

La part de l'Etat aux finances de naturalisations perçues en 2001 s'élève à 127.105 francs, y compris les émoluments (138.318 francs en 2000). Il convient d'attirer l'attention sur le fait que la finance de naturalisation a été supprimée à partir du 1er mai 2001.

Nous avons assuré la transcription au registre des familles de 288 naturalisations facilitées (168 en 2000) (articles 27 et 28 de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, du 29 septembre 1952, ci-après LN), de 17 réintégrations (3 en 2000) (article 21 et 58 LN), de 75 naturalisations facilitées d'enfants (30 en 2000) (articles 31 et 58 a et b LN).

Le Conseil d'Etat n'a libéré aucune personne de la nationalité suisse (0 en 2000) (article 42 LN).

### *Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)*

Le Conseil d'Etat a ratifié 6 agrégations accordées par des autorités communales neuchâteloises (article 36 LDCN), a prononcé la réintégration de 3 anciennes neuchâteloises (article 50 LDCN) et la libération du droit de cité neuchâtelois de 8 personnes (article 54 LDCN).

### *Casier judiciaire*

Le Département a reçu 2.778 extraits de jugements des tribunaux neuchâtelois et du ministère public (2.418 en 2000).

Il a été établi et communiqué au casier central, à Berne:

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| Forme conventionnelle | 900 | 1.583 |
| Selon système Vostra | 1.673 | -- |
| Avis de radiation | 1.482 | 1.010 |
| Avis de refus de radiation | 207 | 69 |
| Avis divers (modifications de condamnations, décès …) "B" | 445 | 512 |

Le Service de coordination Vostra a établi ou transmis 1.645 extraits de casier destinés aux différentes autorités judiciaires (2.609 en 2000).

## 3.3. Surveillance de l'état civil

### *Réorganisation de l'état civil*

Comme prévu, les districts de Boudry et du Val-de-Ruz ont ouvert leur office unique respectivement à Boudry et à Boudevilliers, regroupant ainsi les districts de Boudry et du Val-de-Ruz.

Les offices de l'état civil du canton ont ainsi passé de 42 à 24.

Le processus de regroupement continue, de telle sorte que la réorganisation pourrait être effective et terminée dans le courant de l'année 2002.

Nous tenons à faire remarquer que le fonctionnement des nouveaux offices de Boudry et Boudevilliers remplissent parfaitement leur mission et qu'aucune remarque négative liée à ces regroupements ne nous est parvenue.

### *Gestion électronique des données*

En octobre 2001, les chambres fédérales ont approuvé la modification du code civil qui instaure les bases légales nécessaires pour l'exploitation de la nouvelle base de données Infostar. Cette application, nous le rappelons, est destinée à remplacer les registres des familles actuels au cours des années 2003-2004. Nous poursuivons notre préparation afin d'affronter ce nouveau défi dans les meilleures conditions.

## *Prestations du service*

**Statistique de l'état civil**

| District | Registre des familles<br>Feuillets ouverts | Naissances | Reconnaissances par le père | Mariages | Décès |
|---|---|---|---|---|---|
| Neuchâtel | 28.664 | 778 | 62 | 321 | 505 |
| Boudry | 20.496 | 0 | 29 | 194 | 249 |
| Val-de-Travers | 32.574 | 169 | 12 | 59 | 108 |
| Val-de-Ruz | 16.651 | 465 | 20 | 77 | 111 |
| Le Locle | 46.667 | 2 | 17 | 113 | 133 |
| La Chaux-de-Fonds | 30.758 | 551 | 70 | 250 | 424 |
| | **175.810** | **1.965** | **210** | **1.014** | **1.530** |

Le nombre total des feuillets ouverts dans les registres des familles du canton s'élève à 175.810 au 31 décembre 2001.

Les offices ont délivré 2.779 actes d'origine. Nous n'avons enregistré aucune plainte dans ce domaine.

Nous avons assuré la transcription dans les registres d'état civil de 47 adoptions prononcées en application des articles 264 ss du code civil.

Nous avons autorisé la transcription aux registres des familles de 963 communications de faits d'état civil survenus à l'étranger concernant des ressortissants neuchâtelois.

## *Contrôle des habitants*

Nous avons traité un recours concernant l'application de la loi sur le contrôle des habitants.

## *Barreau et notariat*

La commission d'examen du barreau a siégé 3 fois en 2001. 15 candidats ont obtenu le brevet d'avocat, 12 candidats ont échoué.

La commission d'examen des candidats au notariat a organisé une session, en 2001. Le candidat inscrit à cette session a obtenu son brevet de notaire.

## *Conseil notarial*

Le Conseil notarial a tenu dix séances au cours de l'année 2001.

Selon les tâches qui lui sont dévolues, il a organisé et suivi:

l'inspection des Etudes, qui se fait par des notaires, membres ou non du Conseil notarial, et qui a pour but d'assurer une application correcte et harmonieuse des dispositions "techniques" de la loi sur le notariat et de son règlement d'exécution; 11 notaires ont été inspectés en 2001;

le contrôle financier des Etudes qui se fait par des fiduciaires et qui a pour objet de s'assurer périodiquement de la capacité de chaque notaire de restituer promptement les fonds et objets qui lui ont été confiés; 7 notaires ont été contrôlés en 2001.

Il a émis une circulaire de recommandations sur l'application de la loi sur le notariat, puis des directives sur la tenue du répertoire des actes à cause de mort.

Il s'est saisi de quelques cas particuliers, qui ont pu être classés sans suite.

Il prépare les propositions qu'il doit faire au sujet de la formation des stagiaires (art.13 et 99 LN).

## 3.4. Rapport de l'autorité de surveillance LCPP (loi cantonale sur la protection de la personnalité)

### *Introduction*

#### *Fondements légaux*

Le 1er juillet 1986, la loi sur la protection de la personnalité (ci-après LCPP) est entrée en vigueur.

L'article 28 de cette loi prévoit la création d'une autorité de surveillance, formée de trois personnes nommées par le Conseil d'Etat au début de chaque période législative, comprenant un juge de carrière qui la préside, un juriste et un spécialiste en informatique choisis tous deux en dehors de l'administration cantonale, et complétée par trois suppléants qui ont les mêmes qualités que les membres de l'autorité de surveillance. Selon l'article 29 de la loi, cette autorité de surveillance a pour tâches de donner son préavis dans les cas prévus par la loi, exercer les compétences qui lui sont conférées par la loi, contrôler périodiquement les installations, la gestion des données et leur utilisation, de même qu'ordonner d'office ou sur requête la rectification ou la suppression de données.

#### *Constitution de l'autorité*

L'autorité de surveillance est composée de M. Laurent Margot, président du Tribunal du district du Val-de-travers (président de l'autorité de surveillance), M. Pierre Aubert, président du Tribunal du district de Neuchâtel (président suppléant), Me Claire-Lise Oswald, avocate, à Neuchâtel, M. Philippe Merz, doyen de la formation continue du CIFOM, M. Pierre-André Chardon, économiste auprès de PRASA (membre suppléant), Me Corinne Gyssler-Rufener, avocate et notaire, à La Chaux-de-Fonds (membre suppléante).

#### *2001 en bref*

2001 a été marqué par une activité très intense de l'autorité de surveillance, en particulier de son président. En effet, 1999 a permis la reconstitution de l'autorité et 2000 a été mis à profit pour se faire connaître dans le canton. Cette "promotion" de la protection des données a porté ses fruits en 2001, ce qui a conduit à un accroissement considérable du travail de l'autorité durant cette année.

## *Activités de l'autorité de surveillance*

### *Information de l'administration*

L'autorité de surveillance a maintenu, voire intensifié en 2001 sa politique d'information mise en œuvre l'année précédente.

Elle a ainsi rédigé une série de recommandations pour l'administration neuchâteloise, des disfonctionnements ayant été constatés en matière de protection des données dans le cadre de l'enquête administrative au sein du service des étrangers menée par le président en 2000. Le Conseil d'Etat a ordonné la distribution de ces recommandations à tous les chefs de service et d'office ainsi qu'aux secrétaires généraux pour qu'elles soient suivies par l'ensemble de la fonction publique.

De plus, avec la collaboration du STI, elle a fait parvenir à tous les membres des autorités judiciaires une circulaire relative aux mots de passe, différents problèmes ayant été mis en évidence dans le cadre de ses visites menées en 2000.

Elle a encore adressé à chaque institution spécialisée du canton un aide-mémoire rappelant les principes posés par la LCPP en matière de protection des données; l'autorité de surveillance avait été saisie par un particulier et elle avait constaté à cette occasion que des éclaircissements en la matière étaient nécessaires.

Finalement, le Département des finances et des affaires sociales, en collaboration avec le STI et l'autorité de surveillance, a établi, à la fin de l'année 2001, un vade-mecum à l'attention de l'ensemble de l'administration, rappelant les principes régissant la protection de la personnalité et le registre des déclarations de traitement de données (voir ci-dessous, Remise à jour du registre neuchâtelois de déclarations de traitement de données).

### *Remise à jour du registre neuchâtelois de déclarations de traitement de données*

Le vade-mecum du Département des finances et des affaires sociales rappelait les principes régissant la protection de la personnalité et le registre des déclarations de traitement de données et soulignait l'obligation de déclarer les fichiers. La procédure d'avis avait été quelque peu simplifiée, un formulaire informatique étant mis à disposition sur le nœud cantonal. De la sorte, le registre devrait être progressivement mis à jour pour les fichiers de l'Etat.

L'autorité de surveillance a de plus transmis le vade-mecum au CEG, qui s'occupe de l'informatique de la plupart des communes du canton. La remise à jour du registre pourrait dès lors s'étendre aux communes.

### *Collaboration avec les services de l'Etat*

De plus en plus, des services s'approchent de l'autorité de surveillance pour lui demander de les conseiller et de les seconder pour la mise en oeuvre de nouveaux programmes informatiques. L'autorité de surveillance a ainsi été contactée par la police pour le programme Infopol, par l'OFER-H et le CIGES dans le cadre du concept cantonal de gestion des données médicales, par le STI dans le cadre du guichet virtuel unique et de l'e-voting et par le service des contributions dans le cadre des connexions à ses bases de données offertes à d'autres services étatiques.

De surcroît, des contacts avec le CEG ont été maintenus et les relations avec le STI se sont intensifiées.

### *Contrôles*

L'autorité de surveillance a achevé en 2001 ses visites dans le monde judiciaire en passant par le nouveau tribunal fiscal. Le rapport final de cette "campagne" sera adressé au Conseil d'Etat, une fois que certains renseignements relatifs au programme Juris auront été réunis.

L'autorité de surveillance a de plus examiné le nouveau programme Lora du service de l'asile et des réfugiés, de même que le système de téléphonie de l'Etat. Différentes recommandations ont été formulées en ces occasions.

### *Avis et renseignements téléphoniques*

Alors qu'en 1999 l'autorité de surveillance a été sollicitée à 3 reprises pour exprimer son avis en matière de protection des données et de la personnalité et à 6 reprises en 2000, elle l'a été 18 fois en 2001, ce qui montre bien qu'elle est de plus en plus connue dans le canton. Ces demandes sont multiples, touchant au site Internet d'une école, au vote par correspondance, aux déclarations de décès, etc. Elles émanent non seulement de particuliers, mais encore de l'administration.

A quelques reprises également, l'autorité de surveillance a donné des informations par téléphone, principalement à des communes qui souhaitaient connaître leurs droits et obligations en matière de protection des données et de la personnalité.

### *Surveillance du réseau informatique*

Les différents services de l'administration cantonale sont intégrés dans un réseau informatique. Régulièrement, le président de l'autorité de surveillance examine les nombreux dossiers qui ont été mis sur ce réseau (disque canton) et qui sont accessibles à tous les membres de l'administration cantonale. Comme en 2000, cette surveillance a permis de mettre en évidence quelques cas où des fichiers étaient accessibles quand bien même ils comportaient des informations confidentielles.

Dans la mesure où ce problème ne semblait pas en voie d'être résolu, l'autorité de surveillance ne s'est pas bornée à contacter le service concerné; elle s'est également approchée de la cheffe du Département des finances et des affaires sociales pour que des mesures efficaces soient prises. La cheffe du département a ainsi décidé, en fin d'année 2001, que chaque fichier non protégé du disque canton serait quotidiennement effacé et que le STI rappellerait à tous les utilisateurs du noeud cantonal les règles d'utilisation de ce disque.

### *Consultations*

En 2000, l'autorité de surveillance s'était adressée au Conseil d'Etat en lui demandant de bien vouloir examiner la possibilité de l'associer à l'élaboration de lois dont certaines dispositions touchent le domaine de la protection des données et de la personnalité, par exemple au stade des projets de lois ou des consultations. Le président de l'autorité a ainsi été associé aux travaux de révision de la LCPP, de même qu'à la commission chargée d'élaborer un avant-projet de loi sur la transparence. L'autorité a de plus été consultée pour les projets de loi sur la signature et le commerce électroniques, de même que sur la révision de la loi fédérale sur la protection des données. Elle a en outre envoyé d'elle-même ses remarques sur l'avant-projet de code de procédure pénale suisse et de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs.

### *Recensement 2000*

L'autorité de surveillance a été chargée par le Conseil d'Etat de surveiller le recensement au niveau communal et cantonal, ce qu'elle a débuté en 2000. En 2001, elle a à nouveau visité plusieurs communes, dont les plus importantes, pour examiner dans quelles conditions le recensement était mené. Ces visites n'ont mis en évidence que quelques petits problèmes de sécurité. Un rapport final sera adressé au Conseil d'Etat, une fois le recensement achevé.

### *Collaboration avec le préposé fédéral à la protection des données et les commissaires des autres cantons*

Le canton de Neuchâtel est toujours membre de l'association DSB+CPD.CH qui s'est créée en 1999 et qui réunit les commissaires à la protection des données de Suisse.

L'apport de cette association est considérable pour le canton qui reçoit ainsi de nombreux avis de droit faits par des spécialistes et qui est de la sorte en contact avec les responsables de la protection des données de l'ensemble du pays.

### *Séances*

Pour mener à bien son travail, l'autorité de surveillance s'est réunie à 2 reprises en 2001. Le président a quant à lui participé à 26 séances de travail.

## *Conclusion*

2001 s'achève sur un constat réjouissant: la protection des données est en plein essor dans le canton, tant auprès des citoyens qui demandent à connaître leurs droits et à les faire valoir, comme le démontre le nombre croissant de demandes d'avis émanant de particuliers, qu'auprès de l'administration qui veut savoir comment gérer les données qu'elle détient dans le respect de la loi, comme en attestent non seulement les demandes d'avis émanant des services officiels mais encore les requêtes de collaboration qui se sont multipliées durant cette année.

Mais 2001 s'achève également sur un constat alarmant: l'autorité de surveillance n'est pas outillée pour répondre aux besoins croissants en matière de protection des données. En effet, le travail ne peut généralement être accompli que par le président qui a ainsi participé à 26 séances en 2001 et qui a consacré en moyenne une demi-journée par semaine à la protection des données. Or, le président est également juge à 100% et cette double charge devient de plus en plus lourde. Cela a notamment pour conséquence qu'il est difficile de contrôler périodiquement les installations, la gestion des données et leur utilisation, dont l'autorité est chargée par la loi et que ses travaux ne progressent que lentement (ainsi le site Internet, envisagé depuis 1999, n'existe toujours pas, les visites des tribunaux se sont étendues sur 2 ans, etc.).

Il convient donc de saisir l'opportunité de la révision de la LCPP qui est actuellement en cours pour revoir la structure de l'autorité de surveillance et les moyens qui doivent lui être donnés afin qu'elle puisse convenablement exercer son mandat.

# 4. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES ET DU REGISTRE DU COMMERCE

## 4.1. Poursuites et faillites

### *Regroupement*

Le regroupement décidé par le Grand Conseil, le 22 mars 2000 s'est achevé dans le courant de l'année 2001. Dans un 1er temps, il a concerné le nouvel office du Littoral et du Val de Travers et l'office des faillites. Dans un 2e temps, l'office des Montagnes et du Val de Ruz. Dans l'ensemble, les déménagements se sont déroulés de manière tout à fait satisfaisante sans qu'on doive enregistrer des problèmes particuliers dans le fonctionnement assuré avec une fermeture momentanée nécessitée par la reprise informatique des données.

Ce regroupement a entraîné pour 29 collaborateurs, soit 56% de l'ensemble du personnel du service, l'affectation à un nouveau lieu de travail mais ces transferts n'ont donné lieu à aucun litige.

### *Personnel*

Un chef de service a été engagé, en la personne de Monsieur Patrick Cossettini, il entrera en fonction le 1er mars 2002. Le regroupement ne s'est pas accompagné de grandes mutations dans les offices des poursuites. Par contre, l'office des faillites, le plus composite, a connu un grand nombre de départs, y compris celui de son préposé, à la retraite, remplacé dès le début de l'année 2002, par M. Gaud.

### *Formation*

Le canton de Fribourg ayant mis sur pied une formation destinée à ses collaborateurs des offices des poursuites et faillites, il nous a été donné l'occasion de faire profiter de cette formation à trois de nos collaborateurs (1 par office). Cette formation se poursuit et devrait même pouvoir s'intensifier.

### *Analyse des risques*

La situation des offices des poursuites genevois a été analysée au travers du rapport de Conseil d'Etat genevois. Le fonctionnement de la poursuite dans notre canton n'est pas comparable et le risque moins élevé qu'à Genève, car bon nombre de procédures sont déjà en place pour prévenir les situations de dérapage. La vigilance s'impose quand même et il appartiendra au nouveau chef de service de mettre en place les instruments permettant de contrôler les risques auxquels l'activité des offices est exposée de par sa nature.

### *Offices des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers*

Cet office dont l'activité couvre les districts de Neuchâtel, de Boudry et du Val-de-Travers a ouvert ses guichets le 1er février. Il occupe de manière provisoire les locaux de l'ancien office des poursuites du district de Neuchâtel dans la mesure où son déménagement sur le site de Tivoli est prévu pour 2003.

### *Office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz*

L'activité de cet office couvre les district de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Ruz. Elle a commencé le 19 février dans les nouveaux locaux de la poste principale à La Chaux-de-Fonds. Dans un 1er temps, elle a regroupé l'activité des deux districts de La Chaux de Fonds et du Val-de-Ruz dont les locaux étaient repris par le nouvel office des faillites et enfin, celle de l'office du Locle.

### *Office des faillites*

Son activité couvre l'ensemble du territoire cantonal. Elle a commencé le 1er février.

### *Antennes*

Les antennes des offices de poursuites fonctionnent à Môtiers et à Cernier. Celle du Locle, dans les nouveaux locaux du registre foncier, commence en 2002. A l'usage, on doit constater que ces antennes remplissent leur mission et qu'elles correspondent à ce stade, à un besoin des usagers.

## 4.2. Office du registre du commerce

L'année 2001 aura été une année relativement calme dans la mesure où peu d'opérations ou restructurations importantes ont été enregistrées.

Globalement, les inscriptions au journal ont légèrement diminué en 2001 (3.035 contre 3.172 en 2000). Toutefois, les revenus liés à ces inscriptions ont diminué d'environ 10%, en raison de la diminution des inscriptions de nouvelles sociétés anonymes (122 en 2001 contre 164 en 2000) et de nouvelles sociétés à responsabilité limitée (111 en 2001 contre 140 en 2000).

Selon le tableau ci-dessous, se sont 568 nouvelles entreprises qui ont été inscrites en 2001 (contre 708 en 2000). Dans le même temps, 483 entreprises ont été radiées (contre 573 en 2000).

L'accroissement net du nombre d'entreprises a été de 1% en 2001 contre 1,85% en 2000 (85 contre 155).

| Natures juridiques | Total au 01.01.2001 | Inscriptions | Radiations | Total au 31.12.2001 | Différence |
|---|---|---|---|---|---|
| Entreprises individuelles | 3.121 | 241 | 210 | 3.152 | +31 |
| Sociétés en nom collectif | 427 | 44 | 34 | 437 | +10 |
| Sociétés en commandite | 62 | 1 | 3 | 60 | -2 |
| Sociétés anonymes | 2.963 | 122 | 152 | 2.933 | -30 |
| Sociétés à responsabilité limitée | 847 | 111 | 36 | 922 | +75 |
| Sociétés coopératives | 215 | 2 | 8 | 209 | -6 |
| Associations | 89 | 9 | 6 | 92 | +3 |
| Fondations | 518 | 8 | 12 | 514 | -4 |
| Établissement de Droit public | 1 | - | - | 1 | 0 |
| Succursales d'une entreprise étrangère | 50 | 9 | 3 | 56 | +6 |
| Succursales d'une entreprise suisse | 219 | 21 | 19 | 221 | +2 |
| Totaux | 8.512 | 568 | 483 | 8.597 | +85 |

Pour ce qui est des réquisitions d'inscriptions portant sur des modifications, elles ont été légèrement supérieures en 2001 (1.984 contre 1.891 en 2000).

D'autre part, nous avons enregistré une augmentation sensible d'environ 10%, des prestations liées aux renseignements (délivrance d'extraits et de pièces justificatives). Nous avons également assisté à une augmentation d'environ 30% des activités de conseil, notamment l'examen préalable de dossiers.

Financièrement, les émoluments facturés par l'office se sont élevés à 911.817 fr. 30 contre 947.447,80 en 2000. La part revenant à la Confédération a été de 86.659.- francs contre 110.425.- en 2000. Cette part a encore sensiblement diminué en raison de l'abattement légal prévu, suite à la mise en exploitation définitive d'un système de transfert électronique du journal à la Confédération.

Le montant net facturé servant à couvrir les frais de l'office s'est élevé à 825.158 fr. 30 (836.198,90 en 2000), soit une diminution de 1,5% environ par rapport à l'an 2000.

Du point de vue de l'informatique, la consultation du site Internet du registre du commerce n'a cessé de s'accroître, tant par le secteur privé que par le secteur public. Les émoluments encaissés par le paiement électronique ont augmenté de 100% par rapport à l'an 2000.

L'année 2001 aura également été marquée par la mise en place d'une nouvelle présentation des extraits du registre du commerce, beaucoup plus claire et donnant une représentation plus personnalisée de l'entreprise concernée, notamment par la mise en évidence de sa raison sociale et de sa nature juridique. La réalisation de ce nouvel extrait a pu se faire grâce à l'excellente collaboration qui existe entre les cantons qui disposent de la solution informatique "RC-Matic". Il faut également noter que les préposés des registres du commerce des cantons de Vaud, Genève, Fribourg et Neuchâtel se sont réunis à plusieurs reprises pour élaborer ce nouveau document et pour faire évoluer l'application informatique. Des réunions ont également eu lieu avec les représentants de l'office fédéral du registre du commerce, pour résoudre notamment de nombreux problèmes rencontrés avec le transfert électronique des données.

Du point du vue du fonctionnement de l'office, il aura été marqué par l'absence relativement prolongée de deux collaboratrices, l'une pour des raisons de maternité, l'autre suite à un accident.

Comme chaque année, l'office a été présenté aux étudiants en droit de l'Université de Neuchâtel. D'autre part, deux conférences ont été présentées dans le cadre du séminaire LPP 2001, au mois d'octobre, sur le thème des inscriptions au registre du commerce en relation avec les institutions des prévoyances.

Enfin, dans le domaine de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite, les conseils donnés aux offices ont sensiblement diminué en 2001; l'attention ayant particulièrement porté sur quelques actions en responsabilité intentées contre l'Etat à raison d'actes d'autorités de poursuites et de faillites.

## 4.3. Statistiques

### *Office des poursuites*

| Office des poursuites | Office du Littoral et du Val-de-Travers | Office des Montagnes et du Val-de-Ruz | Total |
|---|---|---|---|
| Nbre de poursuites au 31.12.2001 | 39.779 | 32.078 | 71.857 |
| Nbre de comminations de faillites | 860 | 444 | 1.304 |
| Nbre de saisies exécutées | 29.174 | 22.499 | 51.673 |
| Réalisations de gages | 255 | 41 | 296 |
| Nbre de réquisitions de poursuites au 31.12.2001 | 70.068 | 55.062 | 125.130 |
| Recette de l'office (Frs) | 4.432.191,28 | 3.486.194,49 | 7.918.385,77 |

**Poursuites enregistrée dans le canton de Neuchâtel par rapport aux recettes de 1991 à 2001**

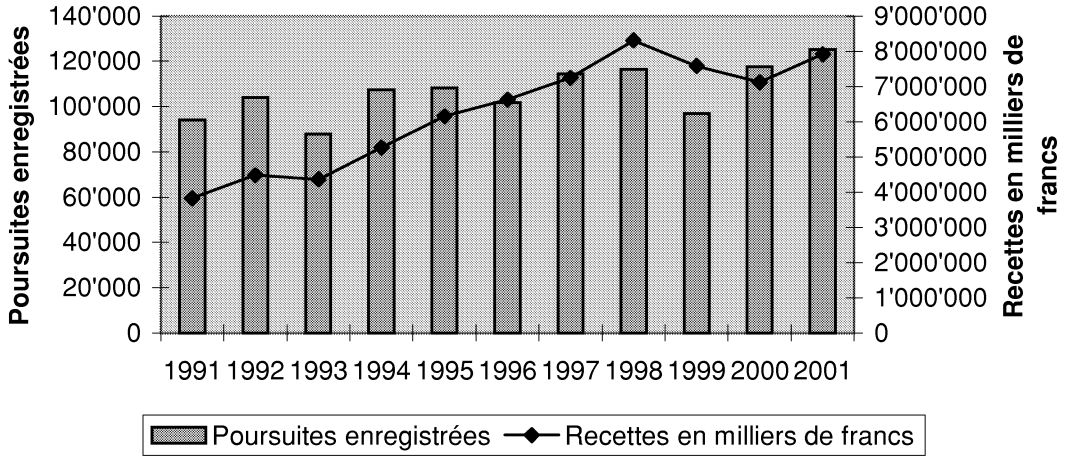

### *Office des faillites*

| Office des faillites | Total |
|---|---|
| En liquidation au 1er janvier | 231 |
| Prononcées pendant l'année, y compris successions | 263 |
| Totaux | 494 |
| Liquidées pendant l'année | 172 |
| Actes de défaut de biens délivrés après faillite | 1.633 |
| Recettes de l'office (Frs) | 401.458,04 |

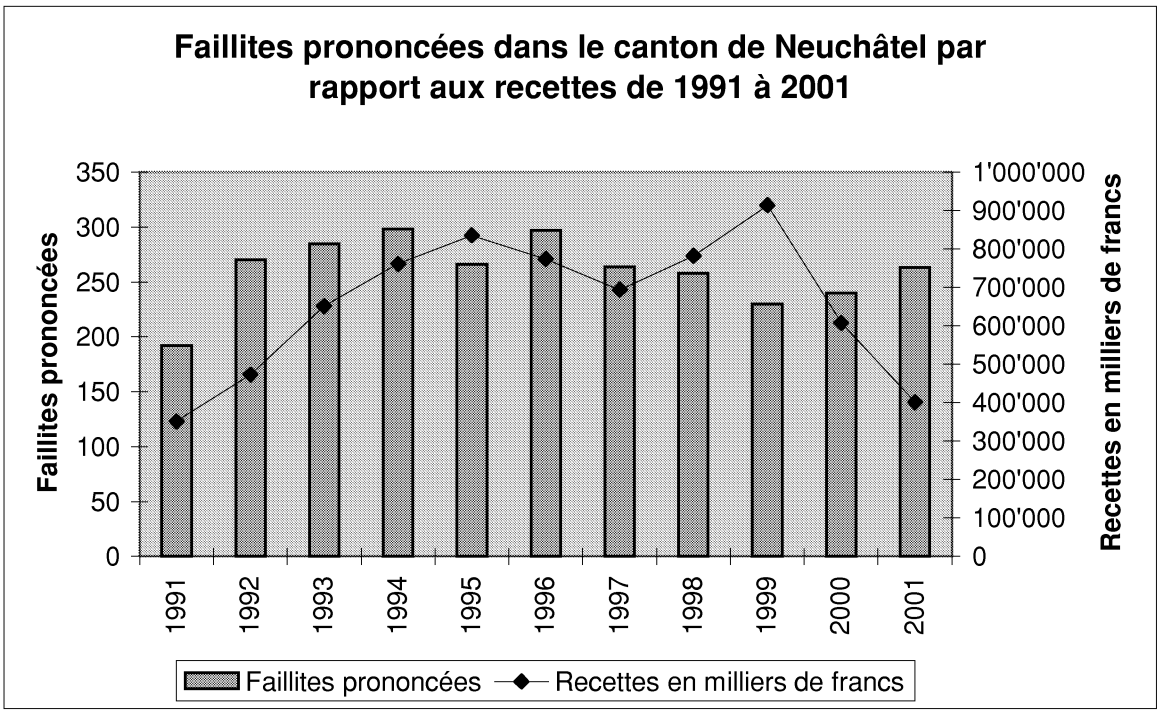


Il faut noter en 2001, une réduction du nombre des faillites ordinaires et un accroissement des successions répudiées, ne donnant pas lieu à des versements d'émoluments.

## *Office du registre du commerce*

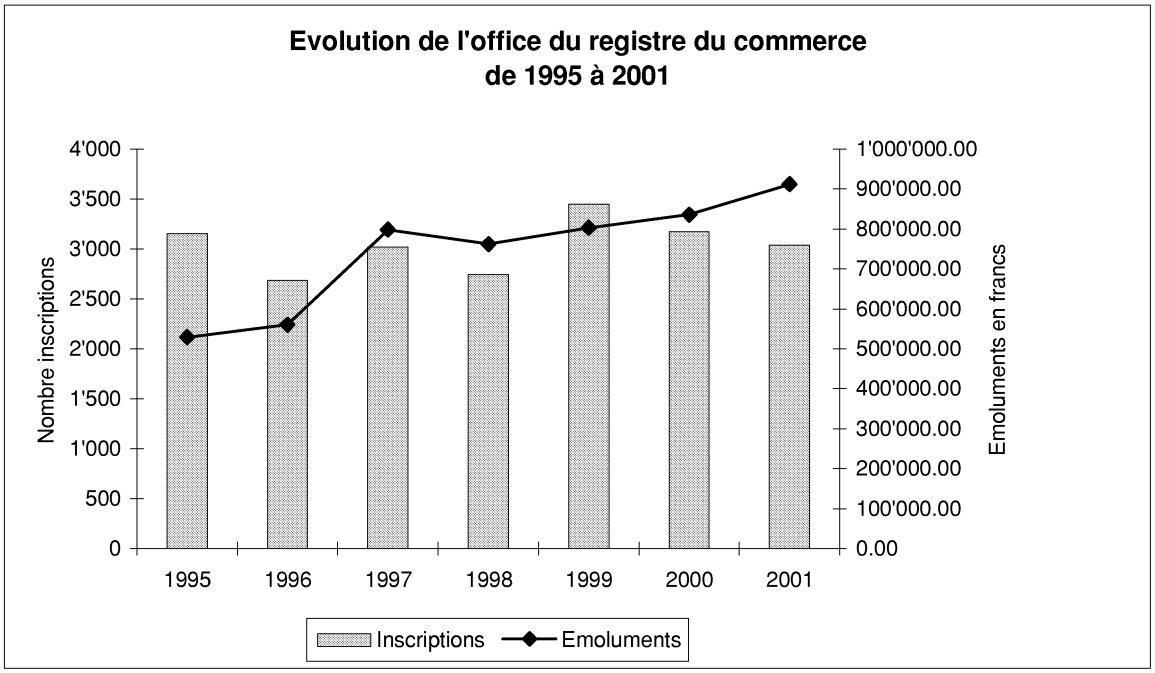

# 5. REGISTRE FONCIER

## 5.1. Introduction

En 2001, le service du registre foncier et les offices ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants:

- Regroupement des offices du registre foncier du Locle et de La Chaux-de-Fonds, au Locle;
- Amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant aux délais de restitution des actes;
- Informatisation du registre foncier comprenant principalement les travaux préparatoires, la saisie des données, la mise en gestion des droits et la formation du personnel;
- Promotion de l'accès en ligne à la base de données informatique du registre foncier par des utilisateurs externes (notaires, communes, services de l'administration);
- Participation aux travaux des remaniements parcellaires et autres améliorations foncières;
- Analyse du projet de restructuration d'autres arrondissements du registre foncier.

## 5.2. Autorité de surveillance

Un recours a été interjeté auprès du Département contre une décision de rejet de réquisition du conservateur du registre foncier. Ce rejet concernait l'application du principe du pouvoir de disposition d'une des parties à l'acte (art. 965 CCS). L'autorité de surveillance a confirmé la décision du conservateur et rejeté le recours.

Le Département a eu l'occasion de rendre une décision négative en application de l'article 75 de la loi sur le notariat, relative à la forme simplifiée des actes authentiques.

Nonante-six décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises au Service du registre foncier par délégation du Département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été interjeté.

## 5.3. Service du registre foncier

### *Inspection des offices du registre foncier*

Les six offices du registre foncier ont été inspectés. Les rapports d'inspection ont été adressés au Département et au service de l'inspection des finances. Nous constatons que les offices sont bien tenus. Des remarques de détail permettent d'améliorer les procédures et d'unifier l'interprétation du droit.

### *Informatisation*

Les travaux d'informatisation du registre foncier (TERRIS) se sont poursuivis dans les districts du Locle et du Val-de-Ruz.

A fin 2001, les droits du registre foncier des communes suivantes sont en gestion informatique:

- Toutes les communes du district de Neuchâtel.

- Toutes les communes du district de La Chaux-de-Fonds.
- Toutes les communes du district du Val-de-Travers.
- Toutes les communes du district de Boudry.
- District du Locle: Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu, La Brévine, Les Brenets, Plamboz, Les Ponts-de-Martel et Brot-Plamboz.
- District du Val-de-Ruz: Boudevilliers, Fontainemelon et Les Hauts-Geneveys.

Le tableau ci-après illustre l'avancement des travaux:

| Déc. 2001 | Neuchâtel | Boudry | Chx-de-Fds | Val de Travers | Le Locle | Val de Ruz | Total | Avancement |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Immeubles | 19.241 | 22.316 | 14.022 | 9.771 | 8.007 | 3.555 | **76.912** | **89%** |
| Droits | 224.959 | 216.317 | 149.216 | 82.314 | 68.386 | 20.034 | **761.226** | 86.871 |
| Charges | 41.330 | 41.287 | 24.526 | 16.187 | 17.750 | 4.149 | **145.229** | |
| Personnes | 56.015 | | | | | | **56.015** | |

La saisie des droits des quelque 4000 immeubles du cadastre du Locle a été effectuée durant la plus grande partie de l'année, mais ne pourra être validée qu'au printemps 2002 en raison du volume de travail que cela représente.

Une nouvelle version de l'applicatif d'informatisation du registre foncier (TERRIS) est en cours d'élaboration et devra permettre notamment l'édition informatisée des cédules hypothécaires.

Dans le cadre du projet Terris, les travaux de spécification et d'élaboration des modules particuliers au canton de Neuchâtel se sont poursuivis. La formation et le support en interne des collaborateurs du service ont continué.

Vingt-quatre études de notaires (22 en 2000) sont reliées par le système d'accès en ligne à la base de données du registre foncier, de même que quarante-et-un services de l'administration cantonale (31 en 2000) et trente-huit communes (27 en 2000).

## *Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales*

Le préposé aux servitudes et 2$^{e}$ adjoint a traité 316 (320 en 2000) plans de mutation dressés par le service des mensurations cadastrales impliquant l'analyse de 4.256 servitudes et mentions.

## *Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières*

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortaillod, Brot-Plamboz et St-Aubin-Sauges ont été mis à jour, de même que ceux des syndicats d'adduction d'eau de la Haute-Béroche et de Lignières-Enges et du syndicat de drainages de Cressier-Le Landeron.

La mise à jour des droits du registre foncier concernant les biens-fonds compris dans les remaniements parcellaires de Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, de Boudevilliers et de Fontaines s'est effectuée et clôturée par la délivrance aux propriétaires d'extraits valant titre de propriété.

La préparation des documents nécessaires à l'immatriculation du nouvel état de propriété du remaniement parcellaire de Brot-Plamboz a été effectuée. La réquisition d'inscription a été déposée au registre foncier du Locle, le 16 juillet 2001.

L'enquête sur les servitudes du remaniement parcellaire de St-Aubin a eu lieu en mai/juin 2001.

Les documents nécessaires à la constitution du syndicat d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées ont été établis. L'assemblée constitutive s'est réunie à La Côte-aux-Fées, le 31 mai 2001 et les 135 propriétaires ont décidé la constitution du syndicat.

En outre, deux contrats de remaniements parcellaires agricoles et viticoles au sens de la nouvelle loi sur les améliorations structurelles dans l'agriculture ont été établis par le service du registre foncier et déposés au registre foncier.

## *Plans du registre foncier*

Le plan de synthèse des servitudes sur Argis a été effectué en 2001 pour les communes de Montalchez et du Landeron.

Les travaux d'acquisition des données sont en cours pour la commune de Saint-Blaise.

## *Emoluments*

Les émoluments perçus par le service du registre foncier se montent à 147.624 francs.

Ils concernent:

- Le report des servitudes.
- Les décisions rendues par les commissions.
- Les accès externes à la base de données informatique.
- Quelques émoluments divers.

## *Secrétariat de commissions*

Le service du registre foncier continue d'assurer le secrétariat des commissions suivantes:

- Pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ);
- Pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL);

### *Statistiques COMACQ – CVAL*

### *Commission cantonale pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ):*

| **Requêtes** | |
|---|---|
| Requêtes déposées en 2001 | 10 (-6) |
| Dossiers en suspens en 2000 | 4 |
| **Total** | **14** |
| **Décisions de la commission** | |
| Octroi d'autorisations | 11 |
| Rejet de la requête | 0 |
| Révocation des conditions et charges | 0 |
| Non-assujetti à autorisation | 0 |
| Requête retirée | 2 |
| Classement de dossiers | 1 |
| Total | 14 |
| Dossiers en suspens à fin 2001 | 0 |
| **Total** | **14** |

***Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL):***

| **Requêtes** | |
|---|---|
| Requêtes déposées en 2001 | 159 (+12) |
| Dossiers en suspens en 2000 | 11 |
| **Total** | 170 |

| **Décisions de la commission** | **Nbre d'appartements** | **Nbre de décisions** |
|---|---|---|
| Acceptations selon l'article 6 alinéa 1 LVAL (pouvoir d'appréciation de la commission) | 33 | 18 |
| Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/b LVAL (appartement occupé par son propriétaire ou ses proches) | 32 | 31 |
| Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/c LVAL (appartement soumis à la PPE dès la construction de l'immeuble) | 176 | 99 |
| Refus d'autorisation | 7 | 5 |
| Décision de non soumission | 11 | 1 |
| Dossiers classés autrement | 1 | 1 |
| **Total** | **260** | **155** |
| Dossiers en suspens à fin 2001 | | 11 |

## *Divers*

Dans le cadre de la réforme de la mensuration officielle (REMO), les activités du service et des offices du registre foncier sont importantes et ont porté notamment sur l'analyse de réunions d'immeubles, la participation à la mise à l'enquête de la nouvelle mensuration et la modification du registre foncier qui en découle.

Vingt-cinq circulaires d'instructions ont été adressées aux offices en plus de nombreux avis donnés.

Dix-neuf prolongations du délai de 10 jours prévu à l'article 99 du règlement sur le registre foncier, pour le dépôt des actes au registre foncier ont été accordées.

Le chef de service et le premier-adjoint ont assisté aux colloques romands du registre foncier et le premier nommé à l'assemblée générale de la Société suisse des conservateurs du registre foncier qui s'est déroulée à Martigny, les 7 et 8 septembre 2001.

Par ailleurs, comme l'année précédente, dans le cadre du programme de coopération notariale Suisse/Fédération de Russie, sous l'égide du Département fédéral de justice et police, l'organisation du registre foncier (structures, gestion des droits réels, informatique) a été présentée en août à une délégation russe. L'organisation du registre foncier a également été présentée à une forte délégation de notaires bulgares.

### *Microfilmage*

L'opérateur du laboratoire de microfilmage a fait valoir son droit à la retraite au 1er décembre 2001. Il convient de relever que l'évolution des activités du microfilmage concerne essentiellement le service des Archives cantonales. Dès lors, l'étude de l'avenir de ce laboratoire a été confiée à un groupe de travail relevant du DIPAC.

### *Prises de vues de sécurité 16 mm:*

| | |
|---|---|
| Département de la justice, de la santé et de la sécurité:<br>Offices du registre foncier | 60.000 |
| Département des Finances et<br>des affaires sociales<br>Service de l'assurance maladie: | 25.000 |
| Département de l'instruction publique et<br>des affaires culturelles:<br>Service des archives de l'Etat | 20.000 |

## 5.4. Offices du registre foncier

### *Structures*

Les offices du registre foncier des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont été regroupés le 15 octobre 2001 au Locle, rue Daniel-Jeanrichard 31, formant le nouvel arrondissement du registre foncier des Montagnes. La direction en a été confiée à M. Vincent Rion, ancien conservateur du registre foncier de La Chaux-de-Fonds. Quant à l'ancien conservateur du Locle, M. Jean-Paul Stauffer, il a été nommé substitut extraordinaire des conservateurs, chargé de l'épuration des droits et de l'introduction du registre foncier fédéral.

Nous constatons après quelques mois d'activité que le nouvel office fonctionne de manière optimale. La gestion des droits du registre foncier et du personnel s'en trouve améliorée, ce qui confirme les études et analyses qui ont abouti à ce regroupement.

Nous rappelons que dans le cadre de la planification financière et de la réforme des structures de l'administration, l'office du registre foncier du Val-de-Ruz, à Cernier, sera intégré à l'office des Montagnes, au Locle, en 2003. D'autre part, les offices des districts de Neuchâtel et de Boudry seront réunis à Neuchâtel également vraisemblablement en 2003.

Enfin, nous précisons qu'une antenne de l'office des poursuites du Littoral est en activité au registre foncier de Môtiers et une autre est prévue à l'office des Montagnes, au Locle.

### *Gestion et statistiques*

Le nombre total des réquisitions est en régression par rapport à l'exercice précédent (-10.41%). Il en découle, par conséquent, une diminution des émoluments (-13.19%).

Cette situation s'explique principalement pour les diverses raisons suivantes:

- Ralentissement du marché immobilier.
- Les valeurs des transactions immobilières et hypothécaires sont moins élevées.

- Les versements anticipés accordés au titre d'encouragement à la propriété du logement selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP), ont un effet sur le montant des crédits hypothécaires.
- Les ventes immobilières dans le cadre de lotissements et de propriétés par étages interviennent de plus en plus souvent avant la construction des bâtiments. De ce fait, la valeur des transactions est moindre dans la mesure où elle ne concerne que des terrains non bâtis.

Enfin, nous signalons que les opérations effectuées gratuitement au sens des dispositions légales sont estimées à 250.000 francs.

| Districts | Neuchâtel | Boudry | Val-de-Travers | Val-de-Ruz | Le Locle | La Chaux-de-Fonds | Totaux |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2001 Nbre de mutations | 5.023 | 5.107 | 1.325 | 3.224 | 1.664 | 3.424 | **19.767** |
| 2001 Nbre de réq. | 2.142 | 2.322 | 748 | 1.399 | 835 | 1.637 | **9.083** |
| 2000 Nbre de réq. | 2.498 | 2.426 | 901 | 1.484 | 916 | 1.919 | **10.139** |
| Différence | -356 | -104 | -153 | -85 | -81 | -277 | **-1.056** |
| % | -14.25 | -4.28 | -16.98 | -5.72 | -8.84 | -14.47 | **-10.41** |
| Transferts de propriété | 615 | 671 | 203 | 346 | 213 | 433 | **2.481** |
| Extraits | 2.006 | 2.203 | 713 | 1.245 | 776 | 1.486 | **8.429** |
| Gages immobiliers: | | | | | | | |
| Cédules | 208 | 185 | 30 | 93 | 48 | 104 | **668** |
| Hypothèques | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 7 | **11** |
| Hyp. Légales | 3 | 18 | 5 | 0 | 3 | 9 | **38** |
| Mutations-Plans | 174 | 256 | 49 | 120 | 61 | 71 | **731** |
| Emoluments 2001 CHF. | 829.131.- | 709.352.- | 182.118.- | 323.399.- | 149.436.- | 492.122.- | **2.685.558.-** |
| Emoluments 2000 CHF. | 891.655.- | 894.592.- | 181.073.- | 333.843.- | 173.269.- | 619.283.- | **3.093.715.-** |

En plus des 668 cédules hypothécaires dressées par les conservateurs du registre foncier, le capital de 796 cédules hypothécaires a été augmenté et 2.115 avis de reprise de dettes ont été établis.

25 propriétés par étages (-4) représentant 218 unités d'étages (+3) ont été immatriculées en 2001. La répartition de ces propriétés par étages est la suivante :

| Districts | Neuchâtel | Boudry | Val-de-Travers | Val-de-Ruz | Le Locle | La Chaux-de-Fonds | Totaux |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nbre de PPE en 2001 | 7 | 6 | -- | 5 | 3 | 4 | 25 |
| Nbre d'unités en 2001 | 68 | 68 | -- | 50 | 6 | 26 | 218 |
| Total global des PPE | 413 | 309 | 37 | 119 | 100 | 295 | 1.273 |

Les 1.273 PPE représentent 12.795 unités d'étages, soit le 14% du nombre total d'immeubles du canton.

Nous rappelons comme indiqué auparavant que la gestion des droits du registre foncier est totalement informatisée pour les immeubles des districts de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds, du Val-de-Travers et de Boudry. Les travaux d'informatisation sont en voie d'achèvement dans le district du Locle et se poursuivent au Val-de-Ruz.

Quant aux délais de restitution des actes aux requérants, ils peuvent être qualifiés de bons. A signaler cependant un léger retard au registre foncier de Boudry.

Soixante-et-une réquisitions ont été rejetées ou retirées.

## 5.5. Registre des bateaux

Quatre réquisitions ont été déposées, dont une immatriculation et une exmatriculation de bateaux ainsi que deux mutations diverses.

# 6. SERVICE PENITENTIAIRE

## 6.1. Généralités

Grâce au rapport d'information du Conseil d'Etat, adopté par le Grand Conseil à l'automne, l'année 2001 aura permis de faire l'unanimité autour du constat de la non-adéquation des structures pénitentiaires actuelles.

Parallèlement à la prise de conscience collective qu'un nouvel établissement carcéral cantonal est indispensable, l'engagement de nouveaux surveillants a permis d'atteindre un ratio surveillants/détenus conforme aux normes usuelles. L'augmentation sensible des effectifs (+ 10 postes de surveillants à l'EEP-Bellevue et à la prison préventive) permet désormais d'accomplir correctement les différentes missions inhérentes à l'incarcération. L'engagement du personnel s'est échelonné sur plusieurs mois à partir de l'été, pour déployer tous ses effets en fin d'année.

La redéfinition des horaires, consécutive à l'augmentation des surveillants, a permis d'assurer globalement une sécurité optimisée, tout en offrant une prise en charge plus adéquate des personnes détenues ainsi que des conditions de travail améliorées.

Les carences fonctionnelles identifiées ont pu être corrigées et la formation du personnel est entrée dans une phase intensive qui se répartira encore sur plusieurs années. Outre les cours suivis au Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire à Fribourg par un nombre important et croissant de surveillants, un cycle complet de formation de base à la psychologie a été organisé.

L'élaboration de cahiers des charges pour chaque type de personnel s'est poursuivie.

Le système de contrôle continu des heures effectuées, introduit en 2000 et généralisé cette année, a été validé sur une longue période et a démontré son efficacité, puisque cela a permis d'éviter, à terme, les heures supplémentaires générées lors d'absences prolongées imprévues. Cette année encore, il n'y a ainsi pas eu d'heures supplémentaires accumulées malgré les aléas, grâce à une reprise systématique planifiée des heures accomplies en plus de l'horaire ordinaire.

Les consignes en cas d'incendie et le balisage des évacuations sont opérationnels dans tous les établissements, de même que la formation des responsables de la protection contre le feu.

La bonne volonté du personnel, tant dans le travail au quotidien que lors des périodes de crise, est à souligner et l'objectif premier de chacun aura toujours été de remplir sa mission avec conscience.

L'année 2002 devrait voir l'aboutissement de l'élaboration d'un code de déontologie réalisé par les surveillants eux-mêmes. Cette réflexion, qui prend du temps pour mûrir, définira l'éthique professionnelle avec laquelle le personnel pénitentiaire doit accomplir sa mission.

Deux faits ont marqué l'année 2001 et seront développés dans leur chapitre respectif: le faible taux d'occupation de la prison préventive et la crise à la MET-La Ronde.

Il faut souligner également la baisse globale sensible des journées de détention dans le canton.

| Année | Journées |
|---|---|
| 1990 | 22.962 |
| 1991 | 30.118 |
| 1992 | 32.759 |
| 1993 | 33.792 |
| 1994 | 35.634 |
| 1995 | 44.088 |
| 1996 | 41.618 |
| 1997 | 35.124 |
| 1998 | 43.059 |
| 1999 | 44.654 |
| 2000 | 42.780 |
| 2001 | 33.863 |

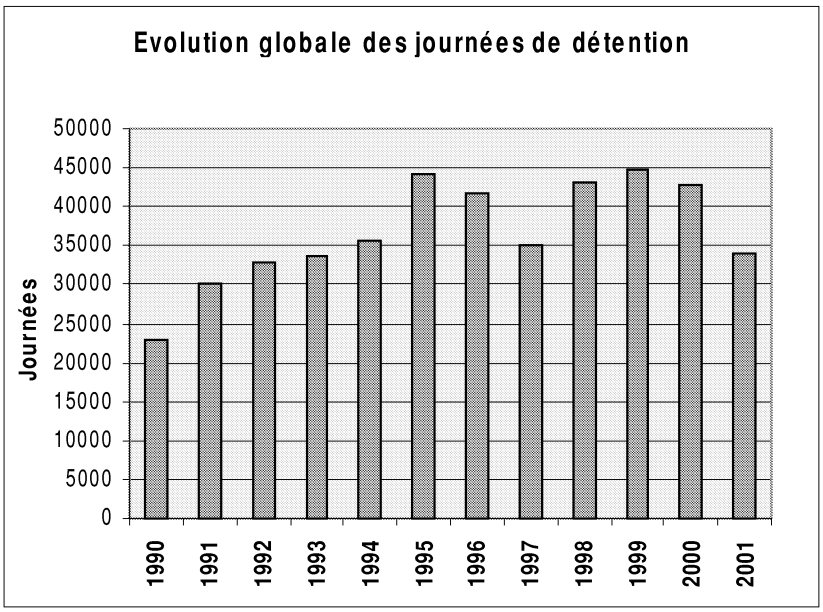


## 6.2. Direction

Le secrétariat a été renforcé par la création en septembre d'un nouveau poste de secrétaire pourvu par le transfert d'une collaboratrice de la Ronde. Le recours constant à des personnes en mesures de crise a pu être abandonné, ce qui est un meilleur gage de confidentialité et de suivi des tâches.

Le secrétariat de direction comprend ainsi 2,4 postes administratifs, dont 1,4 sont entièrement consacrés à la comptabilisation sur SAP, au paiement des factures générées par le service pénitentiaire et aux problèmes de récupération des frais médicaux. La répartition des différents secteurs d'activité du secrétariat sur des collaboratrices à temps partiel et une bonne organisation du travail ont permis d'accroître l'efficacité. De ce fait, une procédure de contrôle rigoureuse de réconciliation entre les frais médicaux payés, les demandes de remboursement aux caisses-maladie et les remboursements effectifs a été mise en place pour le service et les établissements de détention du canton.

### *Concordat*

Les prix de pension facturés aux services placeurs ont été augmentés dès janvier 2001 de 10 francs par journée de détention pour les établissements d'exécution de peines ou de mesures.

Cette augmentation implique une hausse de 140.000 francs pour les placements des condamnés neuchâtelois hors canton.

La journée de détention à la prison préventive ou à Boudry est ainsi fixée à 93 francs, tandis que pour l'EEP-Bellevue, elle s'élèvera à 150 francs (comme à Bellechasse par exemple) et de 128 à 161 francs pour la MET-La Ronde. Une journée au pénitencier de Bochuz s'élève à 181 francs. Ces prix varient en fonction de la sécurité et de l'encadrement. Il faut également ajouter 1,60 francs par journée de détention pour financer le Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire à Fribourg (CSFPP).

## *Domaine administratif et financier*

Depuis le 1er janvier 2000, les entités du service pénitentiaire sont gérées financièrement à l'aide d'un module analytique en relation directe avec le logiciel SAP. Cela nous permet d'avoir une vision détaillée des comptes de charges et d'en tirer différents ratios utiles pour suivre la marche du service et pour établir et contrôler les budgets. Le système sera perfectionné pour les prochaines années, mais l'historique des chiffres ainsi obtenus donnera à moyen terme une image beaucoup plus précise et riche de renseignements en ce qui concerne la structure financière des dépenses.

L'exploitation de bases de données pour obtenir tous les chiffres statistiques concernant les établissements et la détention hors canton est en phase opérationnelle. Les prochaines années verront la concrétisation et la consolidation finale de cette procédure, par le développement d'un logiciel utilisé dans le cadre du service.

L'office d'application des peines a été intégré administrativement et financièrement en 2001 au sein du service pénitentiaire. La mise en place des outils de gestion nécessaires à cette entité est en cours.

Un nouveau poste de charges a été intégré au service depuis le 1er janvier 2001; il s'agit du transport des détenus entre les établissements pénitentiaires de Suisse par le rail et la route, confié par contrat au consortium formé par les CFF et SECURITAS. Tous les cantons font partie du système "Train/Street" et les transferts et mouvements de personnes en détention n'incombent donc plus ni aux polices cantonales, ni aux équipes formées au sein des établissements de détention. Après une année d'exploitation, il ne nous est pas encore possible de tirer des chiffres utilisables à la comparaison, mais malgré les premières difficultés de mise en route, cette solution paraît positive et rationnelle.

## *Intendance*

Le déménagement de l'intendance à la rue Jehanne-de-Hochberg au début de l'année 2001 donne entière satisfaction pour tous les établissements du canton. Le regroupement des achats permet des économies ainsi que des rabais substantiels.

En 2001, suite à l'acceptation d'un crédit complémentaire de 300.000 francs octroyé par le Conseil d'Etat, de nouveaux téléphones portables, de type CTS 900 Ascom avec alarme, ont été installés à la MET-La Ronde, à l'EEP-Bellevue et à la prison préventive. Un système performant et moderne a remplacé des installations obsolètes.

L'ensemble des surveillants et des maîtres d'atelier de l'EEP-Bellevue et de la prison préventive est équipé du nouvel uniforme ainsi que de nouvelles chaussures depuis le milieu de l'année 2000, et en 2001; les chemises polos ont été remplacées par un produit de meilleure qualité.

### *EEP-Bellevue*

Tous les matelas, les duvets et les oreillers très usagés ont été remplacés par du matériel "non feu" (difficilement inflammable).

A l'atelier-buanderie, des pannes importantes ont eu lieu sur les extracteurs de lavage ainsi que sur un sèche-linge. Cela n'aura heureusement pas d'incidence sur les comptes, puisque nous sommes couverts par un contrat d'abonnement "service total pour machines industrielles" (abonnement payé par l'intendance des bâtiments).

Suite à l'engagement de personnel supplémentaire, il a été nécessaire de compléter le jeu de clés "sphinx" (le prix d'une clé avoisine les 500 francs) et il a également fallu acheter 10 armoires-vestiaire supplémentaires.

La vétusté des fenêtres, qui devient un problème permanent, a nécessité de nombreuses réparations.

Le renforcement des barreaux des cellules, commencé en 2000, s'est poursuivi dans les locaux communs.

L'ordinateur de gestion du système de télévision a dû être remplacé et le reste de l'installation vieillit. Comme à la préventive, il est de plus en plus difficile de trouver du matériel de rechange.

De nombreux stores ont été réparés, voire même remplacés.

D'autres pannes plus courantes (électricité, chauffage, caméras, portail, etc.) ont également donné lieu à de nombreuses interventions.

### *Prison préventive de La Chaux-de-Fonds*

Le secteur cellulaire a été repeint dans sa quasi-totalité par deux détenus, ce qui améliore sensiblement la salubrité des chambres et la luminosité des locaux.

Au sous-sol, un local, demandé par le service de probation, a été créé afin d'organiser un lieu de loisir permettant aux détenus de bricoler.

L'atelier prévu pour le travail des détenus a été entièrement remis en état (électricité, peinture, etc.), et son activité débutera courant 2002, avec l'engagement prévu de maîtres d'atelier.

De nombreuses pannes sont intervenues sur l'équipement de distribution des signaux de télévision. Compte tenu de la vétusté du matériel, il sera nécessaire de changer l'installation.

Tous les matelas ainsi que les oreillers ont été remplacés par du matériel "non feu" (difficilement inflammable).

La création d'un nouveau bureau de direction a permis de disposer d'un véritable secrétariat et de libérer de l'espace à la centrale, qui était un lieu de passages continuels au détriment de la sécurité.

### *Maison d'éducation au travail-La Ronde*

Suite aux nombreux dégâts occasionnés par les pensionnaires de l'établissement durant la crise qu'a connu la MET, il a été nécessaire d'effectuer des travaux importants pour une remise en état de la maison, usée après environ 10 ans d'utilisation par une clientèle difficile. Les principales interventions sont les suivantes:

- les portes des chambres ont été remplacées;
- une partie des fenêtres ont été réparées ou changées;
- les sanitaires ont été révisés;
- 16 nouveaux lits, robustes et fixés au sol, ont été fabriqués à l'atelier de menuiserie de l'EEP-Bellevue. Tous les matelas ont été renouvelés, de même que les duvets et les oreillers;
- les chambres ainsi que les couloirs ont été repeints avec des pensionnaires, dans le cadre des ateliers de la MET;
- tous les interphones ont été remplacés;
- de nombreuses serrures ont été changées, suite à des déprédations (insertion d'objets divers dans les cylindres).

### *Boudry*

Mis à part le remplacement des oreillers, seules des opérations de maintenance courante ont été entreprises.

### *Formation du personnel*

Les cadres du service et les directeurs des établissements ont participé à deux sorties d'études. La première s'est déroulée en France, lors de la visite d'une "Centrale", établissement fortement sécurisé destiné à recevoir des condamnés à de très longues peines. La deuxième a eu lieu à Pöschwies, pénitencier zurichois, dernier établissement d'envergure ayant été construit en Suisse sur le principe des unités de vie.

L'accent a été mis cette année sur les cours de psychologie, dispensés par un psychologue spécialisé dans le domaine pénitentiaire. Une initiation à la bureautique (rudiments d'Excel) a également été offerte aux surveillants.

Sous l'égide du Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire à Fribourg (ci-après: CSFPP), un premier séminaire de deux jours a réuni tous les responsables d'autorités de placement de Suisse en janvier, et le personnel administratif d'exécution des peines en février. Vu le succès, il a été décidé de poursuivre l'expérience.

Ont été diplômés par le CSFPP, après deux ans de formation et présentation d'un travail de diplôme:

- 1 surveillant pour la prison préventive
- 2 surveillants pour l'EEP-Bellevue

Ont réussi l'examen intermédiaire au CSFPP:

- 1 surveillant-chef adjoint pour l'EEP-Bellevue
- 2 surveillants pour l'EEP-Bellevue

Suivent actuellement une formation en cours d'emploi au CSFPP:

- 2 surveillants et une surveillante, pour la prison préventive
- 1 maître d'atelier, 3 surveillants, 1 maîtresse d'atelier et 1 cadre pour l'EEP-Bellevue

## 6.3. Office d'application des peines

Les jugements rendus par les tribunaux neuchâtelois, les peines privatives de liberté exécutées pour le compte d'autres cantons et les conversions d'amendes en arrêts ont donné lieu à l'envoi de 319 convocations aux prisons (304 en 2000), 44 peines ayant été exécutées à la demande d'autres cantons (56 en 2000).

### *Pénitenciers et établissements*

Sur le total des détenu(e)s au 31.12.2001, 53 (69 en 2000) sont condamné(e)s à la réclusion ou à l'emprisonnement, 1 (1 en 2000) subit l'internement appliqué aux délinquants d'habitude (art. 42 CPS) et 4 (5 en 2000) exécutent la mesure de l'article 100 bis CPS.

Les journées d'exécution de peines hors canton se détaillent en 2000 et 2001 de la façon suivante:

| Placements hors canton | 2000 | 2001 |
|---|---|---|
| Dossiers traités | 83 | 88 |

L'effectif moyen des personnes détenues hors canton, durant l'année 2001 a été de 39 (40 en 2000).

| Détail des placements hors canton | 2000 | 2001 |
|---|---|---|
| Courtes peines | 10 | 15 |
| Détention mineurs | 2 | 0 |
| Longues peines | 71 | 73 |
| Total | 83 | 88 |

| Nombre de journées hors canton | |
|---|---|
| Année 2000 | 14.749 |
| Année 2001 | 14.426 |
| Moyenne | 14.587 |

La durée moyenne de séjour a été de 164 jours en 2001 (177 en 2000).

| Coût des journées hors canton | | |
|---|---|---|
| | Montants | Prix moyen |
| Année 2000 | 2.142.044,80 | 145,23 |
| Année 2001 | 2.315.249,95 | 160,49 |

Une augmentation de 10 francs par jour dès le 1er janvier 2001 a été décidée par la Conférence romande des chef-fe-s de Département de Justice et Police.

## *Exécution des peines en semi-détention ou par journées séparées*

### *Semi-détention*

Nous avons été saisis de 61 demandes qui ont toutes été acceptées et exécutées dans de bonnes conditions (69 en 2000).

| Semi-détention Boudry - Détail des motifs de condamnation | |
|---|---|
| Lésions corporelles simples, brigandage, injures, menaces, voies de fait | 3 |
| Vol | 4 |
| Dommages à la propriété | 1 |
| Dommages à la propriété, infr. Lstup, contravention Lstup, délit Lstup | 10 |
| Détournement de valeurs patrimoniales mises sous mains de justice | 3 |
| Faux dans les certificats, circuler malgré un retrait ou refus du permis de conduire | 2 |
| Infraction à la loi sur la protection civile | 1 |
| Infractions à la loi sur la circulation routières | 21 |
| Total | 45 |

| Semi-détention Chaux-de-Fonds - Détail des motifs de condamnation | |
|---|---|
| Lésions corporelles simples, voies de fait, dommages à la propriété, faux dans les certificats | 3 |
| Vol, dommages à la propriété | 3 |
| Détournement de valeurs patrimoniales mises sous mains de justice | 1 |
| Abus du téléphone | 1 |
| Contravention Lstup – délit Lstup | 7 |
| Violation d'une obligation d'entretien | 3 |
| Infractions à la loi sur la circulation routière | 17 |
| Infraction à la loi sur la circulation routière + Lstup | 2 |
| Refus de servir (CPM) | 2 |
| Total | 39 |

Un placement peut concerner plusieurs peines exécutées simultanément, c'est la raison pour laquelle les totaux des motifs de condamnations ne correspondent pas au nombre de demandes.

### *Journées séparées*

Il n'y a pas eu de demande pour l'exécution en journées séparées au cours de l'année 2001 (1 en 2000).

### *Travail d'intérêt général (introduit le 1er septembre 1997)*

Les peines privatives de liberté d'une durée de 60 jours au plus, peuvent être exécutées sous la forme d'un travail d'intérêt général.

A la fin 2001, il apparaît que:

| | 2000 | 2001 |
|---|---|---|
| Personnes convoquées et auditionnées | 138 | 188 |
| Personnes ne s'étant pas présentées à la signature de la convention | 0 | 6 |
| Dossiers non retenus | 0 | 0 |
| Personnes placées | 134 | 182 |
| Personnes en attente de placement | 1 | 1 |
| Dossiers en suspens pour raison médicale | 3 | 5 |

Les infractions commises pour les 188 condamnés (138 en 2000) placés sont:

| | 2000 | 2001 |
|---|---|---|
| Loi sur la circulation routière | 58 | 95 |
| Loi fédérale sur les stupéfiants | 46 | 51 |
| Vol | 12 | 20 |
| Diverses infractions | 22 | 22 |

***Décisions de libération communiquées au casier central à Berne***

| | 2000 | 2001 |
|---|---|---|
| Décisions de libération conditionnelle avec patronage | 17 | 14 |
| Décisions de libération conditionnelle sans patronage | 29 | 28 |
| Décisions de maintien de libération conditionnelle | 18 | 11 |
| Décisions de refus de libération conditionnelle | 4 | 4 |
| Décisions de révocation de libération conditionnelle | 5 | 9 |
| Décision de suspension de peine | 0 | 0 |

## 6.4. Prison préventive

Le taux d'occupation de la prison préventive dépend étroitement de l'activité policière et des besoins de l'instruction. Il est extrêmement aléatoire. Au 31 décembre 2001, 31 personnes étaient en détention préventive.

### *Statistiques*

| Année | Total journées |
|---|---|
| 1993 | 19.614 |
| 1994 | 19.994 |
| 1995 | 14.822 |
| 1996 | 16.707 |
| 1997 | 14.674 |
| 1998 | 20.366 |
| 1999 | 19.713 |
| 2000 | 20.029 |
| 2001 | 13.707 |

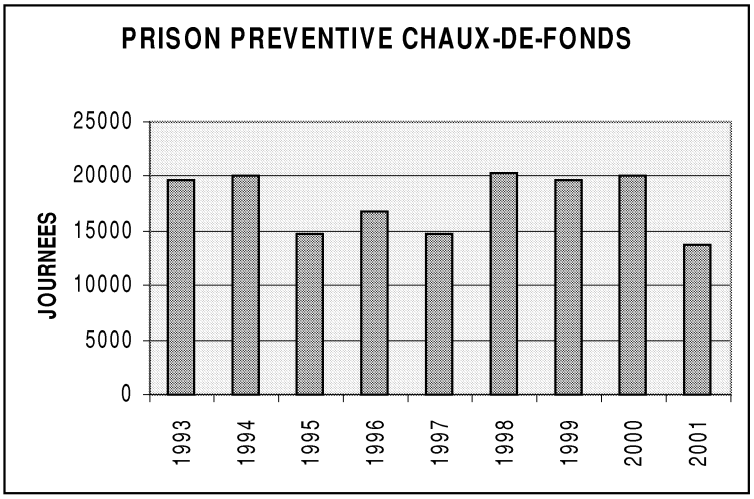


| Répartition selon sexe | | |
|---|---|---|
| Journées détention femmes | 675 | 4,92% |
| Journées détention hommes | 13.032 | 95,08% |
| Total | 13.707 | 100,00% |

| Détail des journées de détention | |
|---|---|
| Détention mineurs | 39 |
| Mesures de contraintes/expulsions | 149 |
| Réclusion/emprisonnement | 2.950 |
| Emprisonnement | 1.326 |
| Arrêts | 285 |
| Conversions d'amendes | 100 |
| Militaires | 63 |
| Mesures 42/43/44 CPS | 370 |
| Semi-liberté/Semi-détention | 1.230 |
| Prévention/arrêts police | 6.978 |
| Mesures 93/100bis CPS | 217 |
| Autres | 0 |
| Total | 13.707 |

| Données particulières | |
|---|---|
| Effectif moyen | 38 |
| Durée séjour moyen (jours) | 29 |
| Séjours inférieurs à 8 jours | 199 |

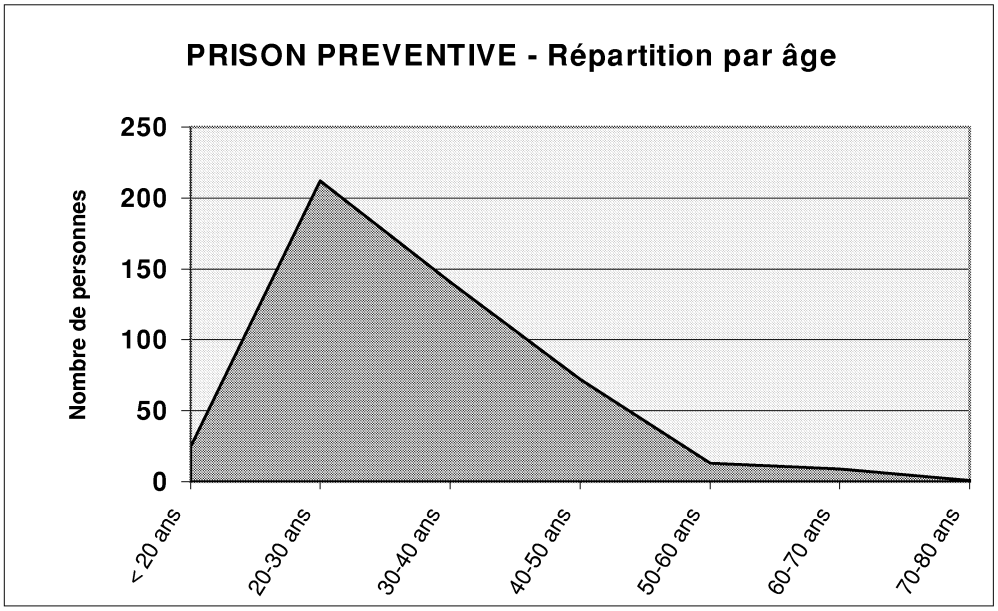


| Répartition selon origine | | |
|---|---|---|
| Neuchâtelois(es) | 139 | 29,39% |
| Confédéré(e)s | 25 | 5,29% |
| Etranger(ère)s | 309 | 65,33% |
| Total | 473 | 100,00% |

### *Personnel*

La création de 5 nouveaux postes permet à présent de disposer de deux surveillant(e)s minimum en service 24 heures sur 24.

Après une période d'adaptation, les nouveaux engagés forment une équipe homogène avec les anciens.

### *Détenus*

Cette année, nous constatons une forte baisse de la détention préventive qui est pratiquement de 50% inférieure à l'année passée. Nous n'avons aucune explication logique quant à cette différence.

Suite à des problèmes rencontrés à la MET-La Ronde, nous avons dû prendre exceptionnellement en charge des mineurs. Leur détention s'est déroulée en collaboration avec les éducateurs de la-dite institution.

La détention "femmes" s'est améliorée suite à une plus grande disponibilité des surveillantes qui ont vu leur nombre augmenter.

### *Aménagements*

Une réadaptation des locaux de l'économat a permis la création d'un vestiaire pour le personnel féminin.

La centrale, qui fait office de local administratif et de contrôle, ne permet pas actuellement de travailler dans un cadre serein. Un bureau pour la direction est aménagé dans la tour et sera terminé au début de l'année 2002, ce qui permettra l'occupation de l'ancien local par l'administration et une meilleure gestion des espaces à la centrale.

## 6.5. EEP-Bellevue

L'année 2001 a été celle de la consolidation, après les difficultés et les changements intervenus au cours des années précédentes.

### *Statistiques*

| Année | Total journées |
|---|---|
| 1993 | 0 |
| 1994 | 878 |
| 1995 | 17.697 |
| 1996 | 18.666 |
| 1997 | 16.124 |
| 1998 | 16.175 |
| 1999 | 18.565 |
| 2000 | 17.116 |
| 2001 | 16.298 |

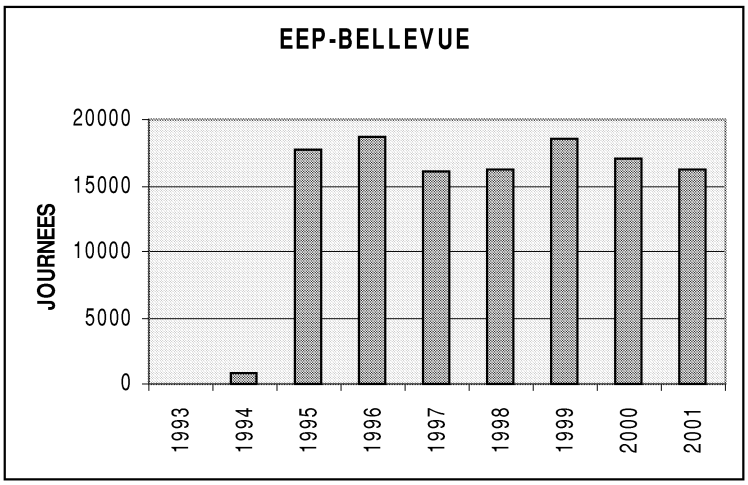

| Détail des journées de détention | | |
|---|---|---|
| Exécution de peines | 14.196 | 87,10% |
| Semi-liberté | 2.102 | 12,90% |
| Total | 16.298 | 100,00% |

| Données particulières | |
|---|---|
| Effectif moyen | 45 |
| Durée séjour moyen (jours) | 161 |

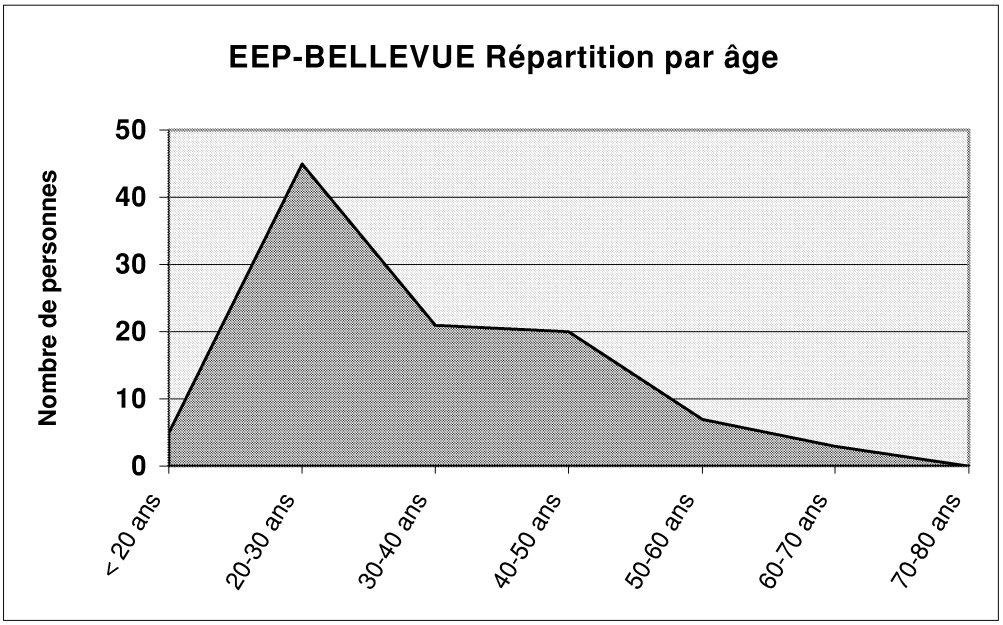


| Répartition selon origine | | |
|---|---|---|
| Neuchâtelois | 19 | 18,81% |
| Confédérés | 14 | 13,86% |
| Etrangers | 68 | 67,33% |
| Total | 101 | 100,00% |

| Répartition par autorités de placement | |
|---|---|
| Berne | 0 |
| Fribourg | 11 |
| Genève | 28 |
| Jura | 2 |
| Neuchâtel | 42 |
| Tessin | 1 |
| Vaud | 14 |
| Valais | 2 |
| Autres (Lucerne) | 1 |
| Total | 101 |

## *Personnel*

Dans le courant de l'année 2001, l'EEP-Bellevue a pu engager cinq collaborateurs supplémentaires (4 surveillants et 1 maître d'atelier), afin notamment d'avoir la possibilité d'accélérer la formation du personnel. Deux autres surveillants ont été engagés pour remplacer ceux qui ont quitté l'EEP-Bellevue afin de travailler soit à la Ronde, soit à la prison préventive.

Le maître d'atelier engagé en 2001 est aussi responsable des transports; cet engagement nous a permis de mettre fin à l'occupation de chômeurs en fin de droit, qui n'est pas adéquate dans un établissement pénitentiaire.

Un surveillant a été choisi comme surveillant-chef adjoint, afin de remplacer son prédécesseur qui travaille sur La Chaux-de-Fonds depuis le 1er juillet 2001.

Un maître d'atelier est parti à la retraite à la fin de l'année 2001, après 7 ans de service.

Nous avons également fêté cette année les 30 ans de service à l'Etat d'un surveillant.

Une formation interne en psychologie a été organisée pour les collaborateurs qui n'avaient pas encore profité de ce cours.

Depuis le mois d'août 2001, un imam vient chaque vendredi pour la prière avec les détenus musulmans et, de temps en temps, le mardi soir, afin de parler avec ceux qui le désirent. Au mois de novembre 2001, une pasteure protestante est entrée en fonction; depuis, elle intervient une fois par semaine. L'aumônier catholique continue ses visites régulières. Ces visites des représentants des communautés religieuses sont très appréciées.

## *Détenus*

En général, l'année 2001 a été positive. Une personne détenue a commencé un apprentissage de menuisier au sein de l'établissement, en suivant les cours de formation professionnelle au CPMB à Colombier.

Un détenu travaillant au jardin avec l'accord du service placeur a fugué. Il a pu être arrêté quelque temps plus tard.

Le tableau ci-dessous relève le nombre de sorties accordées aux détenus durant l'année 2001:

| Congés | Conduites | Permissions | Transports |
|---|---|---|---|
| 148 | 60 | 74 | 220 |

Sur les 148 congés accordés, un détenu est revenu avec trois jours de retard et en mauvais état, et un autre n'est pas rentré du tout. Tous les autres congés se sont déroulés dans de bonnes conditions. Les permissions, conduites ou transports se sont passés sans problème.

De plus, aucune évasion de la prison ne s'est produite.

Nous pouvons constater que le nombre de détenus souffrant de troubles psychiques a augmenté. Le manque de thérapeutes s'est fait cruellement sentir, puisqu'une psychiatre et une psychologue ont mis fin à leur mandat pour travailler dans d'autres cantons.

L'EEP-Bellevue ne reçoit que des détenus condamnés à des peines de trois ans au maximum (à l'exception de la section ouverte et de la semi-liberté), ce qui explique que la durée de séjour moyenne est bien en dessous d'une année. Ce roulement de détenus énorme pose des problèmes aux ateliers, car les maîtres d'atelier doivent souvent réexpliquer l'organisation et les différentes phases de travail.

Nous n'avons reçu aucune plainte du voisinage en 2001.

### *Organisation*

Un nouveau règlement pour la semi-liberté a été élaboré par le surveillant-chef et les deux responsables de la semi-liberté. Ce règlement a fait ses preuves.

Le balisage incendie dans toute la maison a été finalisé par un surveillant spécialiste de la protection incendie. Ce dernier a également organisé un cours de formation pour le personnel.

La situation des commandes dans les ateliers est bonne. Tous les ateliers ont assez, voire trop de travail par rapport aux capacités.

Depuis l'automne 2001, l'EEP-Bellevue se prépare à participer au projet GESPA.

## 6.6. MET-La Ronde

La Ronde a connu une année 2001 très difficile.

Le départ du psychologue fin 2000 qui n'a pas pu être remplacé durant six mois - a contribué à déstabiliser une situation rendue déjà difficile par la démission de plusieurs éducateurs aguerris.

Les difficultés de recrutement, déjà rencontrées auparavant, se sont accentuées et il a été impossible, malgré une importante campagne de recrutement, de trouver des éducateurs diplômés disposés à travailler dans un établissement éducatif pénal.

Le début de l'année a vu aussi un changement important du type de pensionnaires avec la libération des "anciens" qui stabilisaient l'institution. Les jeunes adultes ont été remplacés par des mineurs souvent très violents et ayant commis de graves délits.

Le directeur a également quitté la MET fin juin, épuisé par les difficultés. La direction ad intérim a été assurée par un collaborateur du service de probation, qui intervenait déjà dans l'établissement comme animateur.

Fin 2001, seuls les 2 maîtres d'ateliers et la lingère avaient plus de deux ans d'ancienneté.

De nombreux actes de violences ont été commis durant les six premiers mois de l'année et les éducateurs n'ont pas été épargnés. Des séances de débriefing ont été organisées ainsi qu'une supervision.

Pour permettre à la MET de reprendre pied, une diminution drastique du nombre de jeunes a été décidée début juillet et l'institution a tourné au ralenti jusqu'à la fin de l'année avec une moyenne de 4 pensionnaires. Durant cette période, le personnel démissionnaire n'a pas été remplacé, et c'est donc avec une équipe réduite que la prise en charge a été assurée.

Dès l'été, une commission interdépartementale a été mandatée, afin d'examiner notamment l'adéquation des missions exécutées à la MET par rapport à la structure. Elle a rendu son rapport à la fin de l'année et le Conseil d'Etat décidera au début 2002 de la suite qui pourra être donnée.

De nombreuses déprédations ont été commises cette année par des pensionnaires souvent très violents, et cela a nécessité une remise en état régulière.

Après la diminution, dès juillet, du nombre des pensionnaires, l'établissement a été entièrement repeint et les dégâts, même anciens, réparés.

De nouveaux lits monoblocs ont été fixés au sol. Ils ont été fabriqués dans les ateliers de l'EEP-Bellevue.

## *Statistiques*

| Année | Total journées |
|---|---|
| 1993 | 3.842 |
| 1994 | 4.301 |
| 1995 | 3.316 |
| 1996 | 2.620 |
| 1997 | 2.757 |
| 1998 | 5.186 |
| 1999 | 4.646 |
| 2000 | 4.353 |
| 2001 | 2.633 |

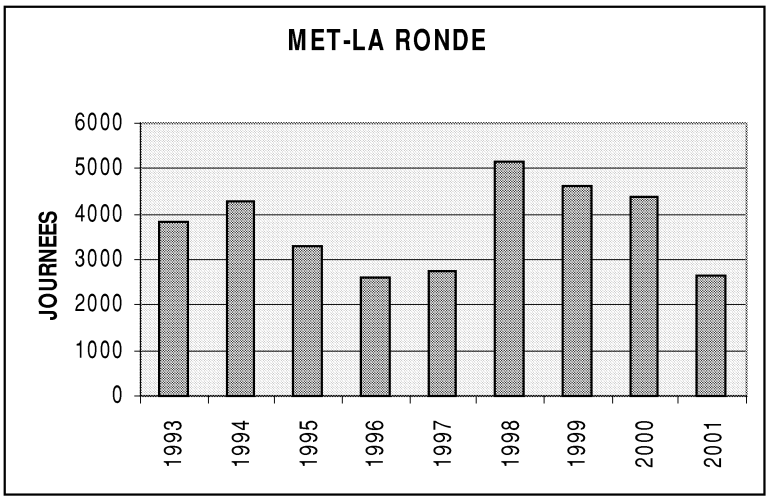


| Données particulières | |
|---|---|
| Effectif moyen | 7 |
| Durée séjour moyen (jours) | 45 |
| Journées pensionnaires 2001 | 2633 |

**MET-LA RONDE - Répartition par types de placements**

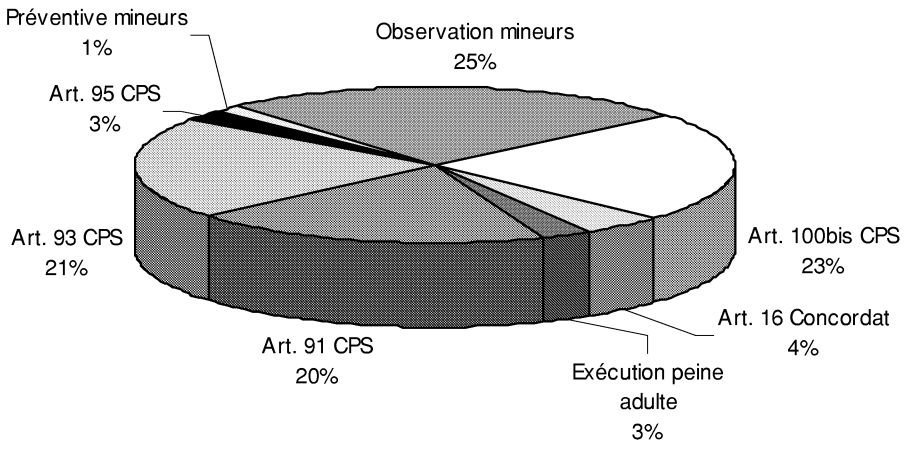


| Détail types de placements (en journées) | | |
|---|---|---|
| Art. 100bis CPS | 605 | 22,98% |
| Art. 16 Concordat | 116 | 4,41% |

| | | |
|---|---|---|
| Exécution de peine adulte | 76 | 2,89% |
| Art. 91 CPS | 515 | 19,56% |
| Art. 93 CPS | 551 | 20,93% |
| Art. 95 CPS | 68 | 2,58% |
| Préventive mineurs | 39 | 1,48% |
| Observation mineurs | 663 | 25,18% |
| Total | 2633 | 100,00% |

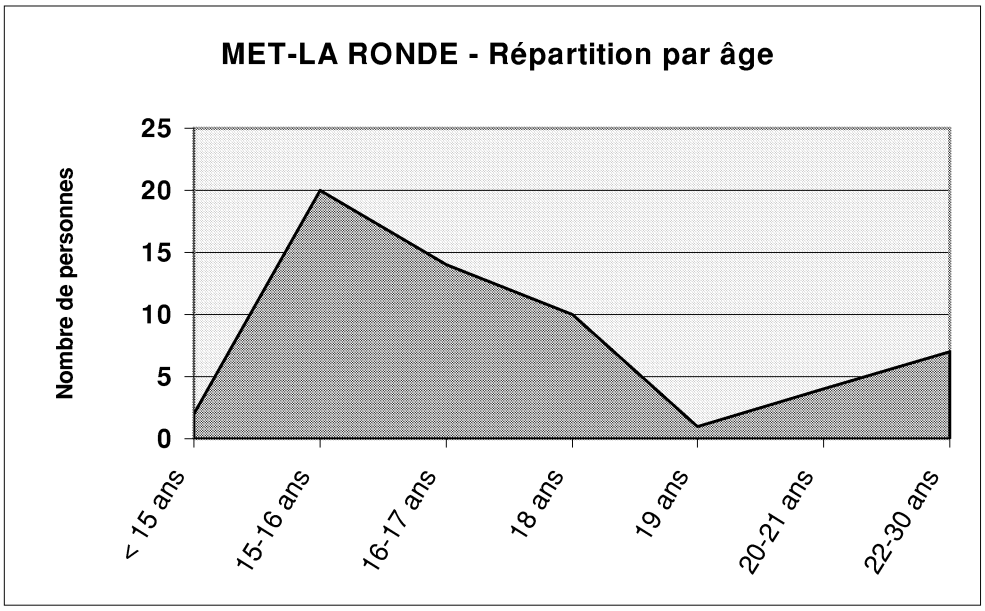


| Répartition selon origine | | |
|---|---|---|
| Neuchâtelois | 10 | 17,24% |
| Confédérés | 10 | 17,24% |
| Etrangers | 38 | 65,52% |
| Total | 58 | 100,00% |

| Placements par instances de jugement | | |
|---|---|---|
| Neuchâtel | 31 | 53,45% |
| Berne | 7 | 12,07% |
| Jura | 2 | 3,45% |
| Fribourg | 4 | 6,90% |
| Valais | 0 | 0,00% |
| Vaud | 0 | 0,00% |
| Genève | 14 | 24,14% |
| Tessin | 0 | 0,00% |
| Autres | 0 | 0,00% |
| Total | 58 | 100,00% |

## 6.7. Boudry

Le respect des conditions d'exécution des peines sous la forme de la semi-détention repose toujours sur deux gendarmes du poste de Boudry qui effectuent cette tâche de contrôle avec beaucoup d'humanité en plus de leurs activités de policiers. Toutefois, nous rappelons que les locaux sont tout à fait inadaptés pour ce genre de missions.

La diminution du nombre de nuitées se poursuit.

### *Statistiques*

| Année | Total journées |
|---|---|
| 1993 | 739 |
| 1994 | 1.327 |
| 1995 | 1.576 |
| 1996 | 1.464 |
| 1997 | 1.569 |
| 1998 | 1.332 |
| 1999 | 1.730 |
| 2000 | 1.282 |
| 2001 | 1.225 |

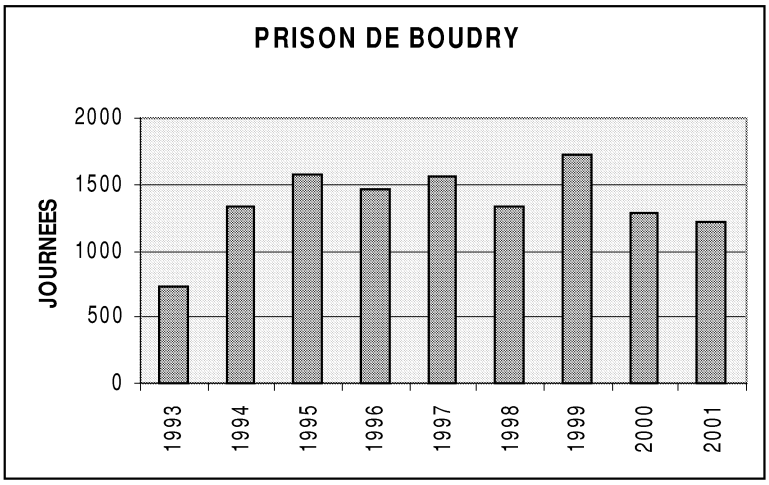


| Journées semi-détention | |
|---|---|
| Année | Journées |
| 1999 | 1.730 |
| 2000 | 1.282 |
| 2001 | 1.225 |

| Placements | |
|---|---|
| Année | Nombre de placements |
| 1999 | 53 |
| 2000 | 34 |
| 2001 | 35 |
| **Durée moyenne du séjour** | |
| Année | Nombre de jours |
| 1999 | 33 |
| 2000 | 38 |
| 2001 | 35 |

## 6.8. Conclusions

Les objectifs fixés en 2000 ont été atteints globalement, même si les difficultés rencontrées à la Ronde démontrent que dans ce secteur d'activité, rien n'est jamais acquis.

Le domaine pénitentiaire a été mis sur le devant de la scène par le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil. La prise de conscience que le domaine pénitentiaire doit être adapté aux transformations de la société a permis de faire naître un large consensus qui sera nécessaire pour le projet encore en gestation d'un nouveau centre carcéral cantonal.

# 7. SERVICE DE PROBATION

## 7.1. Introduction

Le rapport de gestion pour l'année 2000 a mis un accent particulier sur la nécessité de renforcer l'identité de ce nouveau service, orienté particulièrement vers le développement de compétences en matière d'encadrement psycho-social de personnes délinquantes. En perspective, la réinsertion socioprofessionnelle, avec comme point de départ du processus de prise en charge, le délit, sa genèse et les étapes de reconstruction servant la réalisation d'un projet de vie.

Plusieurs objectifs de travail devaient permettre, durant l'année 2001, de servir cette finalité: la formalisation du concept de prise en charge, un cadre de réflexion pour l'ensemble des collaborateurs sous la forme d'une supervision, des conditions de travail adéquates dans de nouveaux locaux ou encore le renforcement de synergies en matière de collaboration avec le service pénitentiaire. Ces thèmes ont jalonné le quotidien des activités de l'équipe du service de probation et font l'objet d'une évaluation dans le présent rapport.

L'année 2001 a également été marquée par de nouvelles étapes de la réorganisation du domaine pénitentiaire cantonal et par un développement croissant de l'investissement de la probation suisse auprès de ses partenaires du domaine pénal et pénitentiaire, auprès de ses partenaires européens, dans une démarche de définition des missions actuelles et futures: premières statistiques fiables élaborées par les cantons et l'office fédéral de la statistique, premier séminaire de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs des probations suisses, autant d'étapes importantes dans la perspective de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal prévu pour le début de l'année 2004.

## 7.2. Evaluation des objectifs 2001

### *Les nouveaux locaux*

Dès le mois de mars 2001, le service a emménagé dans de nouveaux locaux, situés à la rue Jehanne-de-Hochberg 3. Cette nouvelle situation offre des conditions de travail satisfaisantes et adaptées aux attributions de chaque fonction. Elle permet, de plus, un accueil adéquat des personnes sous mandats et des membres du réseau social de prise en charge. Cette étape a favorisé notablement l'organisation et le renforcement de la qualité des prestations de l'équipe.

### *La supervision d'équipe*

Au mois de juin 2001, une supervision d'équipe a été mise en place à un rythme d'une fois par mois environ. Cet exercice a lieu en présence de tous les membres de l'équipe. De manière générale, la supervision offre un lieu de réflexion sur les fonctionnements d'équipe. Il vise également à favoriser, à partir d'étude de cas, la réflexion et l'échange sur les pratiques individuelles mais aussi sur les modèles d'intervention du service. Il sert également à acquérir de nouveaux outils de travail sur la base des apports théoriques de l'intervenant extérieur.

Après plusieurs mois d'expérience, l'équipe est unanime pour relever la richesse des pistes de travail qui sont mises en perspective et du soutien que représente ce type de démarche dans la gestion de problématiques complexes et lourdes. Dans ce sens, la supervision sert bien l'objectif de renforcement de l'identité du service.

### *La formalisation du concept de prise en charge*

Un travail de conceptualisation des orientations en matière de prise en charge doit servir, à l'ensemble de l'équipe, de cadre de référence. Il s'appuie sur les finalités et les objectifs généraux du service, lesquels ont été définis lors de sa création. Ce type de démarche demande une certaine maturité en matière de fonctionnement d'équipe et une bonne connaissance du contexte dans lequel chacun exerce ses attributions. Dès lors que certains, récemment engagés, s'inscrivent dans une dynamique de découverte des prestations, des rôles de chacun et du contexte de prise en charge, il n'était pas envisageable de démarrer ce processus en se privant des ressources que ces collaborateurs auraient pu apporter. L'objectif de formalisation du concept de prise en charge a par conséquent été reporté à l'année 2002.

## 7.3. Identité: probation

Nous donnons ci-dessous le point de vue des assistants sociaux sur les activités qui sont les leurs au sein du service de probation.

Dans son article paru dans le "Bulletin[1]" No 9 de l'Association suisse de probation en novembre 2000 et intitulé "En guise d'adieu", Michael Lüthi[2] ancien secrétaire, dit de la probation:

"*En allemand, le mot "Bewährung", l'équivalent à "probation", est apparenté à l'adjectif "Wahr" et celui-ci, à son tour, est associé aux significations telles que "confiance", "faveur" et "amabilité".* Et il poursuit : "*dans la notion "Bewährung" se dissimule aussi le mot "gewähren" dans le sens de concéder, accorder, assurer un droit, une qualité, une mesure".*

Il nous paraît particulièrement judicieux de faire référence à cette définition venue d'outre Sarine, à l'heure où des efforts considérables sont entrepris sur le plan suisse, afin de faire tomber certaines barrières linguistiques, régionalistes, mais aussi historiques, pour tenter de "mieux se connaître" et de se créer une identité propre aux services de probation, à leur mission, aux travailleurs sociaux qui les composent.

A Neuchâtel, c'est la notion de pluridisciplinarité qui est mise en avant, depuis la création du service, en automne 1999. Pluridisciplinarité à laquelle vient s'ajouter la notion de "prise en charge continue", sous-entendu, sur l'ensemble du parcours pénal et post-pénal de nos clients. Avec un objectif, simple et ambitieux à la fois: diminuer (limiter) le risque de récidive.

Psychologues, formatrice, animateur socioculturel côtoient donc juriste, travailleurs sociaux et criminologue au sein de la même équipe. Chacun y a son mot à dire, sa place et c'est bel et bien souvent par la confrontation de nos différents points de vue (donc de nos formations originelles) qu'il nous est possible d'apporter une réponse pertinente aux multitudes de sollicitations dont nous sommes l'objet.

Depuis le printemps 2001, nous nous réunissons une fois par mois autour d'un superviseur extérieur et ces rencontres, moments privilégiés, permettent tant d'exposer nos difficultés quotidiennes que de cimenter l'équipe, voire l'esprit de l'équipe de la probation.

Le canton de Neuchâtel est doté de trois établissements carcéraux. La MET[1] et la prison préventive à La Chaux-de-Fonds, et l'établissement d'exécution des peines à Gorgier (prison accueillant des peines qui n'excèdent pas trois ans). Si le Service de probation intervient presque quotidiennement dans chacune de ces trois institutions, sa mission ne s'arrête pas là. Deux de nos collègues se rendent en effet régulièrement dans d'autres établissements situés hors de nos limites cantonales, afin d'y rencontrer les détenu(e)s neuchâtelois.

Enfin, et peut-être, surtout, les suivis dits "ambulatoires" sont en constante augmentation ces dernières années, et occupent un pourcentage de plus en plus conséquent pour l'équipe.

Aussi, le thème du premier colloque de l'Association suisse de Probation qui s'est tenu à Fribourg en octobre dernier, "Le mandat de patronage aujourd'hui" a retenu toute notre attention et était du plus grand intérêt.

1 MET : Maison d'éducation au travail.

Voilà, le décor est planté, et pour plagier Raymond Devos, nous pourrions dire: "La probation c'est ça!" Mais au fait, la probation, c'est quoi??

En prison préventive, il nous arrive de rencontrer les nouveaux venus au lendemain de leur incarcération. Que ce soit alors la colère ou un sentiment de honte qui prédomine, l'étonnement de se retrouver "là" ou au contraire une forme de soulagement ("il était temps que les choses s'arrêtent"), nous avons très souvent à faire à des personnes en état de choc. Leurs besoins de se raconter l'emportent souvent sur le mutisme, et même si pour nous, entendre justifier d'un état de fait ne revêt pas une grande importance, il est utile de laisser dire, de prêter une oreille, là où l'autre n'a pas forcément eu l'impression d'être entendu.

Pourtant, créer une alliance ne veut pas dire épouser une thèse, cautionner un acte répréhensible. Il est donc tout aussi nécessaire, pour l'assistant social, de rappeler les règles (de notre société ou du droit) voire de la Morale. C'est donc un exercice parfois difficile, lorsqu'il s'agit de garder à l'esprit une perspective de relation au long court, qui peut porter sur quelques semaines ou plusieurs années.

En pénitencier, l'arrivée d'un "nouveau" est presque systématiquement le résultat du transfert d'un autre établissement. Le choc de l'incarcération est donc lointain, et il s'agit plus souvent pour le nouvel arrivant "d'en montrer" et de faire sa place. Pour le Service de probation, il s'agit d'assurer le suivi d'un projet de vie, de continuer à poser un regard neuf sur une situation qui ne l'est pas forcément.

Au-delà des chiffres, (plus de 300 dossiers ouverts dans le service, quelques milliers de kilomètres parcourus ou nos agendas qui "explosent") chaque nouveau rendez-vous correspond à une nouvelle aventure humaine toujours passionnante.

Alors, inutile de dire que nous ne sommes pas seuls. Notre travail ne s'entendrait pas sans de multiples collaborations, certaines bien établies, d'autres en phase de maturation. Citons peut-être tout d'abord les directions et les personnels des établissements dans lesquels nous nous rendons. Sans eux, pas d'accès aux détenus, donc pas de rencontre… Dans les périodes de crise que représente systématiquement une incarcération, l'on mesure toute l'importance que prennent les notions d'accueil, d'écoute, et donc de droit à la parole. Sans la collaboration du personnel des établissements rien de tout cela ne serait possible.

Puis viennent les innombrables collaborations extérieures au monde carcéral. Qu'elles émanent des milieux médicaux, sociaux ou du domaine professionnel, toutes participent à la notion de réinsertion, de maintien d'un cadre social.

N'oublions pas non plus (mais la liste ne sera tout de même pas exhaustive) l'ensemble du monde judiciaire (tribunaux, juges d'instructions, avocats) "relais" indispensable dans notre travail quotidien.

Finalement, il nous paraît opportun de livrer ici cet extrait de l'ouvrage *"LA PROBATION ET LES SERVICES DE PROBATION, une perspective européenne*[2]*"* concernant l'énoncé des "Principes et éthique du travail de probation", qui résument bien la dynamique et la mouvance dans laquelle le service de probation neuchâtelois se trouve.

*"…Un phénomène encourageant est qu'en dehors de la redéfinition des missions et des objectifs stratégiques, une importance accrue est mise sur la formulation explicite – que ce soit dans la redéfinition des missions, des règles et de l'éthique propre à la probation ou dans les règles et lignes directrices appliquées aux travailleurs sociaux – des principes et de l'éthique sur lesquels le travail des services de probation doit se fonder. Un tableau comparatif de ces principes et lignes d'action éthiques révèle que les services de probation européens sont tous sur la même longueur d'onde. Ceci s'applique spécialement aux principes communs mis en relief, tels que:*

1. *Le respect du client, de son intégrité physique et morale, de sa dimension humaine ainsi que celui de sa vie privée;*
2. *L'équité, l'ouverture d'esprit et le sens de la responsabilité ainsi que le respect de la dignité et de la justice;*

2 LA PROBATION ET LES SERVICES DE PROBATION, une perspective européenne, de Anton van Kalmthout et Jack T.M. Derks.
Publié par Wolf Legal Publishers (WLP), Nijmegen, novembre 2000, ISBN :90-5850-008-X

3. *Le principe d'intervention minimale et de normalisation, c'est-à-dire qu'on ne devrait plus faire usage de contrainte ou restriction aucune en dehors du strict nécessaire et ce, où que ce soit : qu'il s'agisse des conditions de vie pour les clients en milieu carcéral, sous mandat de probation ou autre sanction non privative de liberté;*
4. *Le principe de l'intervention précoce; le but étant que pour assurer une réaction efficace au délit et traiter du cas avec plus d'efficacité, l'agent de probation doit être à même de contacter le client aux premiers stades de la procédure pénale.*
5. *Le principe de la continuité d'intervention;*
6. *La volonté de coopération avec d'autres organisations.*

Tentative de rapprochement "à l'européenne", travail de rapprochement en Suisse, contacts quotidiens avec les réalités des personnes détenues, la probation, c'est tout ça!

## 7.4. La probation sur le plan national

Dans le prolongement du discours européen relevé dans le chapitre précédent, la Conférence suisse des directeurs (-trices) de probation et l'Association suisse de la probation poursuit son travail de développement d'une politique commune à l'ensemble des cantons. Les premières données statistiques sur le plan fédéral ont vu le jour en 2000. Les données 2001, quant à elles, permettent de faire une première analyse de la quantité, du type de dossiers et du nombre de récidives mais ils devront toutefois s'affiner au fil des exercices pour pouvoir fournir des informations permettant de tirer des conclusions fiables. Toutefois, les premiers éléments d'analyse mettent en évidence un lien entre le suivi dans le cadre d'un mandat pénal et la récidive; ces dernières sont en effet moins fréquentes pour le groupe d'individus qui a été encadré par les services de probation. Néanmoins, plusieurs exercices seront indispensables pour confirmer ces premiers résultats.

Par ailleurs, le travail d'élaboration d'une formation post-grade se poursuit et un premier séminaire s'est organisé à Fribourg en collaboration avec le centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire. L'aboutissement de cette démarche ne se fera toutefois pas sans qu'un standard suisse en terme de prestations ne soit défini et cet objectif occupera la Conférence suisse des directeurs et l'Association suisse de probation pour l'année 2002.

## 7.5. Les statistiques pour l'année 2001

### *Tableau de progression des mandats pour l'année 2001*

| | Jan. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Officiels** | 106 | 119 | 119 | 114 | 96 | 96 | 108 | 112 | 113 | 115 | 115 | 123 |
| **Transmis** | 19 | 20 | 20 | 20 | 17 | 18 | 18 | 18 | 18 | 19 | 19 | 19 |
| **Reçus** | 8 | 10 | 10 | 8 | 8 | 9 | 9 | 10 | 10 | 12 | 12 | 11 |
| **Volontaires** | 9 | 11 | 11 | 11 | 13 | 14 | 14 | 14 | 15 | 17 | 17 | 17 |
| **Totaux** | **142** | **160** | **160** | **153** | **134** | **137** | **149** | **154** | **156** | **163** | **163** | **170** |

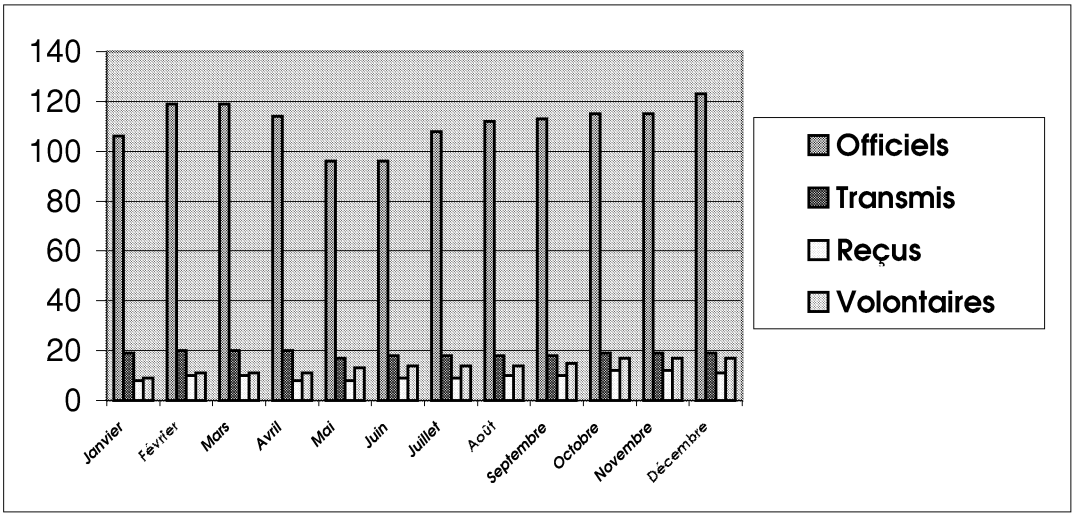


### *Moyennes annuelles des mandats*

| | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|---|---|---|
| **Officiels** | 84 | 107 | 111 |
| **Transmis** | 20 | 18 | 19 |
| **Reçus** | 11 | 9 | 10 |
| **Volontaires** | 12 | 9 | 14 |
| **Totaux** | **127** | **143** | **154** |

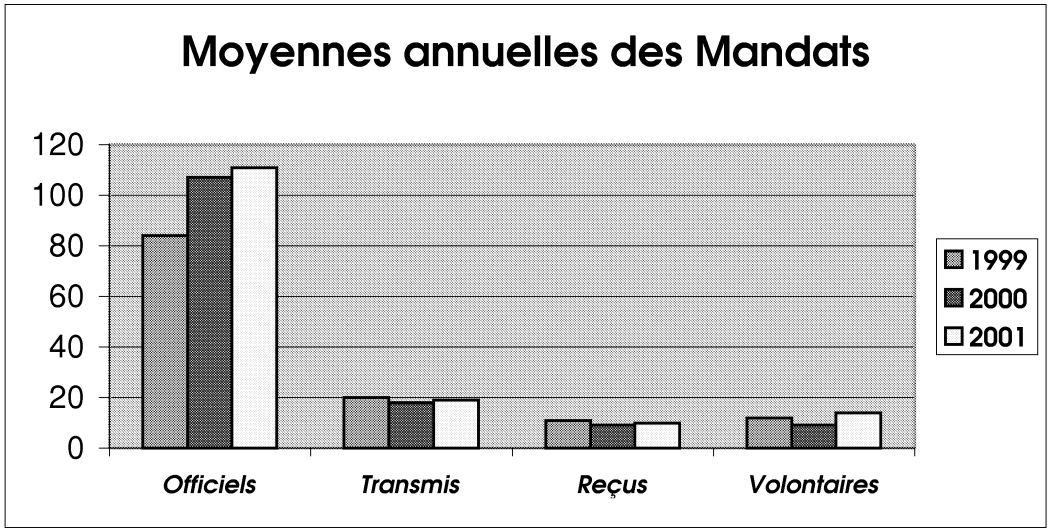


Les deux tableaux ci-dessus confirment la tendance à une augmentation régulière du nombre de mandats, plus particulièrement les mandats officiels, soit ceux confiés par les tribunaux ou les autorités administratives cantonales. Cette augmentation trouve plusieurs explications: les prestations du service sont bien en place et se sont améliorées au fil des expériences; elles sont connues et expérimentées par les autorités judiciaires ou administratives; le partenariat s'est par conséquent renforcé pour favoriser une prise en charge plus globale et pertinente dans un objectif commun de réinsertion.

## 7.6. Les objectifs 2002

Toute l'équipe du service de probation poursuivra, durant l'année 2002, le travail de consolidation des prestations, tant sur le plan des prises en charge individuelles que de la collaboration avec les partenaires. Les outils acquis en supervision et la formation des collaborateurs viendront également progressivement renforcer la qualité et la diversité de nos références. Il s'agira également de mener à bien le processus d'élaboration et de formalisation du concept de prise en charge.

Un accent particulier sera mis sur la mise en place d'un encadrement psychologique plus pointu et polyvalent, lequel se verra renforcé par l'intervention prochaine, dans le cadre de l'EEP Bellevue, de l'Institut universitaire de médecine légale de Genève. Il s'agira de développer un partenariat et des modalités de collaboration.

Finalement, le service de probation, en collaboration avec le service pénitentiaire, poursuivra le processus de réorganisation de l'ensemble du domaine carcéral cantonal, tel que le prévoit le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la planification des réformes pénitentiaires.

# 8. SANTE PUBLIQUE

## 8.1. Service de la santé publique

Comme à l'ordinaire, le service ne fait pas état de l'ensemble de ses activités dans le présent rapport, puisqu'il produit parallèlement un rapport annuel détaillé. En particulier, les domaines de la surveillance des professions et de la délivrance d'autorisations de pratique, les activités spécifiques du médecin et du pharmacien cantonal, et les rapports concernant toute une gamme d'institutions subventionnées sont inclus dans ce rapport du service; le rapport de gestion n'aborde donc traditionnellement pas ces activités.

De plus, en ce qui concerne les hôpitaux, les homes LESPA et les services d'aide et de soins à domicile, des documents concernant les statistiques et les comptes de ces structures sont également préparés sous forme de publications spécifiques qui sont mises à disposition des partenaires.

En ce qui concerne l'exercice 2001, les éléments suivants doivent être relevés:

- Le Conseil d'Etat a donné son aval à la création d'un poste d'infirmière en hygiène hospitalière au sein du service de la santé publique, poste destiné à l'appui, au conseil et à la surveillance des institutions d'hébergement ainsi que des hôpitaux périphériques et des hôpitaux psychiatriques en matière d'hygiène et de prévention de l'infection. En effet, seuls les centres principaux de soins aigus sont en mesure de se doter à l'interne d'un dispositif de suivi de l'évolution constante des normes et des protocoles de bonne pratique en matière de prévention des infections nosocomiales. Ce rôle se devait donc d'être poursuivi dans les institutions qui accueillent et soignent des patients, parfois après un séjour en soins aigus d'une durée réduite. Le poste, octroyé sur la base d'une documentation détaillée et résultant d'une réflexion entamée il y a plusieurs années déjà par notre service en collaboration avec les infectiologues et les infirmières spécialisées actifs dans le canton, a pu être mis au budget 2002 de l'Etat, le recrutement de deux infirmières à 50% a donc pu se faire en fin d'année 2001.
- Le Conseil de santé et ses Commissions ont poursuivi leurs travaux, à un rythme légèrement moins intense que durant l'année 2000. La Commission de prévention a revu son fonctionnement interne et a adopté des procédures plus appropriées pour les demandes de subsides qui lui sont adressées.
- L'année a été caractérisée par des travaux très intensifs dans le domaine de l'élaboration d'une convention collective de travail dite CCT Santé 21. Lancés par la Cheffe de Département en début d'année, ces travaux ont été conduits dans un climat quelque peu apaisé par l'octroi pour l'exercice 2001 d'une prime exceptionnelle au personnel soignant en reconnaissance de conditions de travail et de rémunération défavorables. Le projet CCT Santé 21 comprend l'organisation de trois groupes spécifiques rapportant à une commission paritaire plénière au sein de laquelle siègent les organisations faîtières des employeurs du secteur sanitaire subventionné et les organisations syndicales et professionnelles représentant le personnel du secteur santé, les travaux étant conduits sous la responsabilité de l'Etat. Un dispositif d'appui à cet important projet a pu être mis en place. Les tâches d'élaboration d'un texte conventionnel, de lancement du processus de description et d'évaluation des fonctions pour le domaine, ainsi que de travaux portant sur le climat de travail et la problématique de la pénurie de personnel, sont en cours. Le Conseil d'Etat a débloqué des moyens pour la mise en œuvre de ce projet, moyens permettant l'engagement de renforts spécifiques pour la conduite de la rédaction du texte conventionnel et de la description de fonctions, ainsi que pour la coordination de l'ensemble du dispositif.

Les premiers travaux ont porté, dans l'urgence, sur la mise en place de mesures transitoires de revalorisation salariale du secteur pour l'année 2002, mesures allouées par le Conseil d'Etat et qui ont fait l'objet d'un large consensus chez les partenaires. L'existence d'un dispositif de concertation a ainsi permis de traverser une année qui s'est avérée extrêmement turbulente dans la plupart des cantons en termes de revendications salariales et de demandes d'amélioration des conditions de travail du secteur sanitaire.

- La concrétisation des mesures de planification sanitaire s'est poursuivie sur le terrain. Dans les Montagnes, l'articulation des missions entre les Hôpitaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle, en termes de transfert des patients et de renforcement des fonctionnalités de réadaptation au Locle, a pu progresser dans de bonnes conditions. L'unité de médecine de type B du Locle jouit d'un taux d'occupation très élevé et fonctionne à satisfaction. Le recrutement du médecin-chef a été conduit et la ratification de son engagement ainsi que le partage de son temps de travail entre l'Hôpital du Locle et le service de médecine interne de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds marque un nouveau pas dans la collaboration des deux institutions.

  Les travaux de réorganisation et d'intégration des activités chirurgicales des Hôpitaux de Cadolles-Pourtalès et de La Providence ont par ailleurs été conduits avec l'appui du service de la santé publique, et ont abouti en fin d'année 2001 à un accord sur la création d'un Département de chirurgie intégré entre les deux institutions. Cet accord devra encore faire l'objet d'une ratification formelle en début 2002. Il implique la réunion dans un seul Département des chirurgiens des deux institutions, et prévoit en particulier la concentration des activités de chirurgie orthopédique planifiée sur le site de La Providence. Ces travaux constructifs devront être suivis d'autres modalités de rapprochement des deux institutions, comme le prévoit la planification sanitaire.

  L'Hôpital de La Béroche a également continué la mise en œuvre de la modification des activités de son service de médecine, en renforçant le volet de prise en charge des troubles du comportement alimentaire et d'autres problématiques de type psychosomatique, ainsi qu'en affinant son concept de consultation spécialisée dans le domaine de la douleur chronique. L'Hôpital de Landeyeux, quant à lui, poursuit ses réflexions et ses travaux pour la transformation de l'institution en centre cantonal de réadaptation « plus » et unité de médecine B accompagnée d'une policlinique, et plusieurs groupes de travail sont déjà à pied d'œuvre pour prévoir la transformation des locaux et leur utilisation.

  Dans le domaine de la psychiatrie, l'unité hospitalière pour adolescents au sein de l'Hôpital psychiatrique de Préfargier est opérationnelle et fait l'objet de très nombreuses demandes de prise en charge.

  Enfin, les travaux préparatoires à la mise en place du CIGES (Centre d'Information, de Gestion et d'Economie de la Santé), organe de gestion commun au secteur sanitaire prévu par la planification sanitaire, se sont poursuivis. L'organisme qui le préfigure, l'OFER-H qui a repris les fonctionnalités de la Centrale d'Encaissement des Hôpitaux, a étendu ses tâches et repris, en particulier, la responsabilité du contentieux de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds – cette reprise devant être étendue au contentieux des autres institutions.

- La difficile question de l'harmonisation du contrat des médecins-cadres des hôpitaux a fait l'objet de travaux intenses durant l'année 2001. Des principes de base quant aux modalités de rémunération et de fondements des contrats ont été débattu et protocolé par un groupe de travail mixte comprenant des représentants des médecins-cadres, des directions hospitalières et de la santé publique. Les orientations du groupe de travail doivent faire l'objet de simulations financières détaillées avant que les travaux ne puissent être avalisés.

- L'application de la loi sur le travail aux employés du domaine sanitaire et la publication des ordonnances y relatives a nécessité des travaux de révision des textes en vigueur régissant les conditions de travail du secteur santé. En particulier, les dispositions concernant le travail de nuit et la durée maximale du travail ininterrompu posent des problèmes complexes qui ont été examinés dans des groupes de travail mixtes sous la conduite du service de la santé publique.

- Un groupe de travail paritaire chargé d'élaborer une convention concernant un nouveau statut et les conditions de travail pour les médecins assistants a été mis en œuvre en début d'année et a travaillé très activement, sur la toile de fond de la motion Suter et de la position fédérale en matière de soumission future des assistants à la loi sur le travail. Un projet de statut prévoyant la réduction graduelle des horaires de travail pour arriver à terme à un temps de travail hebdomadaire moyen de 50 heures est en négociation. La multiplication du nombre de postes d'assistants que sa mise en œuvre nécessitera rendra impérative la création d'un statut de médecin hospitalier, permettant de limiter le nombre de postes de formation pour éviter la pléthore d'installations de spécialistes en pratique privée dans les années à venir.

- Les services d'aide et de soins à domicile ont entamé un important processus de réorganisation des équipes et de nouveau partage des tâches entre Fédération des Fondations et centres de santé régionaux. Ce projet, avalisé dans ses objectifs par le DJSS et le service de la santé publique, a été approuvé par la majorité des fondations concernées. Les travaux sont activement soutenus par le service de la santé publique. La création d'équipes intégrées (aide et soins) est explicitement prévue. L'objectif est d'atteindre une meilleure efficience en déchargeant les services des tâches administratives centralisables, permettant ainsi aux services de se concentrer sur l'action de proximité et le développement des prestations chez les usagers.

- En matière de négociations entre fournisseurs de prestations et assureurs-maladie, la nouvelle convention concernant l'hospitalisation en soins physiques est entrée en vigueur en 2001, après un accord de dernière minute avec les assureurs. Le premier exercice de l'application des forfaits cas-services est donc en cours. Les travaux se sont poursuivis pour élaborer un nouvel accord concernant les soins psychiatriques, pour lesquels la notion de forfait par cas n'est pas adéquate. Les négociations concernant la convention pour l'aide et les soins à domicile n'ont pas pu se dérouler en 2001, le Conseil Fédéral n'ayant toujours pas tranché le recours des assureurs en la matière. Les principes de la convention commune ANEMPA/ANIPPA pour le domaine des homes n'ont pas été remis en question durant les négociations de 2001 visant à la conclusion d'une convention 2002. L'entrée en vigueur du TARMED a par ailleurs été repoussée à fin 2002 au plus tôt. Enfin, la dissolution annoncée des structures cantonales pour les fédérations d'assureurs maladie s'est confirmée, cette dissolution de la FNAM au profit d'une structure régionale du Concordat des assureurs, aujourd'hui appelée santésuisse, devenant effective à fin 2001.

## *Législation*

En date du 2 mai 2001, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement concernant les commissions de salubrité publique et la police sanitaire.

Une refonte importante du règlement du 29 janvier 1960 a été rendue indispensable d'une part parce que les services de l'Etat, développés ou créés entre-temps, ont pris la relève des commissions de salubrité dans certains domaines, d'autre part parce que de nouvelles réglementations sont apparues, aux niveaux fédéral et cantonal, qui ont modifié la configuration générale et les sphères de compétence.

Dans le même temps, des directives ont été élaborées par le Département de la justice, de la santé et de la sécurité, destinées à faciliter le travail des commissions. Elles sont entrées en vigueur à la même date.

## 8.2. Aide hospitalière

### *Exercice 2000*

Nous rappelons que la clôture des comptes par les établissements hospitaliers, puis leur contrôle par notre service et le versement des subsides par les pouvoirs publics, impliquent le décalage d'un exercice. Nous rendons donc compte de la gestion des hôpitaux pour l'exercice 2000.

Nous rappelons également que les hôpitaux de soins physiques ont été financés en 2000 sur la base d'une méthode forfaitaire, adaptée à l'activité et au niveau des recettes d'hospitalisation et non plus par une couverture automatique du déficit.

Nous donnons plus loin les commentaires sur les détails des comptes d'exploitation, comparativement à ceux de 1999.

A la lecture des résultats 2000, on voit que l'ensemble des hôpitaux dégage un déficit global de l'ordre de 136.8 millions de francs.

Les comparaisons avec les résultats de 1999 mettent en évidence une augmentation du déficit hospitalier reconnu de 12 millions de francs. Les raisons principales en sont données plus loin au chapitre des commentaires.

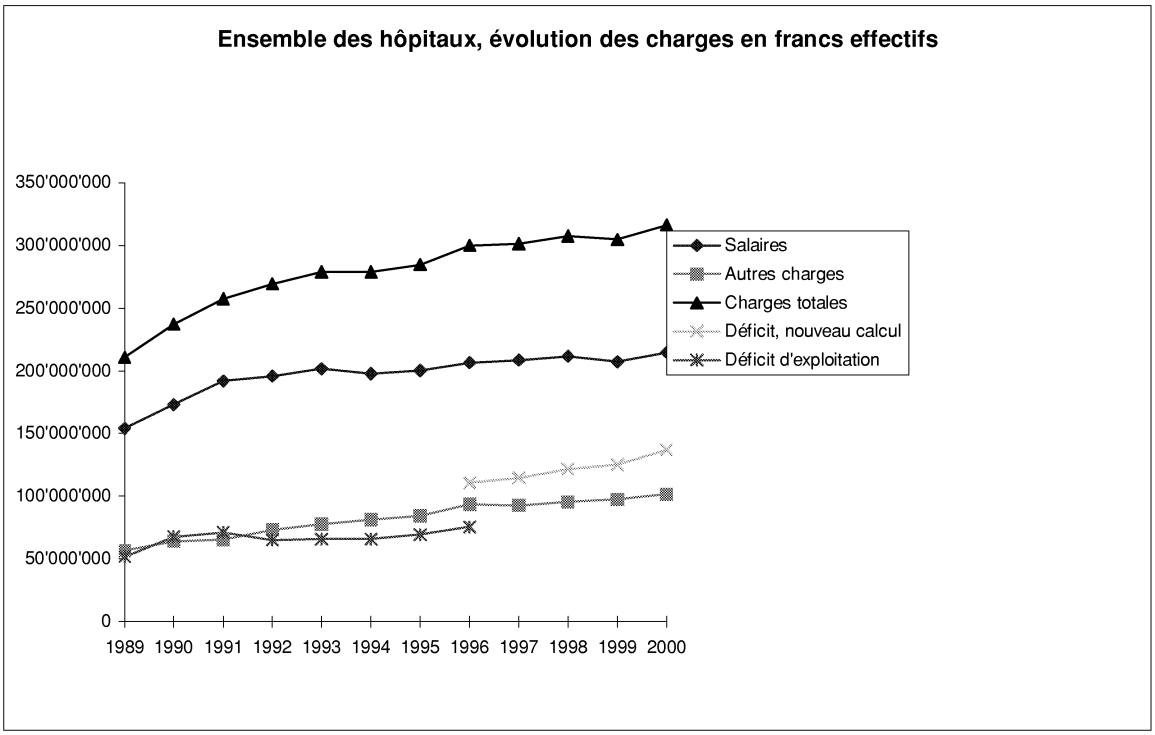


**Commentaire** : Les subsides d'hospitalisation ne sont plus versés aux hôpitaux depuis 1997. Ces montants sont pris en charge dans le déficit. Nous avons présenté le déficit dès 1996 selon cette méthode.

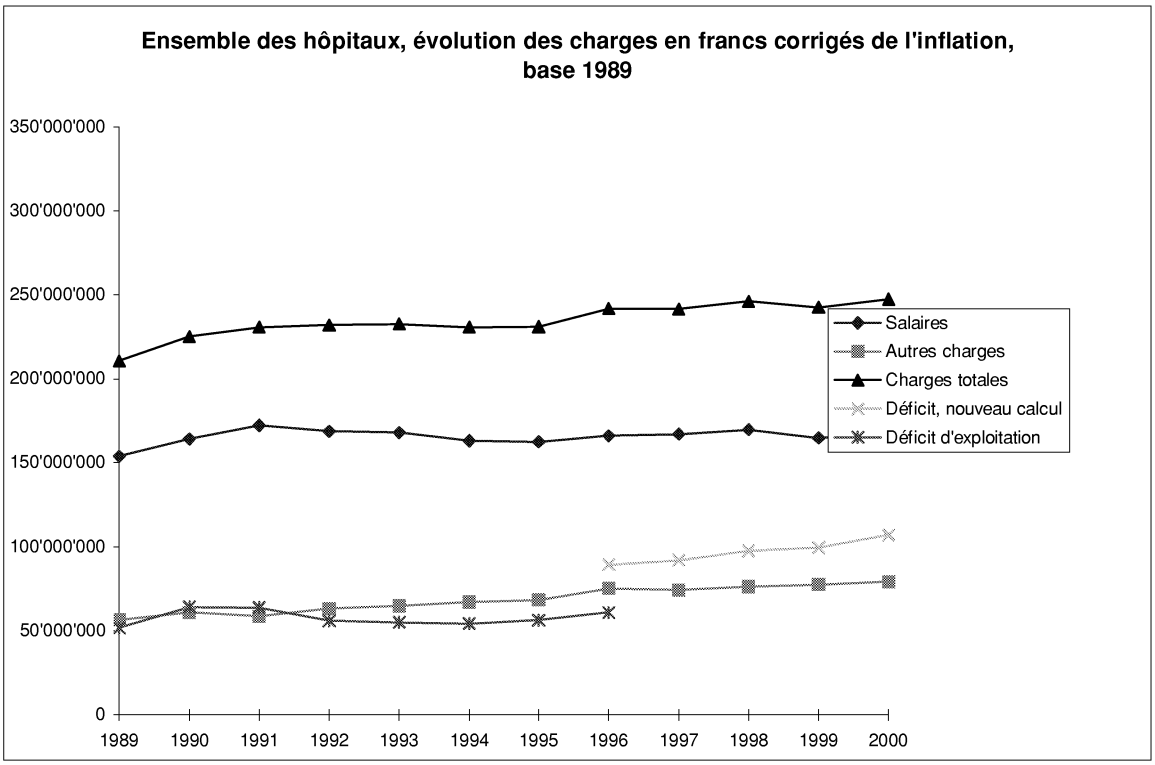

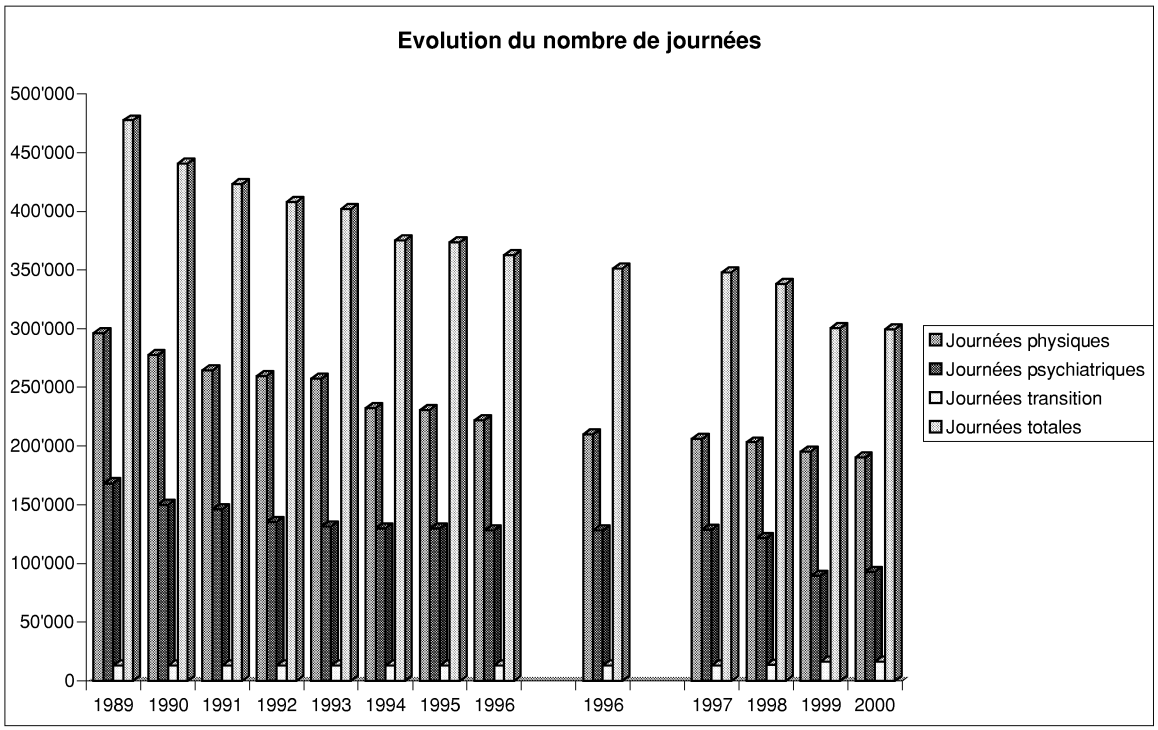


**Commentaire** : Dès 1997, le nombre de journées de bébés ont été sorties de la statistique. Cela a eu des répercutions sur le calcul des prix de revient. Nous présentons ici les deux méthodes de calcul pour 1996 afin d'avoir une comparaison.

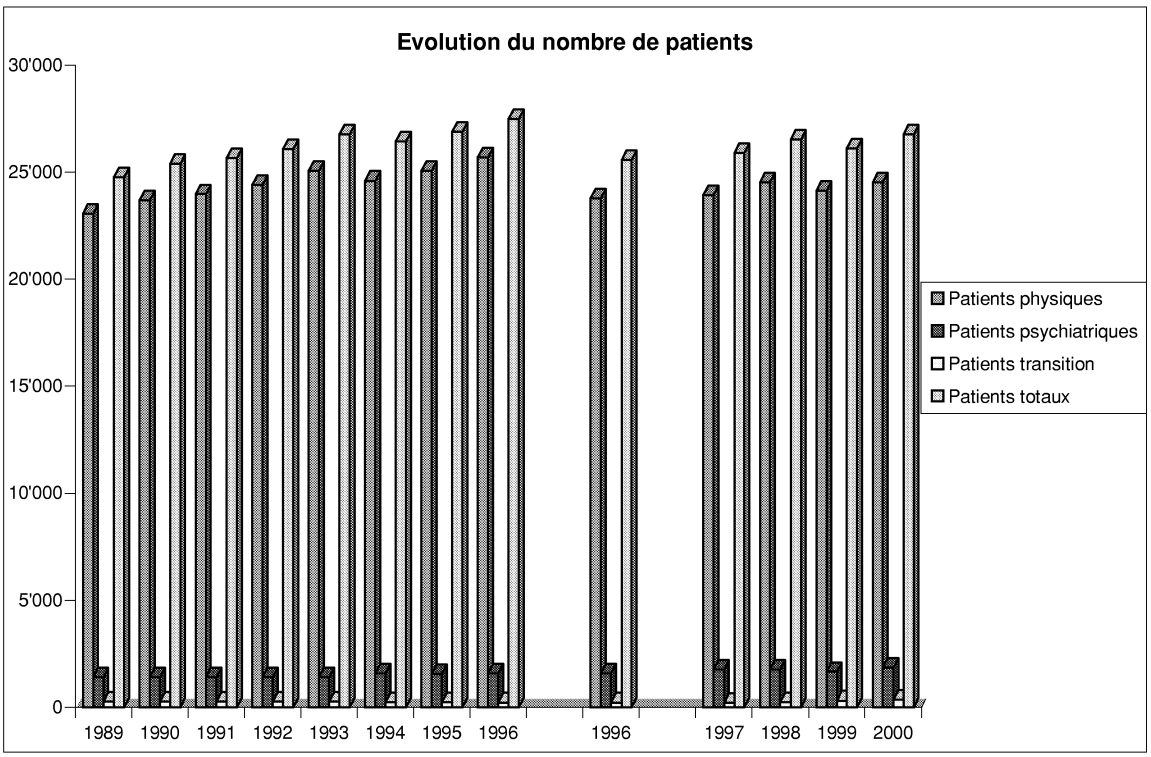

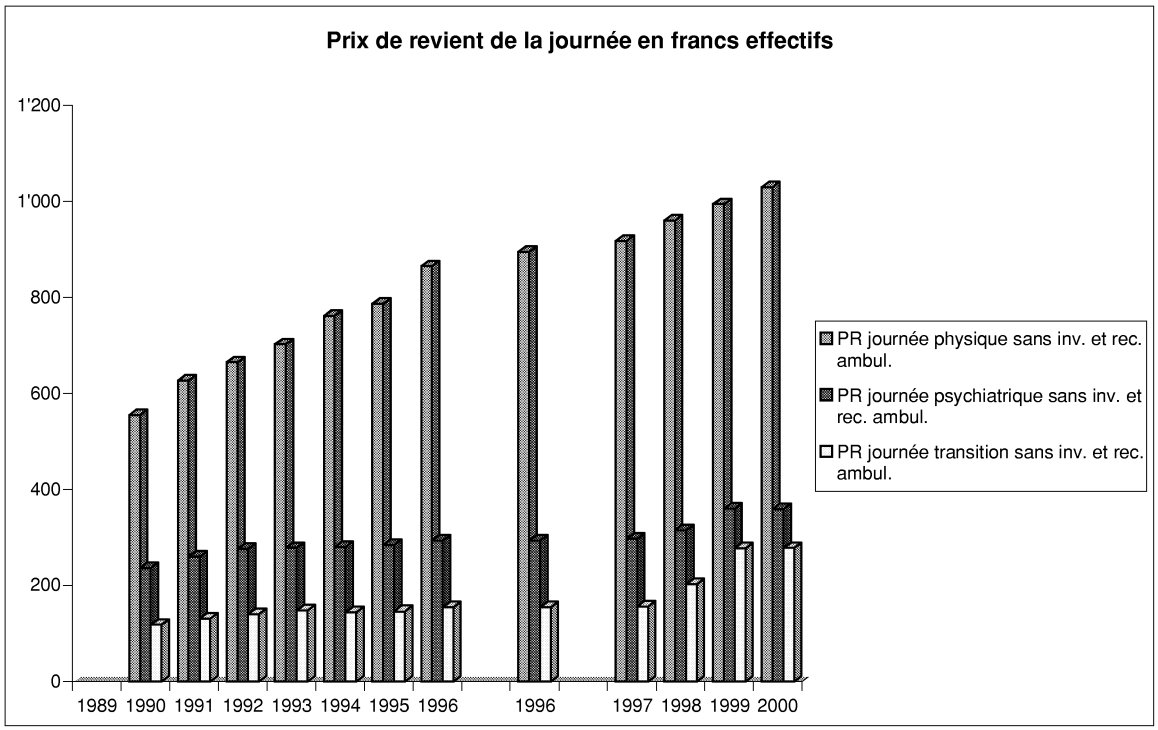


**Commentaire** : Dès 1997, le nombre de journées de bébés ont été sorties de la statistique. Cela a eu des répercutions sur le calcul des prix de revient. Nous présentons ici les deux méthodes de calcul pour 1996 afin d'avoir une comparaison.

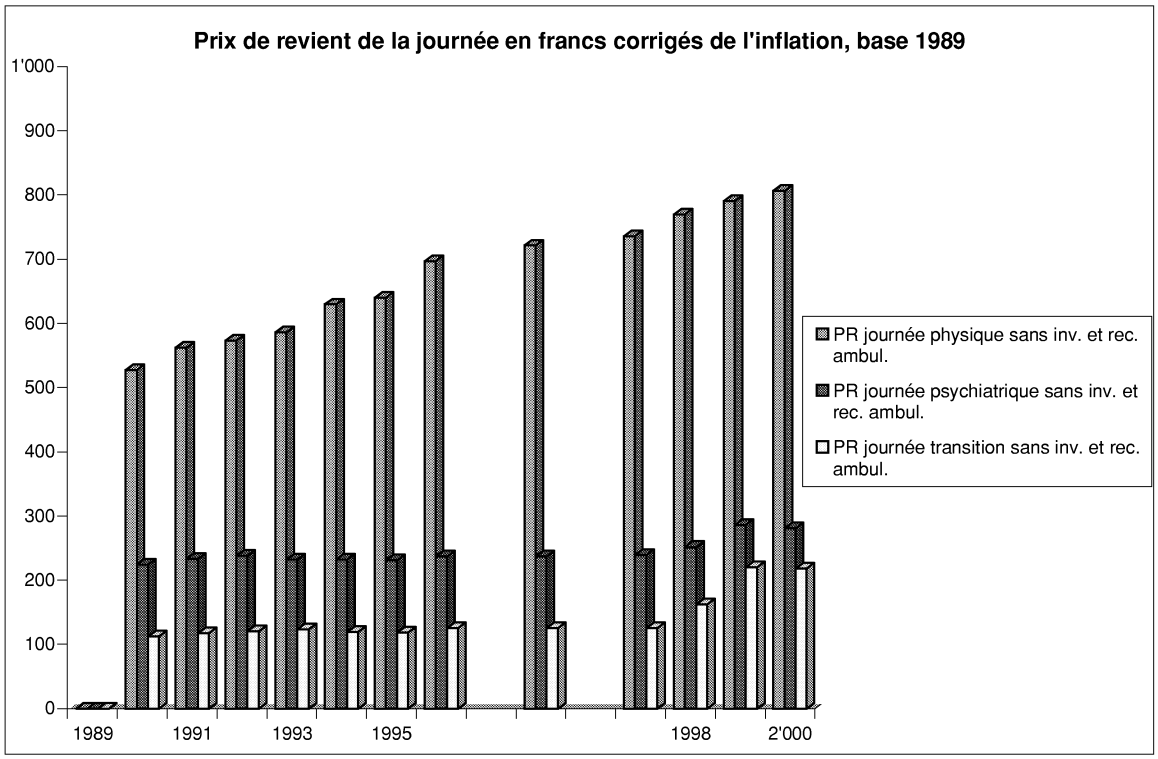

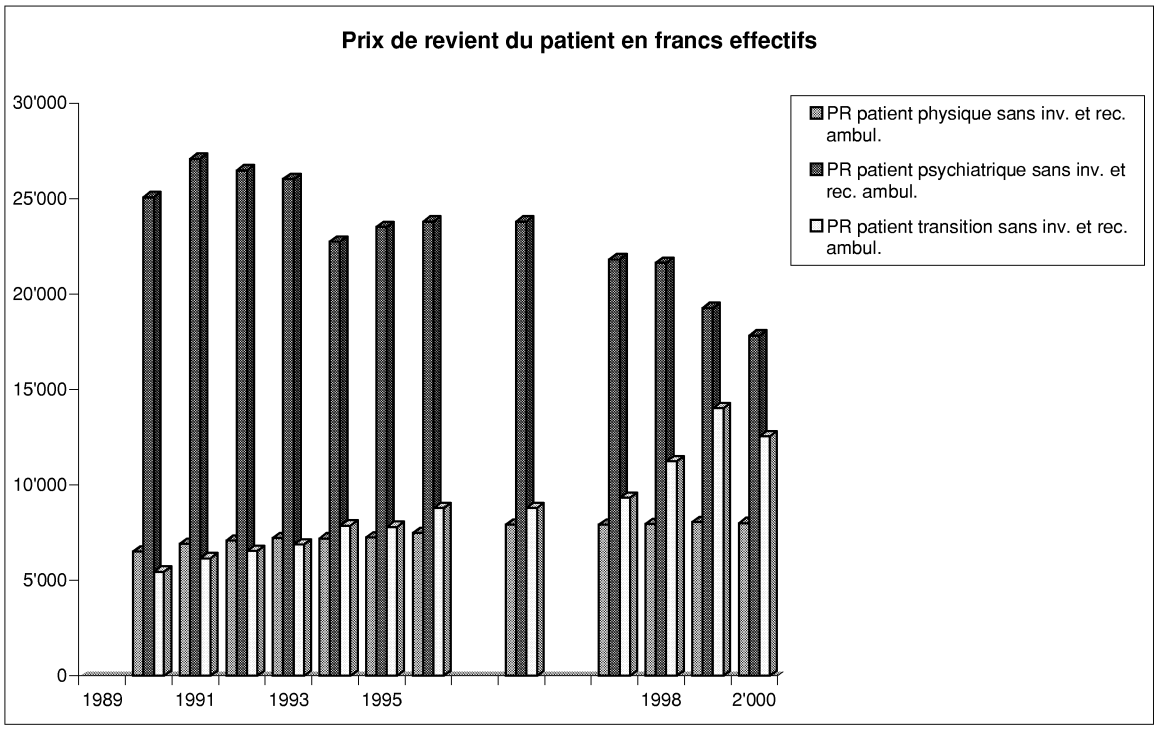


**Commentaire** : Dès 1997, le nombre de journées de bébés ont été sorties de la statistique. Cela a eu des répercutions sur le calcul des prix de revient. Nous présentons ici les deux méthodes de calcul pour 1996 afin d'avoir une comparaison.

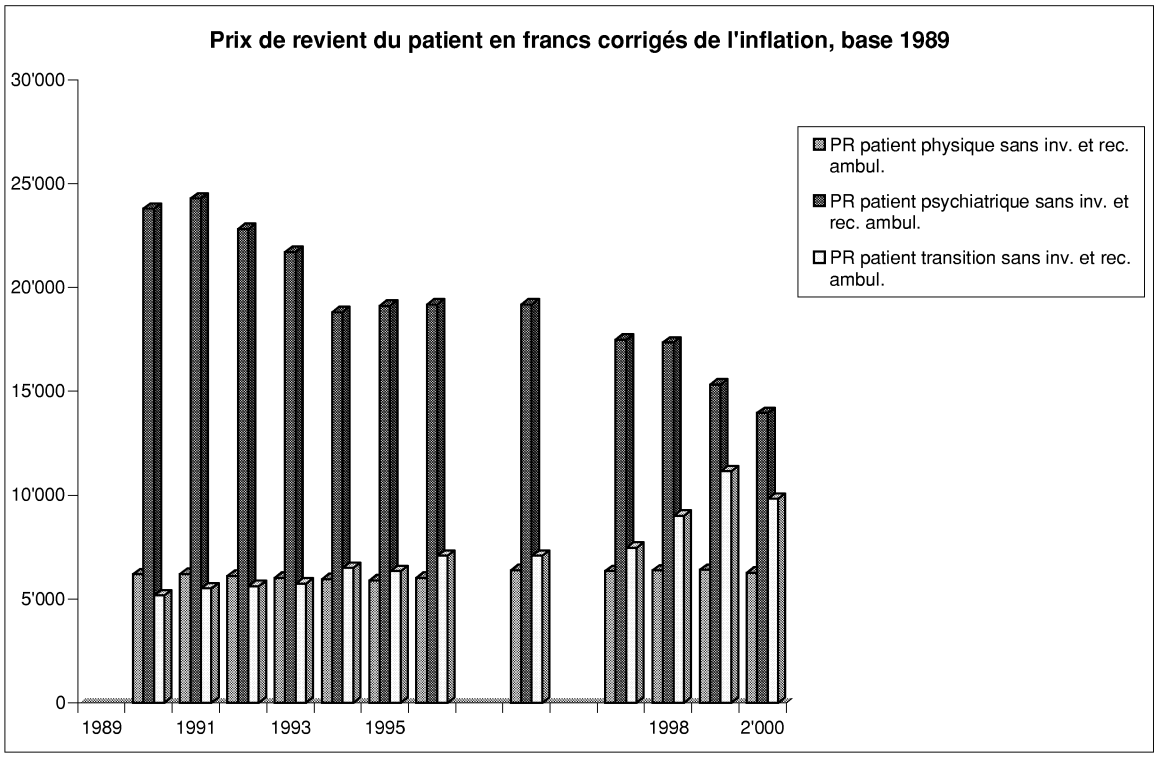

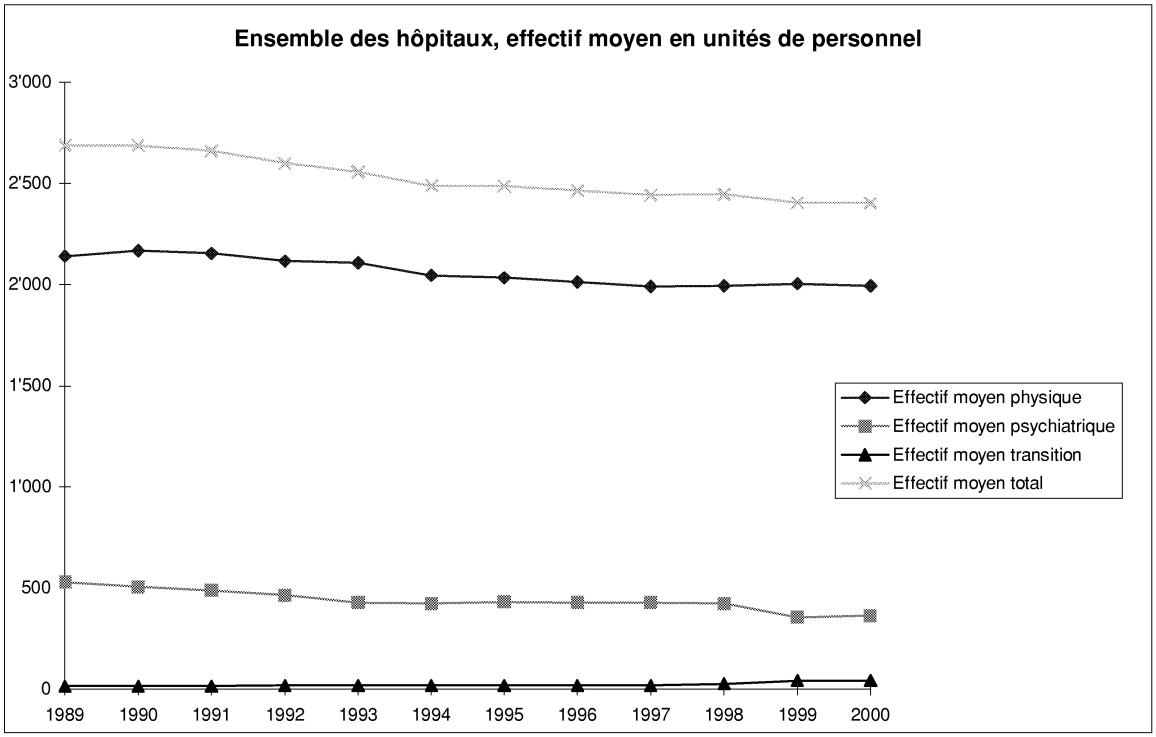
Ensemble des hôpitaux, effectif moyen en unités de personnel
3'000
2'500
2'000
1'500
1'000
500
0
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
Effectif moyen physique
Effectif moyen psychiatrique
Effectif moyen transition
Effectif moyen total

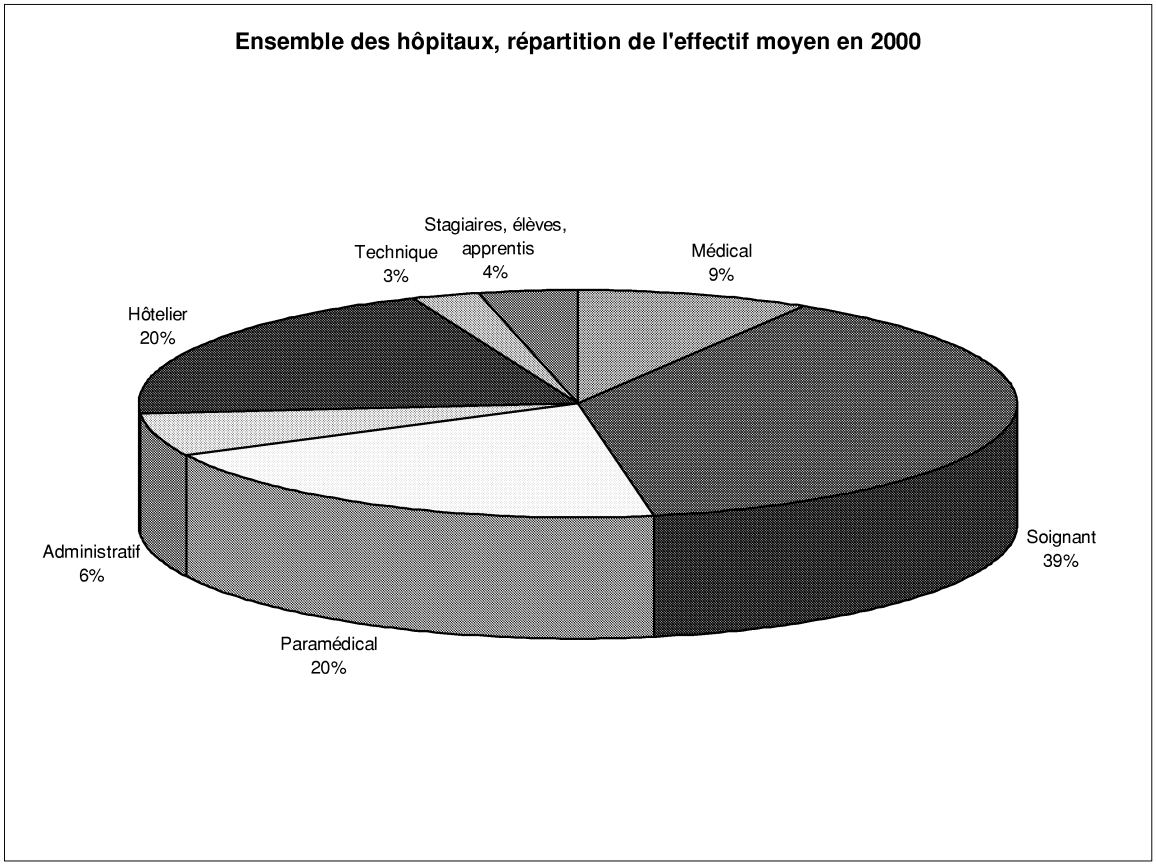
Ensemble des hôpitaux, répartition de l'effectif moyen en 2000
Stagiaires, élèves, apprentis 4%
Technique 3%
Médical 9%
Hôtelier 20%
Soignant 39%
Administratif 6%
Paramédical 20%

| | Centres hospitaliers principaux | | Hôpitaux régionaux | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | La Chaux-de-Fonds | Cadolles/Pourtalès | Providence | Le Locle | Landeyeux |
| **Comptes d'exploitation :** | | | | | |
| - salaires et prestations sociales | 59'034'004.85 | 70'053'560.13 | 20'302'546.00 | 7'079'857.94 | 9'001'015.75 |
| - amortissements et intérêts passifs reconnus | 7'169'949.60 | 5'159'380.00 | 2'836'704.50 | 402'642.18 | 1'015'860.07 |
| - autres charges d'exploitation | 24'874'179.90 | 27'730'980.31 | 11'209'150.25 | 2'042'174.51 | 2'900'212.87 |
| **Total des charges d'exploitation** | 91'078'134.35 | 102'943'920.44 | 34'348'400.75 | 9'524'674.63 | 12'917'088.69 |
| - produits d'exploitation | 54'369'701.10 | 59'609'935.17 | 20'918'807.85 | 4'747'505.83 | 6'575'735.83 |
| **Déficit d'exploitation** | 36'708'433.25 | 43'333'985.27 | 13'429'592.90 | 4'777'168.80 | 6'341'352.86 |
| **Coût par patient hospitalisé** sans investissements et recettes ambulatoires | 8'650.58 | 7'374.41 | 9'758.93 | 10'022.98 | 6'397.48 |
| **Total des lits d'hospitalisation** | 201 | 240 | 86 | 45 | 50 |
| Nb. de patients en ch. privées | 960 | 1'648 | 507 | 44 | 257 |
| Nb. de patients en ch. communes | 6'191 | 8'625 | 1'735 | 761 | 1'411 |
| **Total des patients hospitalisés** | 7'151 | 10'273 | 2'242 | 805 | 1'668 |
| Nb. journées en ch. privées | 7'164 | 10'521 | 4'950 | 546 | 1'747 |
| Nb. journées en ch. communes | 50'575 | 53'152 | 18'451 | 8'508 | 11'737 |
| **Total des journées d'hospitalisation** | 57'739 | 63'673 | 23'401 | 9'054 | 13'484 |
| Durée moyenne séjour ch. privées | 7.46 | 6.38 | 9.76 | 12.41 | 6.80 |
| Durée moyenne séjour ch. communes | 8.17 | 6.16 | 10.63 | 11.18 | 8.32 |
| **Durée moyenne total** | 8.07 | 6.20 | 10.44 | 11.25 | 8.08 |
| **Taux d'occupation des lits d'hospitalisation** | 78.49 | 72.49 | 74.35 | 54.97 | 73.68 |
| **Effectif moyen du personnel** (y compris élèves et apprentis) | 654.49 | 728.10 | 238.42 | 69.65 | 102.28 |
| **Nb. d'employés par journée (sans élèves et apprentis)** | 3.89 | 4.12 | 3.62 | 2.82 | 2.66 |

# ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS NEUCHATELOIS

## ---------- Comptes et statistiques 2000 ----------

| | Hôpitaux régionaux | | Hôpitaux de transition | | Hôpitaux psychiatriques | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Couvet | La Béroche | La Rochelle | La Chrysalide | Préfargier | Perreux - LAIS | Total ou moyenne |
| **Comptes d'exploitation :** | | | | | | | |
| - salaires et prestations sociales | 9'376'462.40 | 6'624'205.25 | 1'536'178.10 | 2'168'878.55 | 10'531'097.00 | 18'967'731.40 | 214'675'537.37 |
| - amortissements et intérêts passifs reconnus | 1'094'938.95 | 480'704.42 | 132'039.90 | 180'133.30 | 1'436'110.00 | 1'946'458.50 | 21'854'921.42 |
| - autres charges d'exploitation | 2'775'566.00 | 1'981'310.65 | 514'102.21 | 479'012.10 | 2'269'897.00 | 2'806'287.70 | 79'582'873.50 |
| **Total des charges d'exploitation** | 13'246'967.35 | 9'086'220.32 | 2'182'320.21 | 2'828'023.95 | 14'237'104.00 | 23'720'477.60 | 316'113'332.29 |
| - produits d'exploitation | 6'730'404.45 | 5'252'215.32 | 1'271'118.05 | 970'717.23 | 7'335'392.00 | 11'513'525.35 | 179'295'058.18 |
| **Déficit d'exploitation** | 6'516'562.90 | 3'834'005.00 | 911'202.16 | 1'857'306.72 | 6'901'712.00 | 12'206'952.25 | 136'818'274.11 |
| **Coût par patient hospitalisé** sans investissements et recettes ambulatoires | 7'050.09 | 8'021.03 | 8'162.21 | 21'488.00 | 15'820.43 | 19'235.00 | * 7'990<br>** 12'555<br>***18'722 |
| **Total des lits d'hospitalisation** | 48 | 40 | 36 | 14 | 108 | 154 | 1'022 |
| Nb. de patients en ch. privées | 144 | 127 | 0 | 0 | 34 | 0 | 3'721 |
| Nb. de patients en ch. communes | 1'329 | 790 | 242 | 119 | 739 | 1'095 | 23'037 |
| **Total des patients hospitalisés** | 1'473 | 917 | 242 | 119 | 773 | 1'095 | 26'758 |
| Nb. journées en ch. privées | 1'326 | 1'084 | 0 | 0 | 1'746 | 0 | 29'084 |
| Nb. journées en ch. communes | 11'394 | 9'089 | 12'750 | 3'566 | 37'477 | 53'587 | 270'286 |
| **Total des journées d'hospitalisation** | 12'720 | 10'173 | 12'750 | 3'566 | 39'223 | 53'587 | 299'370 |
| Durée moyenne séjour ch. privées | 9.21 | 8.54 | 0.00 | 0.00 | 51.35 | 0.00 | 7.82 |
| Durée moyenne séjour ch. communes | 8.57 | 11.51 | 52.69 | 29.97 | 50.71 | 48.94 | 11.73 |
| **Durée moyenne total** | 8.64 | 11.09 | 52.69 | 29.97 | 50.74 | 48.94 | * 7.76<br>** 41.54<br>*** 49.68 |
| **Taux d'occupation des lits d'hospitalisation** | 72.40 | 69.49 | 96.77 | 69.59 | 99.23 | 95.07 | * 73.25<br>** 80.07<br>*** 96.79 |
| **Effectif moyen du personnel** (y compris élèves et apprentis) | 94.78 | 68.17 | 18.64 | 22.90 | 117.89 | 242.14 | 2'357.46 |
| **Nb. d'employés par journée (sans élèves et apprentis)** | 2.64 | 2.34 | 0.47 | 2.32 | 1.09 | 1.58 | * 3.64<br>** 0.88<br>*** 1.38 |

* Hôpitaux pour soins physiques

** Hôpitaux de transition

*** Hôpitaux psychiatriques

## *Statistiques et comptes 2000 des hôpitaux*

Les tableaux récapitulatifs figurant aux pages ci-devant résument les principaux éléments de la gestion 2000.

Comparativement à l'exercice précédent, la statistique indique les différences suivantes:

| | Exercice 1999 | Exercice 2000 | Différence en chiffres effectifs | Différence en % |
|---|---|---|---|---|
| ***1. Hôpitaux physiques*** | | | | |
| - journées en catégorie privée | **28'459** | **27'338** | **-1'121** | **-3.94%** |
| - journées en catégorie commune | **166'585** | **162'906** | **-3'679** | **-2.21%** |
| **- Total journées d'hospitalisation** | **195'044** | **190'244** | **-4'800** | **-2.46%** |
| ***2. Hôpitaux psychiatriques*** | | | | |
| - journées en catégorie privée | **1'824** | **1'746** | **-78** | **-4.28%** |
| - journées en catégorie commune | **87'398** | **91'064** | **3'666** | **4.19%** |
| **- Total journées d'hospitalisation** | **89'222** | **92'810** | **3'588** | **4.02%** |
| ***3. Hôpitaux de transition*** | | | | |
| - journées en catégorie commune | **16'292** | **16'316** | **24** | **0.15%** |
| **- Total journées d'hospitalisation** | **16'292** | **16'316** | **24** | **0.15%** |
| ***4. Nombre de patients hospitalisés*** | | | | |
| - Hôpitaux physiques | **24'120** | **24'529** | **409** | **1.70%** |
| - Hôpitaux psychiatriques | **1'666** | **1'868** | **202** | **12.12%** |
| - Hôpitaux de transition | **322** | **361** | **39** | **12.11%** |
| **- Total** | **26'108** | **26'758** | **650** | **2.49%** |
| ***5. Durée moyenne des séjours d'hospitalisation*** | | | | |
| - Hôpitaux physiques | **8.09** | **7.76** | **-0.33** | **-4.08%** |
| - Hôpitaux psychiatriques | **53.55** | **49.68** | **-3.87** | **-7.23%** |
| - Hôpitaux de transition | **50.60** | **45.20** | **-5.40** | **-10.67%** |
| **- Total** | **11.51** | **11.19** | **-0.32** | **-2.78%** |
| ***6. Taux d'occupation des lits d'hospitalisation*** | | | | |
| - Hôpitaux physiques | **73.71** | **73.25** | **-0.46** | **-0.62%** |
| - Hôpitaux psychiatriques | **88.57** | **96.79** | **8.22** | **9.28%** |
| - Hôpitaux de transition | **89.27** | **89.16** | **-0.11** | **-0.12%** |
| **- Total** | **78.35** | **80.07** | **1.72** | **2.20%** |

**Quant aux données financières, la situation se résume comme suit**

| | Exercice 1999 | Exercice 2000 | Différence en chiffres effectifs | Différence en % |
|---|---|---|---|---|
| 1. Dépenses salariales | **207'329'794.07** | **214'675'537.37** | **7'345'743.30** | **3.54%** |
| Effectif personnel | **2'285.04** | **2'273.40** | **-11.64** | **-0.51%** |
| 2. Amort. et intérêts passifs reconnus | **20'660'744.73** | **21'854'921.42** | **1'194'176.69** | **5.78%** |
| 3. Autres charges d'exploitation | **76'920'764.81** | **79'582'873.50** | **2'662'108.69** | **3.46%** |
| 4. Produits d'exploitation | **180'052'509.60** | **179'295'058.18** | **-757'451.42** | **-0.42%** |
| 5. Déficits d'exploitation | **125'265'519.00** | **136'818'274.11** | **11'552'755.11** | **9.22%** |
| 6. Coût par patient hospitalisé sans investissements et recettes ambulatoires | | | | |
| *Hôpitaux :* | | | | |
| - physiques | **8'035.00** | **7'989.59** | **-45.41** | **-0.57%** |
| - psychiatriques | **19'267.00** | **17'821.89** | **-1'445.11** | **-7.50%** |
| - transition | **14'018.00** | **12'555.21** | **-1'462.79** | **-10.44%** |

### *Commentaires aux chiffres*

1. L'augmentation de la masse salariale de plus de 7 millions de francs par rapport à 1999 se décompose en plusieurs éléments: d'une part, les économies liées à la planification, soit la fermeture de la maternité de la Béroche et la limitation de l'ouverture des services de chirurgie des hôpitaux du Locle et de La Béroche, se sont élevées à 2 millions de francs. D'autre part, les mécanismes salariaux, l'augmentation de la dotation des centres principaux, la mise en place d'une unité de traitements pour adolescents à la Maison de santé de Préfargier, ainsi que le fort taux d'absentéisme dans le secteur des hôpitaux ont provoqué une augmentation des charges salariales de l'ordre de 9 millions de francs.

2. Les charges d'investissements se sont vues grevées des premiers amortissements de la Maison de santé de Préfargier ainsi que d'une augmentation des intérêts, notamment liés à la construction du NHP.

3. Les autres charges augmentent de plus de 2.6 millions de francs. Cette augmentation est le pendant de l'augmentation de l'activité ambulatoire constatée dans l'ensemble des hôpitaux, et notamment de la prescription de médicaments, poste qui augmente à lui seul d'environ 10% ou 0.8 million de francs. Par ailleurs, un certain nombre de prestations facturées par l'Hôpital de Cadolles/Pourtalès à l'Hôpital de La Providence ont été comptabilisées avec retard, suite aux problèmes d'implantation du nouveau logiciel administratif.

4. Les recettes présentent une diminution totale de 0.8 million de francs. Ce résultat traduit une évolution contraire des recettes ambulatoires, qui augmentent de plus de 2.6 millions de francs, alors que les recettes stationnaires diminuent de 3.4 millions de francs, bien que l'activité soit en légère augmentation en terme de nombre de patients traités. Cette évolution défavorable des recettes est toujours due à la diminution de l'activité privée et demi-privée, ainsi qu'au règlement du contentieux qui opposait les hôpitaux et les assureurs maladie concernant la liquidation du régime de l'enveloppe conventionnelle et du système de financement global des assureurs maladie. Ainsi, les comptes 2000 ont été pénalisés à raison de 1.2 millions de francs.

5. La conjonction de ces facteurs engendre une augmentation du déficit des institutions hospitalières de l'ordre de 11.5 millions de francs, dont l'Etat assume le 60% et l'ensemble des communes le 40% restant.

6. Relevons encore que l'évolution défavorable des comptes des hôpitaux devrait se poursuivre ces prochaines années, étant donné le vieillissement de la population en général et l'évolution technologique toujours plus rapide. Par ailleurs, les décisions fédérales en matière de répartition des coûts de la santé entre les assureurs maladie et les collectivités publiques sont systématiquement au détriment de ces dernières.

### *Subsides d'exploitation*

Les dispositions financières de la Loi sur l'aide aux institutions de santé mentionnent à l'article 15 que: "les subsides d'exploitation accordés aux institutions d'utilité publique en application des articles 6 et 8 de ladite loi sont supportés à raison de 60% par l'Etat, 40% par l'ensemble des communes".

Le tableau ci-après donne le détail de la répartition selon les dispositions susmentionnées:

**Subventions cantonales et des communes - Exercice 2000**

| Hôpitaux | Déficit d'exploitation reconnu - 2000 | Subvention cantonale 60% | Subvention communale 40% |
|---|---|---|---|
| La Chaux-de-Fonds | 36'704'833 | 22'022'900 | 14'681'933 |
| Cadolles/Pourtalès | 43'333'985 | 26'000'391 | 17'333'594 |
| Providence | 13'249'593 | 7'949'756 | 5'299'837 |
| Le Locle | 4'777'169 | 2'866'301 | 1'910'868 |
| Landeyeux | 6'341'353 | 3'804'812 | 2'536'541 |
| Val-de-Travers | 6'550'586 | 3'930'352 | 2'620'234 |
| La Béroche | 3'938'451 | 2'363'071 | 1'575'380 |
| La Rochelle | 911'202 | 546'721 | 364'481 |
| La Chrysalide | 1'857'307 | 1'114'384 | 742'923 |
| Préfargier | 6'901'712 | 4'141'027 | 2'760'685 |
| **SOUS-TOTAL** | **124'566'191** | **74'739'715** | **49'826'476** |
| Etablissement cantonal de Perreux (y.c. intérêts plus passage à l'an 2000) | 12'101'251 | 7'260'751 | 4'840'500 |
| Centre psycho-social neuchâtelois | 1'450'355 | 870'213 | 580'142 |
| Institut neuchâtelois d'anatomie pathologique | 684'995 | 410'997 | 273'998 |
| Subsides hors canton | 16'316'186 | 9'789'712 | 6'526'474 |
| **TOTAL** | **155'118'978** | **93'071'387** | **62'047'591** |

Les hospitalisations hors canton connaissent une diminution importante par rapport à l'exercice 1999, d'environ 2.5 millions de francs. L'exercice 1999 avait été marqué par le gonflement des charges engendré par la création d'un transitoire dû au décalage entre la réception des demandes de garantie en cas d'hospitalisation hors canton et la réception de la facture de l'hôpital qui a effectué le traitement. Globalement, les hospitalisations hors canton représentent environ 3000 cas.

## 8.3. Etablissements spécialisés pour personnes âgées (LESPA)

### *Construction, transformation, rénovation de bâtiments*

Le 23 juin 1999, le Grand Conseil décrétait une modification de la Loi sur les établissements spécialisés pour personnes âgées (LESPA) portant, notamment, sur la suppression des subventions LESPA à la construction, transformation et rénovation de homes ou de bâtiments locatifs pour personnes âgées, dès l'année 2000. Cette mesure a essentiellement concerné des projets de construction de bâtiments locatifs réservés aux personnes âgées.

Néanmoins, des nécessités de transformation ou de rénovation de homes se font aujourd'hui sentir. Il s'agit de projets en cours de réalisation pour certains - ou encore à l'étude pour d'autres -, dont le financement sera assuré par les institutions elles-mêmes avec l'aide de l'emprunt. L'objectif principal est la mise à niveau des institutions concernées sur les plans de l'amélioration des conditions d'hébergement des résidants (transformation de chambres actuellement à 2 lits en chambres à 1 lit) et de l'adéquation de locaux communs et de leur équipement pour un meilleur fonctionnement (cuisine, ascenseur, salles de bain, locaux de service ou de séjour). Deux projets de construction de homes sont encore actuellement à l'étude de la Commission de gériatrie, l'un pour les cas de psychiatrie gériatrique dans le Haut, l'autre pour l'accueil temporaire de personnes âgées dans le Bas. Les rapports les concernant seront remis au Conseil de santé en début d'année 2002.

Dès lors, les fonds utiles à ces travaux devront-ils être recherchés par les institutions et leur coût inclus dans les prix de pension des résidants, l'Etat n'intervenant que subsidiairement par l'intermédiaire de sa participation à la couverture des prix de pension réduits pour les personnes dont le revenu et la fortune ne permettent pas d'en assumer la totalité. Cette modification de la LESPA se justifie par le souci du Conseil d'Etat de rendre plus transparents les coûts des homes tant publics que privés et de cibler son aide sur les personnes dont les revenus ne permettent pas d'assumer les frais liés à un placement dans un home.

## *Dépenses pour la LESPA*

Les tableaux récapitulatifs figurant aux pages ci-après donnent, sous une forme résumée, les principaux éléments de la gestion 2000 des établissements LESPA.

Rappelons que la clôture des comptes par les institutions dépendant du champ d'application de la LESPA, puis leur contrôle et le versement des subsides d'exploitation par les pouvoirs publics, impliquent le décalage d'un exercice.

ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LESPA - COMPTES ET STATISTIQUES 2000 (1ère partie)

| | HOMES MEDICALISES | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | La Résidence, Le Locle Fr. | Les Charmettes, Neuchâtel Fr. | La Sombaille, La Chx-de-Fds Fr. | Clos-Brochet, Neuchâtel Fr. | Saint-Joseph, Cressier Fr. | Bellevue, Le Landeron Fr. | Le Temps Présent La Chx-de-Fds Fr. | Les Sugits, Fleurier Fr. |
| Charges des exploitations principales et annexes | | | | | | | | |
| - salaires et prestations sociales | 11'373'480.52 | 7'798'265.98 | 8'496'505.10 | 4'676'991.85 | 4'116'958.45 | 2'182'337.50 | 2'549'468.25 | 4'578'989.05 |
| - autres charges d'exploitation | 3'559'723.53 | 2'076'530.49 | 2'091'033.09 | 1'516'016.70 | 1'223'071.27 | 498'228.25 | 869'403.95 | 1'518'191.05 |
| Total des charges d'exploitation | 14'933'204.05 | 9'874'796.47 | 10'587'538.19 | 6'193'008.55 | 5'340'029.72 | 2'680'565.75 | 3'418'872.20 | 6'097'180.10 |
| Produits d'exploitation | 14'893'764.45 | 9'776'644.40 | 10'905'281.38 | 6'244'891.95 | 5'454'106.50 | 2'668'784.25 | 3'164'928.45 | 5'597'118.95 |
| Perte / bénéfice d'exploitation | 39'439.60 | 98'152.07 | -317'743.19 | -51'883.40 | -114'076.78 | 11'781.50 | 253'943.75 | 500'061.15 |
| Perte d'exploitation reconnue | 39'439.60 | 98'152.10 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 11'781.50 | 253'943.75 | 500'061.15 |
| Prix de revient à la journée de pensionnaire pour l'exploitation principale (sans investissements) | 217.05 | 221.56 | 219.01 | 218.49 | 211.51 | 196.91 | 234.06 | 239.07 |
| Nombre de lits / places | 172 | 115 | 128 | 76 | 66 | 38 | 39 | 68 |
| - dont UAT | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Nombre de pensionnaires | 288 | 155 | 165 | 101 | 88 | 72 | 216 | 113 |
| - dont UAT | 59 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 |
| Nombre de journées de pensionnaires | 62371 | 41994 | 46751 | 27430 | 24174 | 13539 | 14053 | 24142 |
| Durée moyenne de séjour | 217 | 271 | 283 | 272 | 275 | 188 | 65 | 214 |
| Taux d'occupation des lits | 99% | 100% | 100% | 99% | 100% | 97% | 98% | 97% |
| Rapport salaires/charges totales en % (sans investissements) | 82% | 83% | 82% | 77% | 81% | 82% | 78% | 78% |
| Effectif moyen du personnel | | | | | | | | |
| - de l'exploitation principale (avec stagiaires) | 144.90 | 110.48 | 119.07 | 69.38 | 59.43 | 30.60 | 34.84 | 62.98 |
| - des exploitations annexes | 4.07 | 2.10 | 1.39 | 0.60 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.65 |
| Nombre d'employé par journée de pensionnaire (sans médecins ni stagiaires, élèves et apprentis) | 0.88 | 0.96 | 0.94 | 0.94 | 0.89 | 0.83 | 0.88 | 0.96 |

ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LESPA - COMPTES ET STATISTIQUES 2000 (2ème partie)

| | HOMES MEDICALISES | | | | PAVILLONS PSYCHIATRIQUES | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Le Foyer de la Côte, Corcelles Fr. | Le Foyer, La Sagne Fr. | Les Arbres, La Chx-de-Fds Fr. | Landeyeux, Fontaines Fr. | Hôpital de Perreux, sect. LESPA Fr. | Maison de santé de Préfargier, sect. LESPA Fr. |
| Charges des exploitations principales et annexes | | | | | | |
| - salaires et prestations sociales | 4'245'382.15 | 3'940'955.40 | 5'196'390.30 | 4'617'380.20 | 6'854'226.65 | 6'053'486.00 |
| - autres charges d'exploitation | 1'000'304.65 | 1'654'129.96 | 2'657'556.31 | 1'750'687.67 | 3'329'702.03 | 2'385'308.00 |
| Total des charges d'exploitation | 5'245'686.80 | 5'595'085.36 | 7'853'946.61 | 6'368'067.87 | 10'183'928.68 | 8'438'794.00 |
| Produits d'exploitation | 5'247'377.50 | 5'721'810.65 | 7'561'780.17 | 6'145'431.76 | 10'375'785.35 | 8'277'782.60 |
| Perte / bénéfice d'exploitation | -1'690.70 | -126'725.29 | 292'166.44 | 222'636.11 | -191'856.67 | 161'011.40 |
| Perte d'exploitation reconnue | 0.00 | 0.00 | 292'166.45 | 222'636.10 | 0.00 | 161'011.40 |
| Prix de revient à la journée de pensionnaire pour l'exploitation principale (sans investissements) | 226.92 | 195.58 | 226.63 | 235.90 | 286.79 | 290.42 |
| Nombre de lits / places | 63 | 67 | 81 | 68 | 82 | 72 |
| - dont UAT | 0 | 1 | 0 | 3 | 0 | 0 |
| Nombre de pensionnaires | 96 | 100 | 103 | 122 | 84 | 98 |
| - dont UAT | 0 | 11 | 0 | 35 | 0 | 0 |
| Nombre de journées de pensionnaires | 22802 | 24258 | 30265 | 24060 | 28856 | 26081 |
| Durée moyenne de séjour | 238 | 243 | 294 | 197 | 344 | 266 |
| Taux d'occupation des lits | 99% | 99% | 102% | 97% | 96% | 99% |
| Rapport salaires/charges totales en % (sans investissements) | 82% | 82% | 75% | 80% | 83% | 80% |
| Effectif moyen du personnel | | | | | | |
| - de l'exploitation principale (avec stagiaires) | 58.72 | 57.71 | 76.05 | 60.81 | 85.30 | 78.56 |
| - des exploitations annexes | 0.00 | 1.00 | 0.82 | 1.60 | 0.50 | 0.00 |
| Nombre d'employé par journée de pensionnaire (sans médecins ni stagiaires, élèves et apprentis) | 0.94 | 0.88 | 0.91 | 0.95 | 1.09 | 1.09 |

ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LESPA - COMPTES ET STATISTIQUES 2000 (3ème partie)

| | HOMES | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | L'Escale, La Chx-ds-Fds Fr. | Le Foyer féminin, Neuchâtel Fr. | Les Rochettes, Neuchâtel Fr. | L'Ermitage, Neuchâtel Fr. | Le Clos, Neuchâtel Fr. | Les Lilas, Saint-Martin Fr. | La Perlaz, Saint-Aubin Fr. | Mon Foyer, Dombresson Fr. |
| Charges des exploitations principales et annexes | | | | | | | | |
| - salaires et prestations sociales | 1'743'242.90 | 1'093'849.45 | 1'132'269.50 | 763'643.70 | 913'313.45 | 709'377.35 | 1'043'539.70 | 642'619.25 |
| - autres charges d'exploitation | 826'774.21 | 506'402.61 | 1'079'558.74 | 394'925.64 | 310'891.89 | 150'984.84 | 354'735.60 | 191'225.21 |
| Total des charges d'exploitation | 2'570'017.11 | 1'600'252.06 | 2'211'828.24 | 1'158'569.34 | 1'224'205.34 | 860'362.19 | 1'398'275.30 | 833'844.46 |
| Produits d'exploitation | 2'590'518.26 | 1'548'309.55 | 2'197'528.69 | 1'162'520.75 | 1'221'687.09 | 855'569.58 | 1'214'422.65 | 846'516.63 |
| Perte / bénéfice d'exploitation | -20'501.15 | 51'942.51 | 14'299.55 | -3'951.41 | 2'518.25 | 4'792.61 | 183'852.65 | -12'672.17 |
| Perte d'exploitation reconnue | 0.00 | 51'942.50 | 14'299.55 | 0.00 | 2'518.25 | 4'792.60 | 80'000.00 | 0.00 |
| Prix de revient à la journée de pensionnaire pour l'exploitation principale (sans investissements) | 142.36 | 134.39 | 188.20 | 153.64 | 160.79 | 163.83 | 140.25 | 152.41 |
| Nombre de lits / places | 45 | 30 | 32 | 19 | 21 | 17 | 26 | 15 |
| - dont UAT | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de pensionnaires | 50 | 41 | 40 | 23 | 38 | 25 | 89 | 21 |
| - dont UAT | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de journées de pensionnaires | 16788 | 10904 | 11315 | 7185 | 7476 | 5238 | 9958 | 5437 |
| Durée moyenne de séjour | 336 | 266 | 283 | 312 | 197 | 210 | 112 | 259 |
| Taux d'occupation des lits | 102% | 99% | 97% | 103% | 97% | 84% | 105% | 99% |
| Rapport salaires/charges totales en % (sans investissements) | 73% | 75% | 53% | 69% | 76% | 83% | 75% | 78% |
| Effectif moyen du personnel | | | | | | | | |
| - de l'exploitation principale (avec stagiaires) | 25.12 | 16.08 | 18.89 | 12.16 | 12.95 | 10.43 | 15.59 | 9.15 |
| - des exploitations annexes | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Nombre d'employé par journée de pensionnaire (sans médecins ni stagiaires, élèves et apprentis) | 0.53 | 0.55 | 0.59 | 0.62 | 0.63 | 0.71 | 0.56 | 0.62 |

### *Commentaires des comptes de l'exercice 2000*

Les comptes 2000 des établissements LESPA sont nettement inférieurs aux prévisions budgétaires acceptées par le Conseil d'Etat, à charge des pouvoirs publics en 2001. Pour mémoire, rappelons que le déficit global LESPA (y compris celui des pavillons LESPA de l'Hôpital cantonal de Perreux, la réduction des prix de pension, les subsides aux logements pour personnes âgées, les amortissements et intérêts des subventions à la construction) porté au budget par le Conseil d'Etat était de 11.066.750 francs. En réalité, la charge totale de la LESPA pour 2000 s'élève à 9.835.143 fr. 70, soit 1.231.606 fr. 30 de moins que prévu.

Par ailleurs, la comparaison entre les dépenses des exercices 1999 et 2000 de la LESPA, comptabilisées en 2000 et 2001, fait apparaître une diminution des charges pour les pouvoirs publics de - 694.252 fr. 93.

En détail, les déficits des institutions LESPA (y compris logements) sont en diminution de – 2.122.131 fr. 30, alors que la participation au titre de la réduction des prix de pension est en augmentation de + 1.250.114 fr. 10. L'amortissement des subventions LESPA à la construction est en augmentation de + 175.000 francs par rapport à l'année précédente et les intérêts calculés à ce titre évoluent de + 2.764 fr. 27.

Nous tenons ici à exprimer notre satisfaction quant aux résultats présentés par l'ensemble des institutions LESPA et nous remercions toutes les directions de ces établissements pour les efforts consentis afin d'atteindre les objectifs budgétaires fixés.

Les charges et dépenses totales de l'exercice 2000 de l'ensemble des institutions, y compris de leurs exploitations annexes (cafétérias), sont résumées dans le tableau ci-après.

Précisons que ce tableau prend en considération toutes les charges et recettes des établissements. Cependant ne figurent, au niveau des déficits d'exploitation pris en considération, que les résultats à charge des pouvoirs publics, les bénéfices réalisés restant à disposition des institutions, pour autant qu'il soit réinvesti dans l'établissement, conformément à l'art. 29bis RE/LESPA. Les déficits d'exploitation pris en considération ne sont donc pas systématiquement l'addition des charges moins les produits.

| Exploitations principales et annexes | Comptes 1999 | Comptes 2000 |
|---|---|---|
| - Dépenses salariales | Fr. 81'541'081,- | Fr. 84'722'673,- |
| - Effectif du personnel (nombre d'unités) * | 1'169.52 | 1'181.93 |
| - Autres dépenses d'exploitation | Fr. 29'126'856,- | Fr. 29'945'386,- |
| **- Total des dépenses** | **Fr. 110'667'937,-** | **Fr. 114'668'058,-** |
| **- Produits d'exploitation** | **Fr. 107'986'175,-** | **Fr. 113'672'562,-** |
| *dont pensions payées par les pensionnaires* | *Fr. 60'972'892,-* | *Fr. 63'213'595,-* |
| *dont versements de l'Etat pour la réduction des prix de pension* | *Fr. 4'626'285,-* | *Fr. 5'243'330,-* |
| **- Déficits d'exploitation pris en considération** | **Fr. 2'962'795,-** | **Fr. 1'732'745,-** |
| - Rapport entre les charges de personnel et les dépenses totales | 73.7% | 73.9% |
| - Rapport entre les pensions payées par les pensionnaires et les recettes totales | 56.5% | 55.6% |
| - Rapport entre les prix de pensions réduits et les recettes totales | 4.3% | 4.6% |

* y compris le personnel des exploitations annexes, les stagiaires, élèves et apprentis et les unités théoriques

Nous relevons également ci-après les principales évolutions dans l'exploitation des institutions (homes médicalisés, pavillons psychiatriques et homes), entre 1999 - 2000.

**Homes médicalisés**

*(La Résidence, Les Charmettes, La Sombaille, Clos-Brochet, Saint-Joseph, Bellevue, Le Temps Présent, Les Sugits, Le Foyer de la Côte, Le Foyer de La Sagne, Les Arbres et Landeyeux)*

| Exploitations principales et annexes | Comptes 1999 | Comptes 2000 | + / - en chiffres réels | + / - en pourcent |
|---|---|---|---|---|
| - Dépenses salariales | Fr. 61'943'497,- | Fr. 63'773'105,- | + Fr. 1'829'608,- | + 3.0% |
| - Effectif du personnel (nombre d'unités) * | 897.94 | 897.20 | - 0.75 | - 0.08% |
| - Autres dépenses d'exploitation | Fr. 20'219'642,- | Fr. 20'414'877,- | + Fr. 195'235,- | + 1.0% |
| **- Total des dépenses** | **Fr. 82'163'139,-** | **Fr. 84'187'982,-** | **+ Fr. 2'024'843,-** | **+ 2.5%** |
| **- Produits d'exploitation** | **Fr. 80'158'052,-** | **Fr. 83'381'920,-** | **+ Fr. 3'223'868,-** | **+ 4.0%** |
| *dont pensions payées par les pensionnaires* | *Fr. 45'856'188,-* | *Fr. 47'900'027,-* | *+ Fr. 2'043'838,-* | *+ 4.5%* |
| *dont versements de l'Etat pour la réduction des prix de pension* | *Fr. 3'276'106,-* | *Fr. 3'567'543,-* | *+ Fr. 291'437,-* | *+ 8.9%* |
| **- Déficits d'exploitation pris en considération** | **Fr. 2'171'916,-** | **Fr. 1'418'181,-** | **- Fr. 753'736,-** | **- 34.7%** |
| - Rapport entre les charges de personnel et les dépenses totales | 75.4% | 75.8% | + 0.4% | |
| - Rapport entre les pensions payées par les pensionnaires et les recettes totales | 57.2% | 57.4% | + 0.2% | |
| - Rapport entre les prix de pensions réduits et les recettes totales | 4.1% | 4.3% | + 0.2% | |

* y compris le personnel des exploitations annexes, les stagiaires, élèves et apprentis et les unités théoriques

Commentaires:

**Dépenses salariales**: en chiffres ronds, on relève l'incidence des éléments suivants: Fr.

1. l'incidence des hautes-paies, promotions et mutations est de ..... + 604.000,-
2. l'indexation des salaires fait ..... + 657.000,-
3. 3,27 unités de personnel en plus (non comptées celles de stagiaires, élèves et apprentis ni les théoriques) font ..... + 190.000,-
4. l'évolution au niveau des médecins et des stagiaires, élèves et apprentis fait ..... - 126.000,-
5. l'évolution des charges sociales en rapport est de ..... + 384.500,-
6. l'évolution au niveau des allocations complémentaires pour enfants et des divers est de ..... + 120.000,-

**Charges d'investissements** (acquisitions, loyers, amortissements et intérêts hypothécaires): elles sont en diminution de – 158.600 francs.

**Autres charges d'exploitation**: elles sont en augmentation de + 353.900 francs.

**Pavillons psychiatriques LESPA**

*(Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux, Maison de santé de Préfargier)*

| Exploitations principales et annexes | Comptes 1999 | Comptes 2000 | + / - en chiffres réels | + / - en pourcent |
|---|---|---|---|---|
| - Dépenses salariales | Fr. 12'585'042,- | Fr. 12'907'713,- | + Fr. 322'671,- | + 2.6% |
| - Effectif du personnel (nombre d'unités) * | 161.98 | 164.36 | + 2.38 | + 1.47% |
| - Autres dépenses d'exploitation | Fr. 5'207'587,- | Fr. 5'715'010,- | + Fr. 507'423,- | + 9.7% |
| **- Total des dépenses** | **Fr. 17'792'629,-** | **Fr. 18'622'723,-** | **+ Fr. 830'094,-** | **+ 4.7%** |
| **- Produits d'exploitation** | **Fr. 16'899'645,-** | **Fr. 18'653'568,-** | **+ Fr. 1'753'923,-** | **+ 10.4%** |
| *dont pensions payées par les pensionnaires* | *Fr. 7'046'362,-* | *Fr. 7'017'148,-* | *- Fr. 29'215,-* | *- 0.4%* |
| *dont versements de l'Etat pour la réduction des prix de pension* | *Fr. 1'345'325,-* | *Fr. 1'625'263,-* | *+ Fr. 279'938,-* | *+ 20.8%* |
| **- Déficits d'exploitation pris en considération** | **Fr. 790'879,-** | **Fr. 161'011,-** | **- Fr. 629'868,-** | **- 79.6%** |
| - Rapport entre les charges de personnel et les dépenses totales | 70.7% | 69.3% | - 1.4% | |
| - Rapport entre les pensions payées par les pensionnaires et les recettes totales | 41.7% | 37.6% | - 4.1% | |
| - Rapport entre les prix de pensions réduits et les recettes totales | 8.0% | 8.7% | + 0.8% | |

* y compris le personnel des exploitations annexes, les stagiaires, élèves et apprentis et les unités théoriques

Commentaires:

**Dépenses salariales**: en chiffres ronds, on relève l'incidence des éléments suivants: Fr.

1. l'incidence des hautes-paies, promotions et mutations est de ..... + 216.300,-
2. l'indexation des salaires fait ..... + 131.500,-
3. 1,93 unité de personnel en plus (non comptées celles de stagiaires, élèves et apprentis ni les théoriques) font ..... + 120.500,-
4. l'évolution au niveau des médecins et des stagiaires, élèves et apprentis fait ..... - 147.700,-
5. l'évolution des charges sociales en rapport est de ..... + 13.700,-
6. l'évolution au niveau des allocations complémentaires pour enfants et des divers est de ..... - 11.600,-

**Charges d'investissements** (acquisitions, loyers, amortissements et intérêts hypothécaires): elles sont en augmentation de + 339.200 francs.

**Autres charges d'exploitation**: elles sont en augmentation de + 168.200 francs.

**Homes**

*(L'Escale, Le Foyer Féminin, Les Rochettes, L'Ermitage, Le Clos, Les Lilas, La Perlaz et Mon Foyer, Dombresson)*

| Exploitations principales et annexes | Comptes 1999 | Comptes 2000 | + / - en chiffres réels | + / - en pourcent |
|---|---|---|---|---|
| - Dépenses salariales | Fr. 7'012'542,- | Fr. 8'041'855,- | + Fr. 1'029'313,- | + 14.7% |
| - Effectif du personnel (nombre d'unités) * | 109.60 | 120.37 | + 10.78 | + 9.8% |
| - Autres dépenses d'exploitation | Fr. 3'699'627,- | Fr. 3'815'499,- | + Fr. 115'871,- | + 3.1% |
| **- Total des dépenses** | **Fr. 10'712'169,-** | **Fr. 11'857'354,-** | **+ Fr. 1'145'185,-** | **+ 10.7%** |
| **- Produits d'exploitation** | **Fr. 10'928'478,-** | **Fr. 11'637'073,-** | **+ Fr. 708'595,-** | **+ 6.5%** |
| *dont pensions payées par les pensionnaires* | *Fr. 8'070'342,-* | *Fr. 8'296'421,-* | *+ Fr. 226'080,-* | *+ 2.8%* |
| *dont versements de l'Etat pour la réduction des prix de pension* | *Fr. 4'855,-* | *Fr. 50'525,-* | *+ Fr. 45'670,-* | *+ 940.8%* |
| **- Déficits d'exploitation pris en considération** | **Fr. 0,-** | **Fr. 153'553,-** | **+ Fr. 153'553,-** | |
| - Rapport entre les charges de personnel et les dépenses totales | 65.5% | 67.8% | + 2.4% | |
| - Rapport entre les pensions payées par les pensionnaires et les recettes totales | 73.8% | 71.3% | - 2.6% | |
| - Rapport entre les prix de pensions réduits et les recettes totales | 0.0% | 0.4% | + 0.4% | |

* y compris les stagiaires, élèves et apprentis et les unités théoriques

Commentaires:

**Dépenses salariales**: en chiffres ronds, on relève l'incidence des éléments suivants: Fr.

1. l'incidence des hautes-paies, promotions et mutations est de ..... + 118.500,-
2. l'indexation des salaires fait..... + 73.100,-
3. 10,97 unité de personnel en plus (non comptées celles de stagiaires, élèves et apprentis ni les théoriques) font ..... + 628.000,-
4. l'évolution au niveau des médecins et des stagiaires, élèves et apprentis fait ..... + 11.600,-
5. l'évolution des charges sociales en rapport est de ..... + 175.900,-
6. l'évolution au niveau des allocations complémentaires pour enfants et des divers est de ..... + 22.200,-

**Charges d'investissements** (acquisitions, loyers, amortissements et intérêts hypothécaires): elles sont en diminution de – 159.200 francs.

**Autres charges d'exploitation**: elles sont en augmentation de + 275'000 francs.

## *Prix de pension réduits versés en 2000*

Les versements de la LESPA en couverture des réductions de prix de pension accordées aux pensionnaires et remboursées aux établissements sont indiqués dans les tableaux des pages précédentes, par type d'institutions, ainsi que dans le tableau « Charge financière pour les pouvoirs publics en 2001 - subventions cantonales et communales » figurant à la page suivante de ce document.

Les versements aux établissements LESPA totalisent 5.212.280 fr. 70. A ce montant s'ajoutent les versements pour les pensionnaires séjournant dans d'autres institutions et les versements effectués à un autre titre, qui sont de 1.967.245 fr. 95 (homes privés, hors canton, divers). En revanche, les versements de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation, à déduire au titre de l'Ordonnance fédérale relative au remboursement des frais de maladie et des frais résultant de l'invalidité en matière de prestations complémentaires, du 29 décembre 1997, pour les dépenses se rapportant à un séjour de convalescence effectué dans un home, s'élèvent à 403.549 fr. 30.

La dépense nette au titre de la réduction des prix de pension s'élève ainsi à 6.775.977 fr.35.

S'agissant des dossiers qui permettent aux requérants d'obtenir un prix de pension adapté à leurs possibilités financières s'ils ne possèdent pas de ressources ou un état de fortune suffisants pour payer l'entier de leur entretien, notre service a traité, en 2000, 1.345 dossiers dont 149 ont fait l'objet d'un refus, soit le 11.1%. Ainsi, 1.196 cas ont bénéficié d'une réduction de prix de pension, contre 991 en 1999, pour tout ou partie de leur séjour en établissement (+ 205 dossiers, soit + 20,7% par rapport à 1999).

| Ces dossiers acceptés se répartissent comme suit : | en 1999 | en 2000 |
|---|---|---|
| homes médicalisés LESPA | 624 | 721 |
| homes médicalisés psychiatriques LESPA | 122 | 138 |
| homes non médicalisés LESPA | 14 | 27 |
| homes médicalisés PRIVES | 208 | 273 |
| homes non médicalisés PRIVES | 23 | 36 |
| homes hors canton | 0 | |
| | 991 | 1.196 |

## *Logements pour personnes âgées*

Un versement de 10.000 francs a été comptabilisé au profit de la Fondation pour les personnes du 3e âge du Val-de-Ruz, Les Hauts-Geneveys.

### *Amortissement des subventions à la construction de homes et logements*

En 2000, les subventions ont été versées à hauteur de 1.750.000 francs pour des homes médicalisés (Landeyeux, Les Arbres, Le Foyer de La Sagne et Préfargier). Le 10% des versements totaux a donc été porté en compte en 2001.

### *Charge financière pour les pouvoirs publics*

Le total des coûts 2000 des établissements LESPA à charge des pouvoirs publics en 2001 (sans tenir compte des homes ayant réalisé un bénéfice d'exploitation), est détaillé dans le tableau suivant:

***CHARGE FINANCIERE POUR LES POUVOIRS PUBLICS EN 2001***

# SUBVENTIONS CANTONALES ET COMMUNALES

| | Homes médicalisés LESPA<br>Fr.<br>1) | Homes médicalisés psychiatriques LESPA<br>Fr.<br>2) | Homes LESPA<br>Fr. | Logements personnes âgées LESPA<br>Fr. | Divers LESPA<br>Fr.<br>3) | Homes médicalisés et simples PRIVES<br>Fr. | Total<br>Fr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Exercice 2000 des institutions | | | | | | | |
| Déficits d'exploitation | 1'418'180.65 | -30'845.27 | 153'552.90 | 10'000.00 | -1'697.40 | 0.00 | 1'549'190.88 |
| Participation pour la réduction des prix de pension | 3'103'862.80 | 1'657'850.20 | 47'018.40 | 0.00 | 32'402.50 | 1'934'843.45 | 6'775'977.35 |
| Subventions à la construction | 1'090'000.00 | 0.00 | 0.00 | 30'940.00 | 389'035.47 | 0.00 | 1'509'975.47 |
| **Total** | **5'612'043.45** | **1'627'004.93** | **200'571.30** | **40'940.00** | **419'740.57** | **1'934'843.45** | **9'835'143.70** |
| Charges en % par secteur | 57.06% | 16.54% | 2.04% | 0.42% | 4.27% | 19.67% | 100.00% |
| Répartition entre Etat et communes | | | | | | | |
| Part de l'Etat | | | | | | | 5'901'086.70 |
| Part des Communes | | | | | | | 3'934'057.00 |
| *Année précédente* | | | | | | | |
| *Part de l'Etat* | | | | | | | *5'149'698.63* |
| *Part des Communes* | | | | | | | *5'149'698.00* |
| ***Total*** | | | | | | | ***10'299'396.63*** |

1) réduction prix de pension : après déduction des remboursements de la CCNC pour Le Temps Présent, La Chaux-de-Fonds, de Fr. 403'549,30
2) déficits d'exploitation : y compris résultat de Perreux
3) déficits d'exploitation : clôture des comptes de L'Eclusier / réduction prix de pension : cas hors canton et divers / subventions à la construction : intérêts sur subventions à la construction

**N.B. :** une somme complémentaire de Fr. 92'000,- a été facturée en 2001 aux communes (cf. rapport 2000)

### *Subvention à la construction*

Les versements effectués en 2001 sur la base des engagements pris par l'Etat ont été les suivants:

| | Fr. |
|---|---|
| • Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées, Neuchâtel: travaux de construction du home médicalisé Les Arbres, La Chaux-de-Fonds (15e acompte), montant total de la subvention: 9.9 millions | 450.000,- |
| • Fondation de l'Hôpital de Landeyeux, Boudevilliers: travaux de construction d'un home médicalisé (3e et dernier acompte sur aide financière complémentaire) | 220.000,- |
| • Fondation de la Maison de santé de Préfargier, Marin: travaux de construction d'un secteur "home médicalisé psychiatrique LESPA" (7e acompte), montant total de la subvention: 3.9 millions | 450.000,- |
| **Total versé en 2001** | **1.120.000,-** |

Ces versements sont en diminution chaque année, jusqu'à extinction de la dernière subvention, considérant la décision prise le 23 juin 1999 par le Grand Conseil (modification de la LESPA).

Par ailleurs, la situation des engagements de l'Etat en matière de subventions à la construction au 31 décembre 2001 est la suivante:

| | | Fr. |
|---|---|---|
| • Engagements selon les arrêtés du Conseil d'Etat | | 49.513.747,40 |
| • Total des versements effectués jusqu'au 31 décembre 2001 | ./. | 44.806.747,40 |
| **Dû par l'Etat au 31 décembre 2001** | | **4.707.000,-** |

### *Autres questions traitées*

Notre Service participe en tant qu'observateur aux travaux de la Commission paritaire chargée de l'application de la Convention neuchâteloise fixant la participation financière des assureurs-maladie dans les homes neuchâtelois, en couverture des prestations médicales et de soins. Cette convention, valable dès le 1er janvier 2001, règle toutes les dispositions entre partenaires pour l'ensemble des homes publics et privés avec les assureurs-maladie.

En 2001, les partenaires en présence ont décidé d'augmenter la valeur forfaitaire de fr. 1.50 pour chaque établissement et chacun de ses forfaits. Ils ont également décidé de reconduire ces forfaits en 2002 mais de procéder, au cours de l'exercice prochain, à une refonte de la convention dans le but de permettre une couverture des prestations de soins qui soit équitable pour chaque institution. En effet, la situation actuelle présente de fortes différences entre établissements.

En outre, notre Service assume toujours la présidence de la Commission technique intercantonale PLAISIR (Planification Informatisée des Soins Infirmiers Requis) qui regroupe les cantons de Vaud, Genève, Jura et Neuchâtel pour l'utilisation de cette méthode permettant de déterminer le degré de dépendance des résidants des homes neuchâtelois pour personnes âgées comme de calculer les dotations en personnel soignant requis pour assumer les prestations de soins. En 2001, ladite commission a continué le suivi de ses dossiers (promulgation des règles nécessaires à la comparabilité des résultats PLAISIR au sein des quatre cantons précités) et a axé ses études sur la faisabilité d'un centre de traitement des données à implanter en Suisse, en remplacement de celui du Canada utilisé actuellement ou sur une éventuelle collaboration avec un centre de traitement des données en cours d'implantation en Allemagne. Ces études en sont à leur début. Le rapport annuel d'activité de la Commission technique intercantonale PLAISIR fait l'objet d'une publication séparée, également disponible sur Internet, sous http://www.hospvd.ch/public/ise/ct-plaisir.

Par ailleurs, les relations entretenues avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), en notre qualité de "Service de coordination des mesures d'aide à la vieillesse" pour le canton de Neuchâtel au sens des articles 101 et 101bis LAVS et 73 LAI, ont permis d'obtenir les subventions fédérales suivantes en 2001:

### *Subvention pour la construction ou la transformation de homes*

- Maison de santé de Préfargier, Marin: création des unités LESPA-AI; versement à l'établissement de la subvention définitive **Fr. 1.289.518.00,-**

Rappelons que, vu l'abrogation de l'article 101 LAVS au 31 décembre 1985, seules sont encore reçues les subventions AVS à la construction ou la transformation de homes pour personnes âgées en relation avec les projets déposés avant la fin 1985 et pour autant que la mise en chantier ait débuté avant le 30 juin 1990. Ainsi, ces subventions vont-elles en s'amenuisant d'année en année, au gré de la réalisation des projets. Actuellement, elles ne concernent plus, à ce titre, que la poursuite du chantier relatif à la transformation des pavillons de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux – secteur AVS – pour la part AVS résiduelle et pour lesquels aucun acompte n'a été encaissé cette année. En revanche, les homes pour personnes handicapées ou dépendantes ne sont pas visés par ces dispositions fédérales concernant seulement l'AVS et continueront donc à bénéficier de subventions octroyées dans le cadre de la législation AI.

### *Subvention pour l'accueil temporaire en institution*

De plus, en vertu de l'article 101bis LAVS, l'OFAS a admis de subventionner les unités d'accueil temporaire (UAT) et les foyers de jour implantés dans les homes médicalisés LESPA au titre "d'accueil temporaire en institution favorisant le maintien à domicile de personnes âgées". Sur la base des comptes 2000, l'OFAS a versé en 2001 les montants suivants:

| | Fr. |
|---|---|
| • Home médicalisé Le Temps Présent, La Chaux-de-Fonds | 140.610,- |
| • Home médicalisé Le Foyer, La Sagne | 6.480,- |
| • Home médicalisé Les Sugits, Fleurier | 12.840,- |
| • Home médicalisé du Val-de-Ruz, Landeyeux | 82.020,- |
| • Home médicalisé La Résidence, Le Locle | 35.640,- |
| Total des subventions reçues en 2001 pour les UAT et foyers de jour | **277.590,-** |

# 9. POLICE CANTONALE

## 9.1. Généralités

L'exercice écoulé se caractérise par plusieurs éléments que l'on peut décrire sommairement comme suit, en allant du plus préoccupant au plus réjouissant.

- Le climat économique temporairement favorable, le recrutement en cours dans la perspective du développement de la police judiciaire fédérale, mais aussi et peut-être surtout les difficultés croissantes résultant de l'exercice de la profession de policier, ont conduit près de vingt collaborateurs à quitter la police cantonale. Le départ de ces policiers expérimentés constitue un affaiblissement sensible de la compétence globale du corps; mais il faut également mentionner que par rapport à d'autres fonctions de l'administration cantonale, le remplacement par du personnel formé ne peut intervenir qu'au terme d'une école d'aspirants, soit dans un délai moyen de 18 mois.
- La croissance du volume de la criminalité violente et du nombre de délits commis par des auteurs mineurs deviennent progressivement des constantes auxquelles les moyens d'apporter des réponses appropriées font pour l'instant défaut.
- L'obtention de crédits en vue de la construction d'un nouveau réseau de transmissions destiné à l'ensemble des services de sécurité du canton, à l'étude d'un projet de construction, à La Chaux-de-Fonds, d'un bâtiment destiné aux services de police, aux juges d'instruction et au SIS des Montagnes neuchâteloises, à l'acquisition de véhicules et de matériel destinés à la brigade d'observation en cours de création ont témoigné de la confiance et de l'appui que les autorités accordent à la police cantonale.
- Les résultats obtenus généralement quant au taux d'élucidation des enquêtes de police judiciaire et, plus spécifiquement, le succès spectaculaire de quelques enquêtes portant sur la recherche d'auteurs de crimes de sang ou de trafiquants de drogue montrent que l'engagement du corps et le travail mené s'optimalisent progressivement.
- L'application de mesures internes portant sur la mise au concours systématique des postes de cadres et sur leur sélection par des moyens adaptés, sur la création de structures de debriefing complétées par l'engagement d'une psychocriminologue, sur l'accueil et l'audition des victimes d'infraction, sur le développement du système informatique interne dans la perspective de la meilleure efficacité du travail policier et des prestations administratives (Intranet et site Internet de l'Etat) ont concouru à atteindre les objectifs fixés à la police cantonale pour l'exercice 2001.

Simultanément, la formation de base des aspirants a été restructurée en vue de l'école à conduire en 2002. Dans ce domaine, un énorme travail de redéfinition des objectifs et des programmes d'enseignement a été conduit et achevé.

Toutes les activités découlant de la mission normale et quotidienne de la police cantonale ont été réalisées dans un environnement permanent d'activités de planification consacrées à Expo.02. On mentionnera utilement que l'essentiel des tâches de conduite intercantonale des travaux préparatoires en matière de sécurité ont été le fait des cadres de l'Etat de Neuchâtel, qu'il s'agisse de la présidence des travaux, du secteur gendarmerie, de la police du lac et du sauvetage, du secteur sanitaire ou du service du feu.

## 9.2. Instruction - Relations publiques

### *Ecole d'aspirants 2001*

En 2001, vingt aspirants gendarmes et dix aspirants recrutés par la police cantonale jurassienne ont suivi les formations dispensées dans le cadre de l'ESAP, puis par la police cantonale neuchâteloise, dans les locaux du centre de formation situés dans l'enceinte de l'arsenal de Colombier. Pour la première fois, les corps de police des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle participaient également à cette seconde partie de la formation avec, respectivement, quatre et un aspirants.

Sept semaines de stages pratiques, une semaine verte, et diverses activités sportives ont alterné avec le programme des cours théoriques. Complémentairement à ces activités spécifiques, la formation reste basée sur le principe d'une activité alternant les périodes de formation théorique et les stages dans les brigades (formation duale).

Pour la seconde fois, l'instruction de base aux techniques de maintien de l'ordre a été organisée durant dix jours en commun avec la police cantonale vaudoise. Cette collaboration a permis de développer d'intéressantes synergies qui répondent parfaitement à la nouvelle doctrine romande d'engagement.

La formation a commencé le 15 janvier à l'ESAP et s'est terminée le 20 décembre par l'assermentation au Temple de Colombier.

### *Recrutement 2002*

En raison de nombreuses démissions en cours d'année et contrairement à ce que prévoyait la planification, un recrutement dans la perspective d'une EA 2002 a dû être mis sur pied. Il a permis de sélectionner vingt-deux aspirants gendarmes et trois aspirants inspecteurs dont quatre femmes.

La procédure de recrutement s'est déroulée en trois phases bien distinctes, dont une avec des jeux de rôles et des exercices de mise en situation, qui doivent permettre de mieux cerner la personnalité des candidats.

Ce recrutement a mis en évidence certains effets de la reprise économique, puisqu'il a fallu organiser quatre campagnes successives entre avril et novembre 2001 pour atteindre le contingent accordé. Face à ces difficultés, il a fallu réintroduire un recrutement séparé pour la police de sûreté et renoncer provisoirement au principe du tronc commun impliquant un passage obligé par la gendarmerie institué en 1999.

En 2001, 247 personnes ont demandé un dossier de candidature, 113 d'entre elles nous ont adressé une postulation, 94 se sont présentées aux examens de culture générale, 60 ont été convoquées aux entretiens / exercices de mise en situation et 38 ont finalement passé divers tests psycho-techniques.

### *Relations publiques*

Au cours de l'année 2001, la police cantonale a poursuivi ses efforts afin de se rapprocher de la population et d'être encore plus transparente sur la manière dont elle exerce sa mission.

Un nouveau concept visuel mis en place progressivement s'est concrétisé sous la forme d'un nouveau logo de la police cantonale, lequel ornera dorénavant les véhicules de la gendarmerie territoriale.

Au mois de mars, la police cantonale s'est présentée au public lors d'une exposition organisée en collaboration avec la direction du centre commercial de Marin. Durant une semaine, des milliers de personnes ont ainsi eu l'occasion de mieux connaître le champ d'activités de la police cantonale et de participer à plusieurs animations qui ont toutes connu un grand succès.

Enfin, quatre conférences de presse, sans lien avec un événement particulier, ont été organisées afin de présenter des modifications dans l'organisation générale (centrale d'alarme cantonale), la mise en place de locaux d'accueil pour les victimes d'infraction ou encore le dispositif de sécurité publique Expo.02.

## 9.3. Gendarmerie

### *Effectif - Recrutement*

| | | |
|---|---|---|
| Au 1er janvier 2001 | policiers | 193 |
| | assistants | 2 |
| | aspirants | 21 |
| | **Total** | **216** |
| | | |
| Au 1er janvier 2002 | policiers | 194 |
| | assistant | 1 |
| | aspirants | 22 |
| | **Total** | **217** |

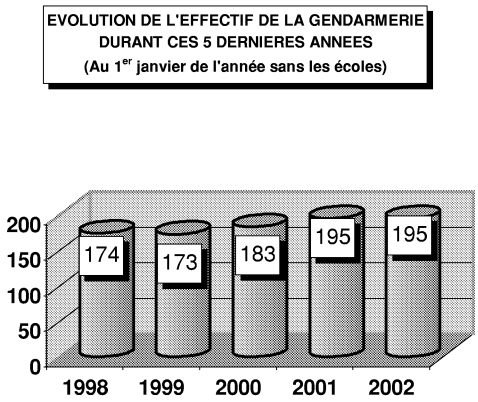


### *Activités - Généralités*

En 2001, la gendarmerie a procédé à 168 arrestations, 945 interpellations en vue d'arrestation et a exécuté 1.537 mandats d'amener.

Elle a adressé **22.902** rapports de dénonciation, de constat et d'information aux Autorités, soit:

| | |
|---|---|
| 7.334 | rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire; |
| 264 | rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8‰ et plus) sans accident; |
| 2.373 | procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière; |
| 11.027 | autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour autres cantons - procès-verbaux d'audition – levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.); |
| 1.848 | constats d'accidents de circulation; |
| 56 | autres accidents (travail - sport - etc.). |

La gendarmerie a encore procédé à 1.194 transports et escortes de détenus, en particulier pour le service de la justice et les Autorités judiciaires, mais également pour les offices des étrangers et de la procédure d'asile.

En outre, elle a délivré 1.509 amendes d'ordre, ainsi que 9.390 délais de réflexion, ce qui représente la somme de 89.410.– francs.

Les autres encaissements effectués pour les différents services de l'Etat (administration cantonale La Chaux-de-Fonds, service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, permis de pêche, patentes), se montent à 177.687 fr. 25.

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 126 dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

Elle est intervenue 160 fois pour des alarmes, dans des banques, villas et autres industries.

Dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, 267 services ont été organisés sous forme de patrouilles et d'interventions ciblées, 409 personnes ont été interpellées et 179 ont été dénoncées.

En outre, la gendarmerie de Boudry est le lieu d'exécution facilitée des peines dans les cellules de son poste. Pour l'année 2001, elle s'est occupée de 35 entrées de condamnés, représentant 1.225 jours de détention et a encaissé 10.024.– francs à cette occasion.

## *Dommages à la propriété par graffitis*

La situation s'est considérablement améliorée dans tous les districts suite à l'action de la police et au durcissement de la justice. Le graphique, ci-dessous le démontre parfaitement. En 2001, 79 personnes ont été identifiées, dont 51 adolescents. A relever que la plupart de celles-ci ont été dénoncées à plusieurs reprises. Le coût de leurs méfaits se monte à plusieurs centaines de milliers de francs.

Statistique des plaignants:

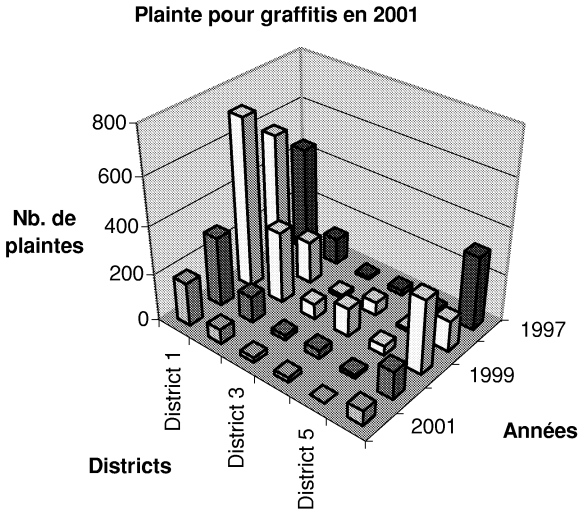


| | 2001 | 2000 | 1999 | 1998 | 1997 |
|---|---|---|---|---|---|
| District 1 | 185 | 293 | 716 | 577 | 450 |
| District 2 | 61 | 110 | 302 | 179 | 112 |
| District 3 | 22 | 20 | 65 | 15 | 9 |
| District 4 | 20 | 35 | 123 | 57 | 22 |
| District 5 | 2 | 16 | 38 | 10 | 6 |
| District 6 | 62 | 117 | 318 | 132 | 312 |
| Totaux | 352 | 591 | 1562 | 970 | 911 |

De jour, comme de nuit, 5.084 patrouilles ont été effectuées en voiture, à moto ou à pied, qui se répartissent ainsi:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 2.663 | surveillance de la circulation | 692 | contrôle des usagers de la route |
| 367 | Investigation | 283 | anti-ivresse |
| 329 | Observation | 345 | judiciaires |
| 108 | Ferroviaires | 105 | Multagraph (voiture banalisée) |
| 96 | Drogue | 96 | secteurs isolés |

La police de la circulation a accompagné 72 transports spéciaux. Le 29 mai 2001, un transport de déchets nucléaires de Mühleberg aux Verrières, a dû être détourné de son itinéraire pour rejoindre le Col-France, des militants de Greenpeace ayant tenté de l'immobiliser au Val-de-Travers. Elle s'est ensuite rendue à 6 reprises à la centrale précitée, pour assurer la liaison au cas où un changement d'itinéraire serait décidé au dernier moment.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 83 contrôles routiers, dont certains en collaboration avec le corps des gardes-frontière, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation et l'inspection des denrées alimentaires du laboratoire cantonal.

L'état physique des conducteurs a été contrôlé à 2.308 reprises au moyen de l'éthylomètre. 473 résultats se sont révélés positifs (0,60 o/oo - 138/3 OAC).

Des poursuites pénales pour ivresse au volant ou au guidon ont été ouvertes contre:

218 conducteurs impliqués dans des accidents de la circulation;

264 lors de contrôles sporadiques (sans accident).

Le radar a été placé par la police de la circulation à 392 reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 97.846 véhicules ont été contrôlés et 7.949 conducteurs dénoncés, soit 8,12%.

## *Accidents*

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2001, se présente comme suit:

| | |
|---|---|
| Accidents | **1.848** |
| Blessés | **660** |
| Tués | **15** |
| Personnes conduisant sans permis | **40** |
| Permis de conduire saisis | **264** |

Les dix principales causes des accidents sont les suivantes:

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Inattention | **1.137** |
| 2. | Vitesse inadaptée | **626** |
| 3. | Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.) | **492** |
| 4. | Violation de priorité | **369** |
| 5. | Ivresses | **218** |
| 6. | Circulation à gauche et présélection (changement de voie, etc.) | **188** |
| 7. | Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc. | **93** |
| 8. | Dépassements | **88** |
| 9. | Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.) | **67** |
| 10. | Imprudence des piétons (enfants compris) | **45** |

On dénombre également 290 violations des devoirs en cas d'accidents, dont 223 conducteurs ont cependant été identifiés, soit 76,89%.

Le nombre total des accidents, qui sont parvenus à la connaissance de la police en 2001,ont connu un léger fléchissement de 67 événements par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les personnes ayant perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre est légèrement à la baisse puisque ce sont 15 victimes qui ont été recensées, contre 17 en 2000. Le renforcement des campagnes de prévention et de contrôle semblent porter leurs fruits. Les tronçons où ces drames se déroulent le plus fréquemment restent toujours ceux situés hors des localités et dont la vitesse est limitée à 80 km/h, avec 11 accidents mortels, sur 15 au total. Les personnes blessées sont, quant à elles, régulièrement en légère augmentation, soit 37 de plus que l'année précédente. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient le haut du pavé, devant la vitesse et, en cinquième position, l'état physique des conducteurs.

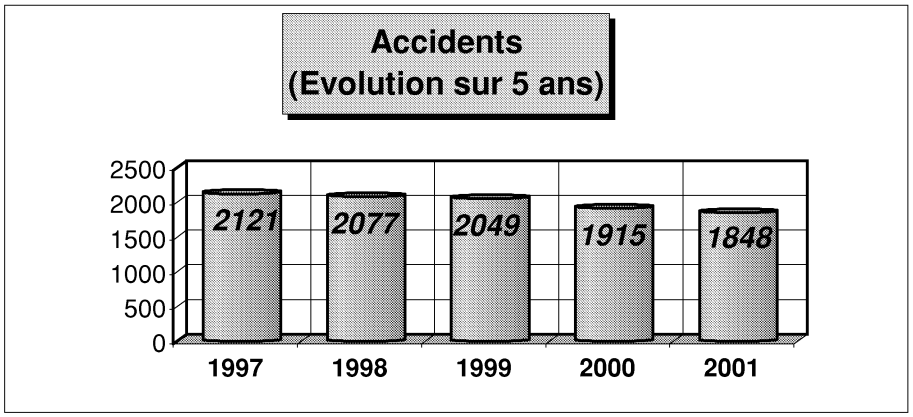


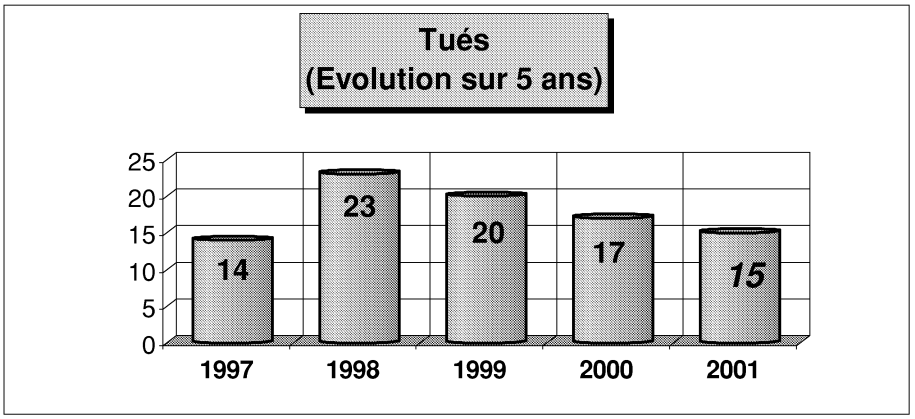


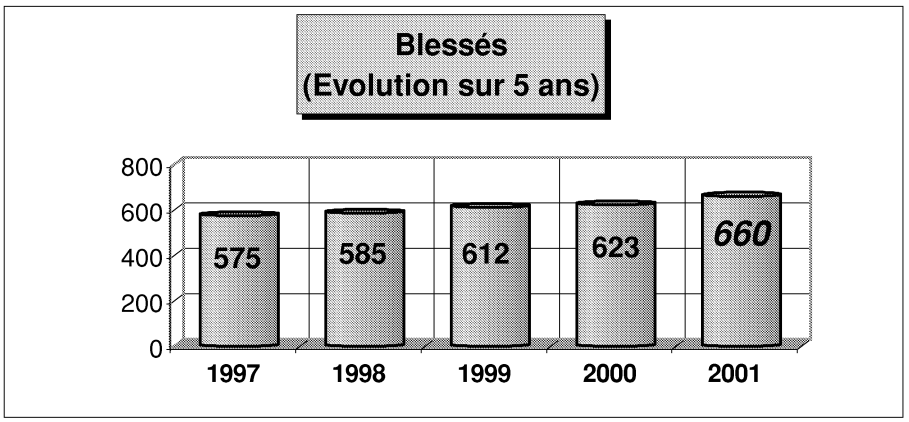


### *Circulation*

Dans les tunnels des Gorges-du-Seyon, la circulation en trafic bidirectionnel s'est déroulée mieux que prévu, car elle est toujours restée fluide. L'inconvénient principal de ce bidirectionnel a été la suppression de la bretelle d'entrée au carrefour de Vauseyon, chaussée La Chaux-de-Fonds.

Lors de la fermeture des tunnels, la circulation sur la route du Col de la Vue-des-Alpes, s'est révélée difficile sur cet axe, du fait des marquages au sol, sous la forme de nombreuses voies de présélection et autres parties hachurées, interdisant toutes possibilités de dépassement.

### *Conclusion*

Sur l'ensemble des chantiers A5 et H20, sur le plan circulation, on peut affirmer que tout s'est passé au mieux durant cette année 2001.

Les directions locales des travaux et les entreprises, par l'intermédiaire des chefs de chantier, sont coopérantes avec les services de police et mettent tout en œuvre pour limiter les perturbations du trafic.

## *Campagnes de prévention*

Durant l'année 2001, deux campagnes radar spécifiques ont été organisées, du 23 au 29 avril et du 20 au 26 août. Les objectifs recherchés étaient principalement de contrôler les trajets empruntés par les écoliers et les tronçons hors des localités, notamment ceux qui sont qualifiés de «dangereux», compte tenu du nombre d'accidents graves enregistrés.

A la rentrée d'août et parallèlement à la campagne radar, il a été mis sur pied une opération de prévention au moyen de l'appareil «Speedy» du TCS, affichant la vitesse des véhicules.

Durant les mois de janvier, mai et novembre, la campagne de prévention «Game Over», ayant trait à la lutte contre l'alcool et aux excès de vitesse, a été projetée dans tous les cinémas du canton, sous forme de dias.

La campagne nationale «Stress? Priorité au sourire!» patronnée par le Conseil de la sécurité routière s'est déroulée durant 4 périodes de deux semaines en avril, juin, août et octobre. Cette dernière s'est concrétisée par la pose d'affiches placées aux abords des routes dans les villes et dans les établissements officiels du canton.

Du 13 au 18 août, la brigade d'éducation routière, en collaboration avec le délégué à la prévention de la criminalité, a tenu un stand de «prévention rentrée scolaire et sécurité privée» - information directe à la clientèle du Centre commercial «Marin-Centre».

Dans le même centre de Marin, une semaine intitulée «Clic» pour tous! et liée aux nouvelles dispositions limitant le nombre d'enfants dans les voitures automobiles et l'obligation de les attacher par un dispositif de retenue approprié, a eu lieu du 29 octobre au 2 novembre 2001, en collaboration avec le personnel de la lunetterie Houlmann. A cette occasion, ce sont environ 1200 personnes qui ont pu bénéficier d'un contrôle gratuit de la vue et près de 1000 dépliants de l'OFROU ont été distribués.

On ne saurait clore ce chapitre sans relever encore les campagnes «A pied c'est mieux», du DIPAC, les affiches «Trajet scolaire» et finalement la campagne «Démarrer. Allumer!», toutes deux sous l'égide du Bureau suisse de la prévention des accidents.

## *Education routière*

Accomplissant sa mission spécifique de prévention, l'éducation routière, renforcée au gré des besoins par des gendarmes et des agents des polices communales, a dispensé l'éducation routière aux élèves des différents degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2001, ce ne sont pas moins de 9.243 élèves, répartis dans 502 classes ou groupes, qui ont bénéficié de cette instruction spécialisée, dans les six districts du canton. Le thème de la traversée de la route a été traité dans 67 écoles enfantines et dans 64 classes de 1$^{re}$ et 2$^{e}$ années primaires, touchant ainsi 2.207 enfants.

Les élèves de 4$^{e}$ et 5$^{e}$ année primaires des districts du Val-de-Travers et de Boudry ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste, ainsi que des cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 1.309 élèves répartis dans 73 classes.

Dans 12 localités, 167 enfants au total, formés en 4$^{e}$ année primaire, ont fonctionné en 5$^{e}$ en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade de l'éducation routière a également assuré la formation et le contrôle de 17 nouveaux patrouilleurs adultes dans 3 localités.

La campagne d'examens pour cyclistes a vu défiler 1.047 adolescents issus de 61 classes du canton. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un questionnaire de 50 positions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

La Coupe scolaire neuchâteloise, s'est déroulée au Landeron, sous le patronage de la commission technique d'éducation routière. Sur 100 concurrents inscrits, 83 enfants (soit 52 garçons et 31 filles) ont pris part aux différentes épreuves théoriques et pratiques. Cette 8e édition a connu à nouveau un succès sans précédent.

971 élèves de 7e année secondaire et 976 élèves de 9e année du même degré ont été sensibilisés aux statistiques, causes et conséquences d'accidents de circulation.

Cette année encore, l'éducation routière a été appelée à organiser 5 séances de 2 à 8 heures de cours de circulation à l'intention de 55 jeunes sanctionnés par décisions de Présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions.

Compte tenu du fait que certaines campagnes impliquent un double passage dans les classes, le nombre total d'enfants et d'adultes instruits par l'éducation routière s'élève à 9.315 pour 2001.

La collaboration entre le corps enseignant et le personnel de l'éducation routière s'est encore intensifiée, avec pour seul objectif de poursuivre le développement de la prévention des accidents de la route.

### *Brigade des chiens*

L'effectif de la brigade des chiens est de 8 conducteurs dont deux proviennent de la police de la Ville de Neuchâtel.

1 chien apte à toutes les interventions est opérationnel à la recherche de stupéfiants.

3 chiens aptes à toutes les interventions sont en formation à la recherche d'explosifs.

1 chien apte à toutes les interventions est en formation à la recherche de stupéfiants.

3 jeunes chiens sont en formation pour toutes interventions dont 2 auront une spécialisation à la recherche d'explosifs et 1 à la recherche de stupéfiants.

Les conducteurs de cette brigade ont été sollicités à 66 reprises durant l'année 2001 pour diverses interventions, à savoir: 11 pistes avec arrestation d'une personne; 12 recherches de personnes dans le terrain avec 1 succès; 14 recherches de personnes en bâtiments avec arrestation de trois personnes; 1 quête d'objets; 7 surveillances; 7 services matchs football; 4 alertes à la bombe; 2 recherches de stupéfiants dans des véhicules; 1 fouille préventive pour explosif et 7 autres interventions diverses.

Cet effectif n'est pas suffisant mais permet néanmoins de travailler efficacement. L'objectif pour 2002 est de parvenir à un effectif de 10 conducteurs.

## 9.4. Police de sûreté

### *Evolution générale de la criminalité durant l'année 2001*

Le tableau ci-après donne un aperçu de la criminalité telle qu'elle est parvenue à la connaissance de la police au cours des deux dernières années:

| Types de délits | 1999 | 2000 | 2001 | TOTAL (auteurs) | Hommes | Femmes | Mineurs | Suisses | Etrangers |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | |
| Homicides | 5 | 8 | 7 | 12 | 12 | 0 | 0 | 6 | 6 |
| | | | | | | | | | |
| Coups et blessures | 392 | 420 | 495 | 588 | 517 | 71 | 92 | 274 | 314 |
| | | | | | | | | | |
| Affaires de moeurs | 106 | 127 | 123 | 104 | 101 | 3 | 17 | 49 | 55 |
| | | | | | | | | | |
| Vols simples | 2929 | 2651 | 2811 | 842 | 622 | 220 | 259 | 377 | 465 |
| Vols avec effraction | 1704 | 1161 | 1263 | 187 | 173 | 14 | 65 | 103 | 84 |
| Vols à l'arracher | 24 | 25 | 22 | 8 | 8 | 0 | 1 | 7 | 1 |
| Vols (total) | 4657 | 3837 | 4096 | 1037 | 803 | 234 | 325 | 487 | 550 |
| | | | | | | | | | |
| Vols de véhicules | 1000 | 894 | 898 | 78 | 75 | 3 | 34 | 56 | 22 |
| | | | | | | | | | |
| Brigandages | 41 | 46 | 40 | 39 | 36 | 3 | 13 | 20 | 19 |
| | | | | | | | | | |
| Escroqueries + abus conf. | 289 | 230 | 225 | 216 | 169 | 47 | 5 | 96 | 120 |
| | | | | | | | | | |
| Incendies intentionnels | 48 | 40 | 51 | 31 | 25 | 6 | 24 | 18 | 13 |
| Incendies par négligence | 83 | 52 | 59 | 55 | 38 | 17 | 7 | 36 | 19 |
| Incendies techniques | 75 | 62 | 69 | | | | | | |
| Incendies (total) | 206 | 154 | 179 | 86 | 63 | 23 | 31 | 54 | 32 |
| | | | | | | | | | |
| Dommages à la propriété | 2639 | 1936 | 1888 | 399 | 366 | 33 | 170 | 267 | 132 |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| TOTAL GENERAL | 9335 | 7652 | 7951 | 2559 | 2142 | 417 | 687 | 1309 | 1250 |

L'évolution de la criminalité au cours de l'année 2001, à l'examen de la statistique annuelle, a subi d'assez fortes modifications par rapport à l'année 2000.

Il faut relever une hausse significative de la criminalité dans la plupart des différentes catégories de délits. Le nombre total de délits annoncés à la police, par rapport à 2000, est en augmentation de 3,9%.

Il faut noter aussi une augmentation de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine: 6% pour les vols simples et 8,8% pour les vols par effraction.

Mais la tendance la plus significative en termes d'augmentation concerne les délits graves, telles les violences, puisque les affaires de coups et blessures progressent de 18%, tandis que les affaires de moeurs et les brigandages montrent une relative stabilité par rapport à l'année 2000.

La rubrique homicide, dans le tableau ci-dessus, ne concerne pas que des tentatives, comme c'était le cas en 2000, puisque deux femmes ont été sauvagement tuées à La Chaux-de-Fonds en mars 2001.

Le nombre d'incendies enregistre également une hausse de 16%.

La police a dénoncé à l'autorité judiciaire, durant l'année 2001, une moyenne de 7 auteurs de délits ou de crimes par jour, contre 5,5 en 2001.

### *Levées de corps*

| GENRE | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|---|---|---|
| Suicides | 36 | 23 | 39 |
| Morts naturelles | 63 | 66 | 65 |
| Accidents (sauf LCR) | 8 | 9 | 16 |
| Meurtres | 1 | 0 | 2 |
| Non établies | 0 | 0 | 0 |
| Overdoses (Base: rapports de levée corps) | 6 | 6 | 1 |
| TOTAL GENERAL | 114 | 104 | 123 |

En ce qui concerne les levées de corps en particulier, on remarque qu'il y a eu deux meurtres durant l'année 2001, alors qu'il n'y en avait pas eu en 2000 et qu'un seul meurtre avait été enregistré en 1999 et en 1998. Les overdoses ont quasi disparu; ce changement est dû à la très faible pureté de l'héroïne (< 10%) et à la faible variation de sa teneur sur le marché. Toutes les levées de corps énoncées dans le tableau ci-dessus ont fait l'objet d'une enquête de la part de la police cantonale pour en déterminer les causes.

### *Evolution des délits entre 1996 et 2001*

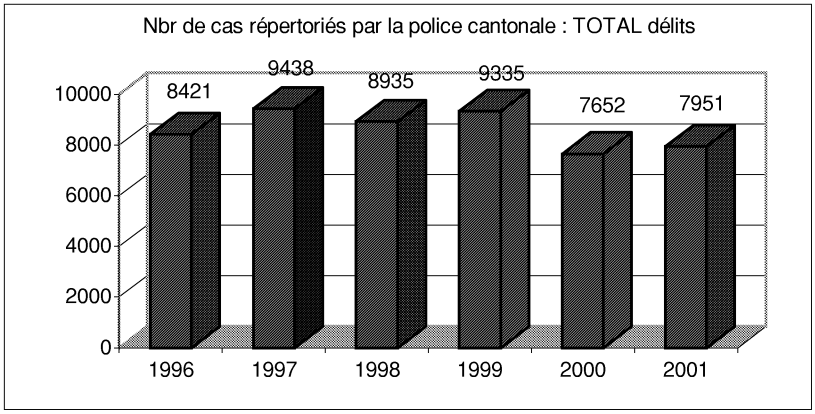


L'examen des affaires répertoriées par la police cantonale entre 1996 et 2001 montre, au cours de cette période, une baisse de la criminalité de 5,6%. Par contre, il faut relever une reprise de la criminalité (augmentation de 3,9%) par rapport à la diminution constatée durant l'année 2000.

L'évolution du nombre d'auteurs, tant majeurs que mineurs, dénoncés par la police cantonale au cours des cinq dernières années démontre une tendance générale à la hausse. L'année 2001 atteint un niveau record du nombre de personnes dénoncées à l'autorité judiciaire, soit 2.559 au total ou 7 auteurs de crimes ou de délits par jour. L'augmentation des dénonciations par rapport à 1996 est de 43% et de 25% par rapport à l'année 2000.

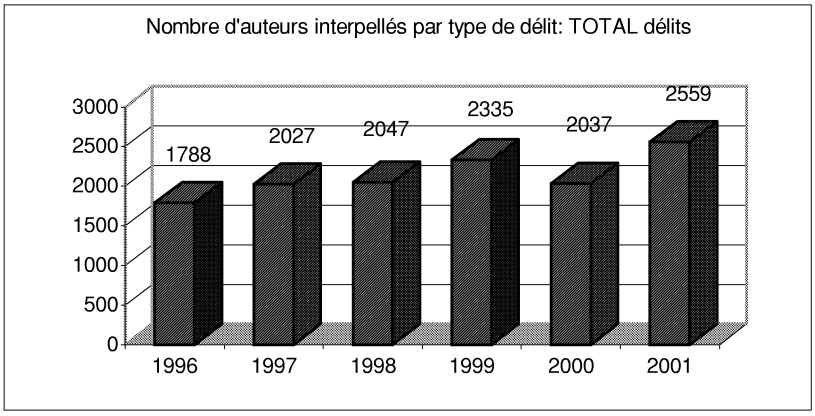


Entre 1996 et 2001, le nombre d'affaires répertoriées sous la rubrique "Coups et blessures" a atteint encore une fois un record en 2001, avec une augmentation de 18% par rapport à 2000 et de 80% par rapport à 1996! Cet indicateur montre que les relations sociales se durcissent dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente.

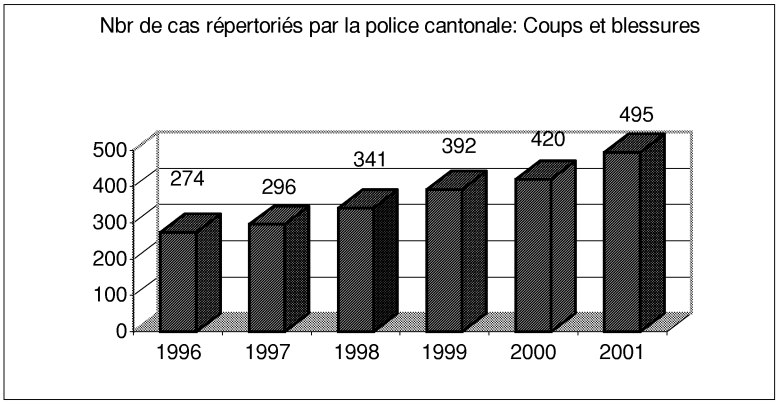


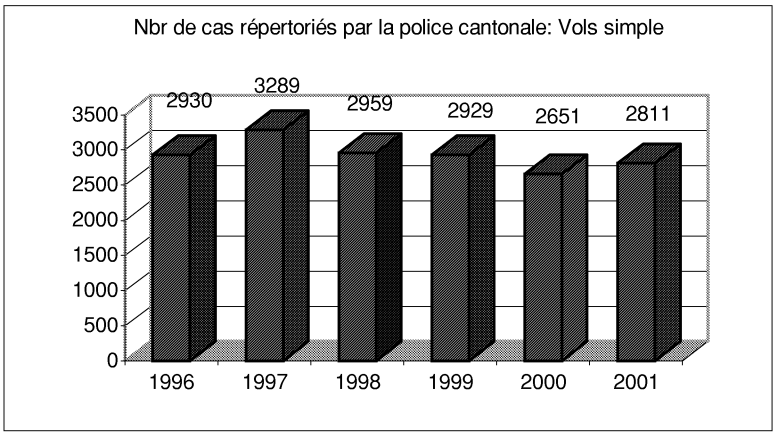


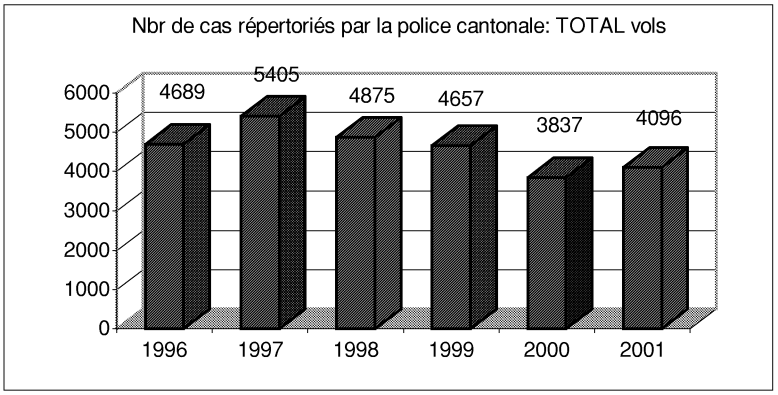

On remarque que le nombre de vols a progressé de manière relativement marquée par rapport à l'année 2000 (+6,75%), pour atteindre un peu plus de 11 vols par jour annoncés à la police dans le canton de Neuchâtel.

Globalement, les vols de véhicules enregistrent une stabilisation par rapport à l'année 2000 et la confirmation d'une baisse depuis 1990. Ce sont en particulier les cycles qui sont la cible privilégiée des voleurs, puisqu'ils représentent 70% des vols de véhicules (637 cas signalés). La part des voitures volées est de 11% (102 cas signalés).

La répartition des vols par district montre que les deux villes principales du canton absorbent ensemble plus de 70% de la criminalité du canton. Il faut remarquer aussi que le district du Val-de-Travers, de même que celui du Val-de-Ruz, ne sont touchés que de manière atténuée par les délits contre le patrimoine. Plus surprenante est encore la situation de la ville du Locle qui semble relativement épargnée par ce type de criminalité quand bien même il s'agit de la troisième ville du canton. Par contre, le district de Boudry subit toujours les répercussions de la criminalité de passage à mesure qu'il se trouve sur un axe de transit important entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.

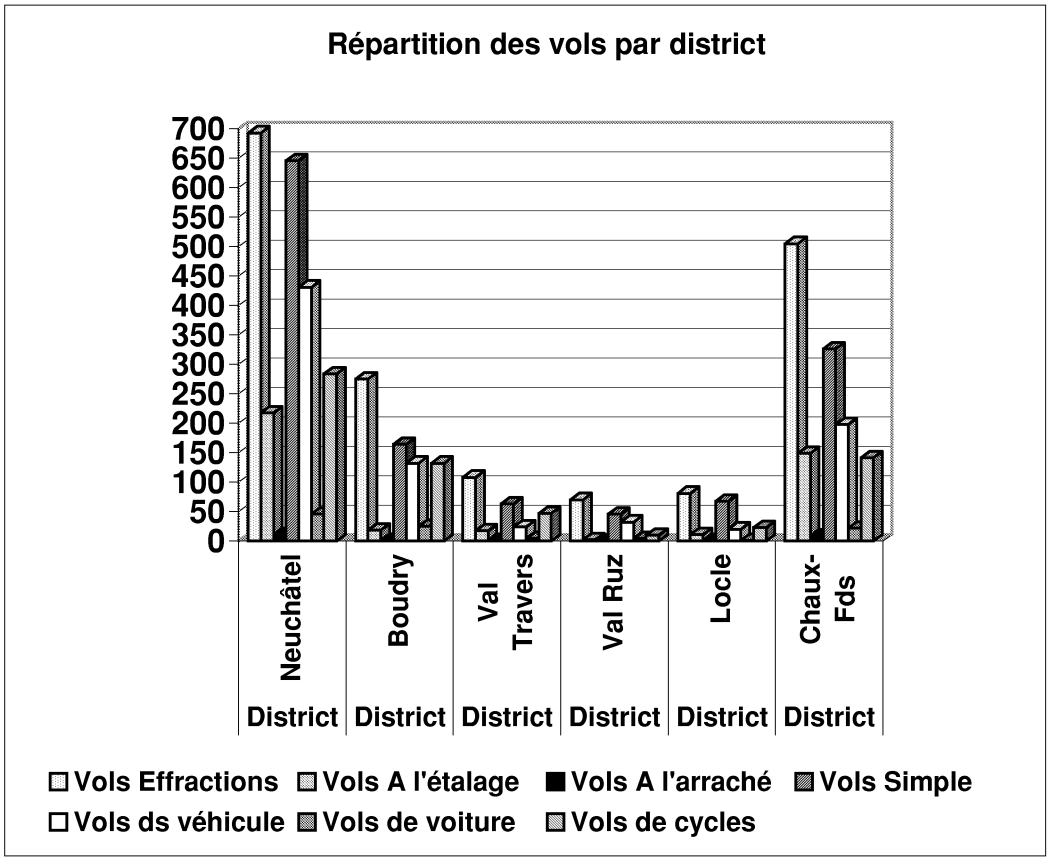


Les efforts que la police cantonale neuchâteloise a consentis depuis quatre ans pour éviter que le Littoral Ouest ne soit la cible de la délinquance de passage ont permis d'atténuer le phénomène qui avait été constaté en 1997.

## *Brigandages*

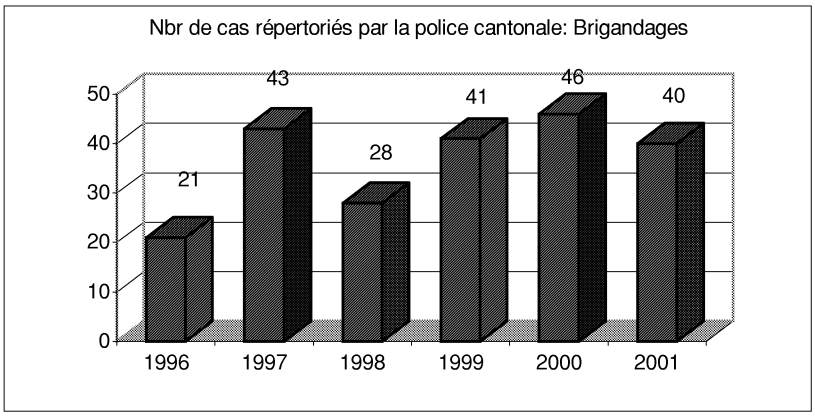


Le nombre des brigandages enregistrés dans le canton est relativement stable depuis 1997. Le nombre de brigandages doit nous interpeller, dans la mesure où ces infractions impliquent, par définition, l'usage de la contrainte et de la violence. Le nombre de brigandages enregistré chaque année dans le canton de Neuchâtel confirme l'augmentation de la violence constatée par l'analyse de la rubrique "coups et blessures".

## *Dommages à la propriété*

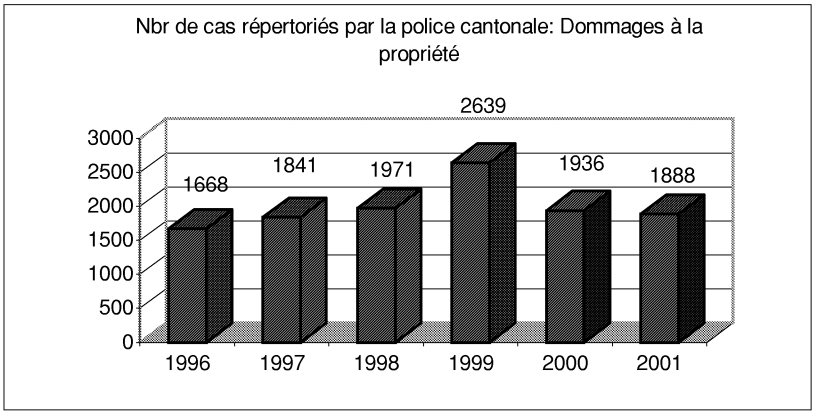


Le nombre de dommages à la propriété a de nouveau atteint les valeurs de 1997 et 1998, après la hausse spectaculaire enregistrée en 1999. Par rapport au nombre total de dommages à la propriété, les graffitis représentent environ le 15% des infractions; ceux-ci sont en principe imputables aux auteurs mineurs.

### *Escroqueries et abus de confiance*

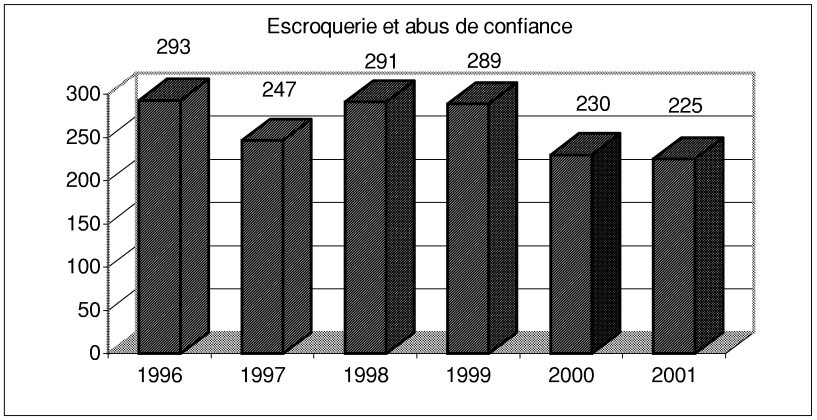


Après la diminution de 20% des escroqueries et abus de confiance entre 1999 et 2000, la situation 2001 est pratiquement identique à celle de l'année 2000. Ces types de délits (de même que les atteintes au patrimoine) sont souvent proportionnels aux problèmes socio-économiques et il ne serait pas étonnant que cette baisse corresponde aux indices de reprise économique constatés en Suisse et dans le canton ces deux dernières années.

### *Incendies*

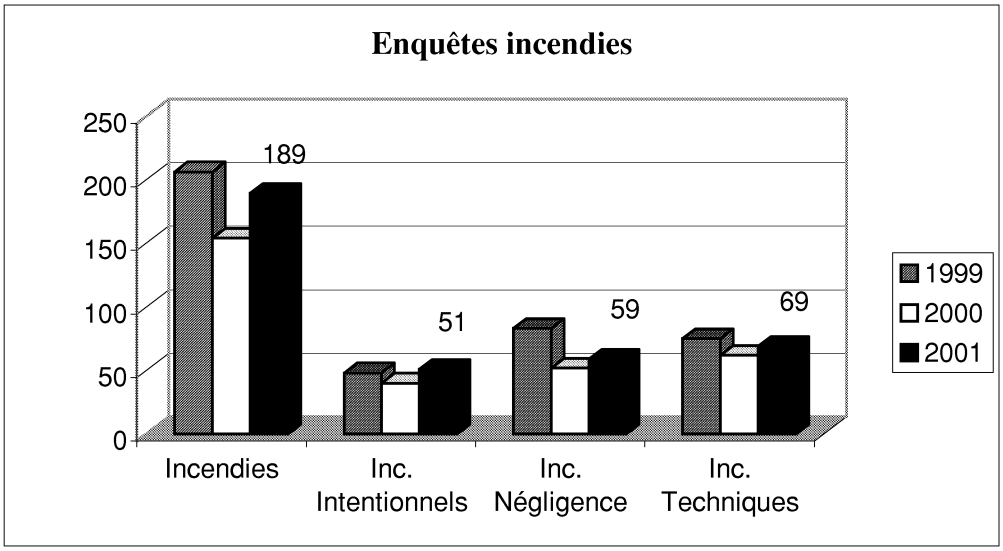


La police cantonale a ouvert, durant l'année 2001, 179 enquêtes en matière d'incendie pour en déterminer les causes. Ce domaine, très technique et complexe, nécessite des enquêtes précises et détaillées. Les conséquences pénales portent souvent sur des dommages considérables et donc des sommes importantes. La police cantonale a dénoncé, en 2001, 31 auteurs pour des incendies intentionnels et 55 auteurs d'incendies par négligence. Par rapport à l'année 2000, l'augmentation du nombre d'incendies est de 16% et le nombre d'auteurs dénoncés a augmenté de 39%.

## *Délinquance des mineurs*

La situation de la criminalité et de la violence chez les mineurs est plus préoccupante que jamais: elle enregistre, par rapport à l'année 2000, une hausse très significative de 67% du nombre d'auteurs mineurs dénoncés à l'autorité judiciaire. Les huit graphiques ci-dessous, spécifiques à l'activité délictueuse des mineurs, démontrent l'évolution du nombre d'auteurs mineurs dénoncés par la police cantonale entre 1996 et 2001, par types de délits jugés importants et significatifs pour la présentation de l'évolution de la criminalité due aux mineurs dans le canton.

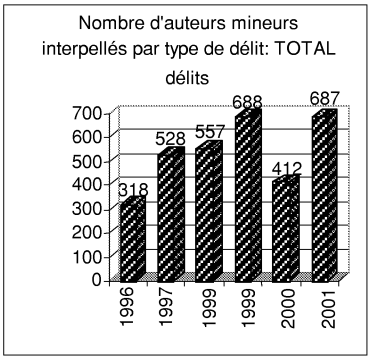


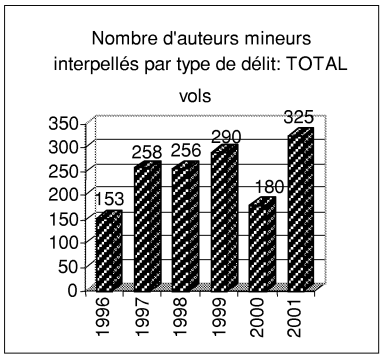


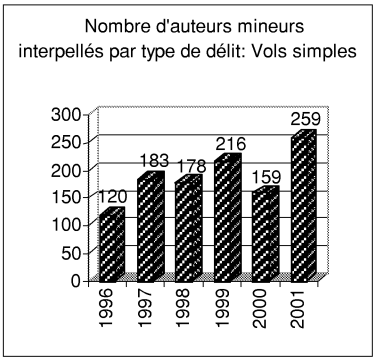


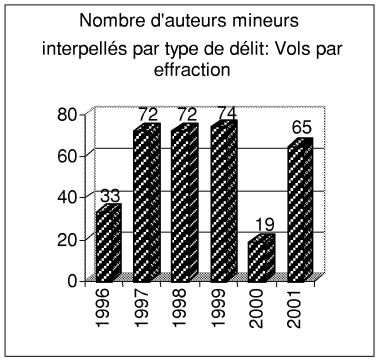


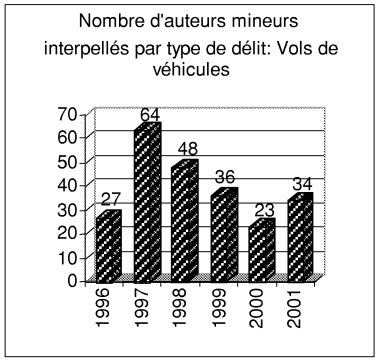


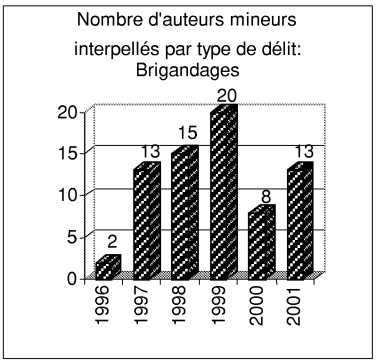


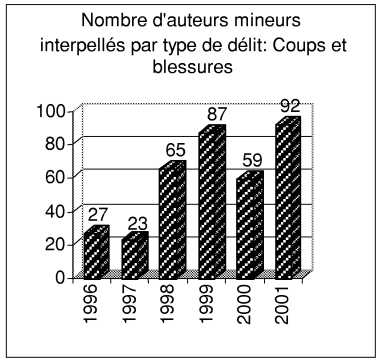


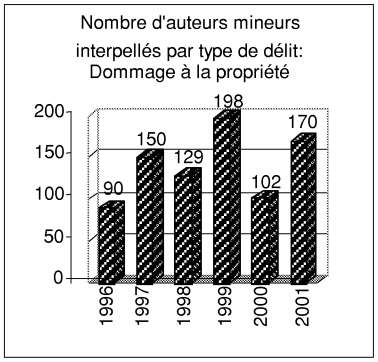


On remarque que le nombre de mineurs dénoncés par la police, tous délits confondus, a retrouvé la même valeur que durant l'année record de 1999, après la diminution constatée durant l'année 2000. La diminution de l'année 2000 était vraisemblablement due à l'effet dissuasif du grand nombre de dénonciations opérées en 1999. Il est probable aussi qu'un grand nombre de mineurs en 1999 soit devenu majeur en 2000, expliquant peut-être pour une part la diminution de l'année 2000.

Force est de constater aujourd'hui que le problème est intact et que de grands efforts de prévention devront encore être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir ce phénomène inquiétant.

L'augmentation des mineurs dénoncés pour des vols est de plus de 80% par rapport à l'année 2000 et de plus de 12% par rapport à 1999. Cette augmentation est significative, par rapport à l'année 2000, pour quasi tous les types de délits: l'augmentation est de 242% pour les vols par effractions (-12% par rapport à 1999), de 67% pour les dommages à la propriété (-14% par rapport à 1999), de 63% pour les vols simples (+20% par rapport à 1999), de 62% pour les brigandages (-35% par rapport à 1999), de 56% pour les coups et blessures (+6% par rapport à 1999).

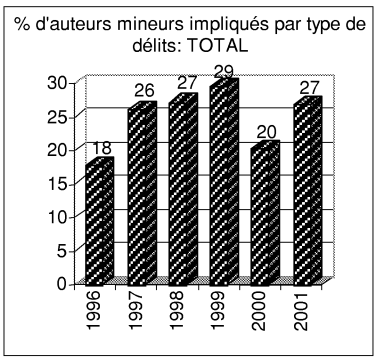


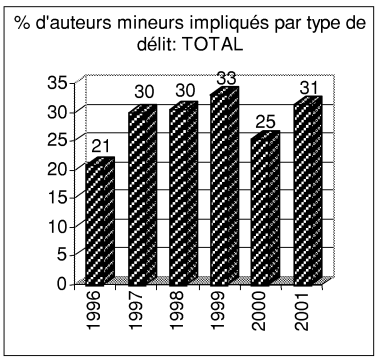


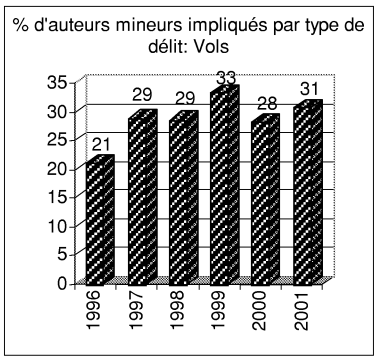


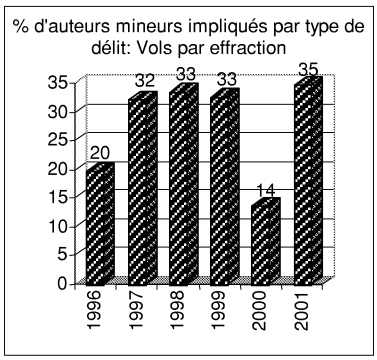


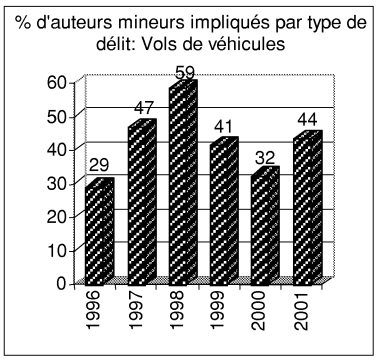


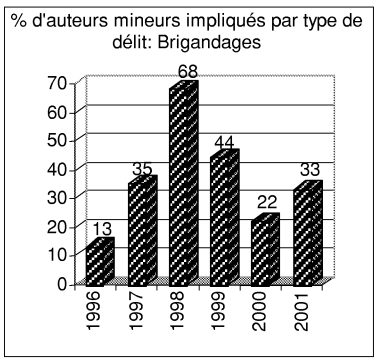


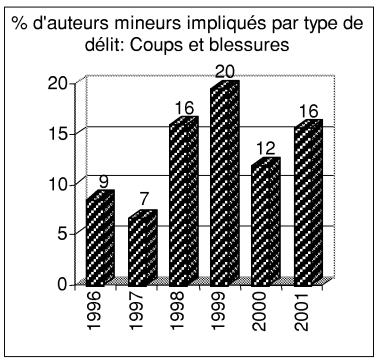


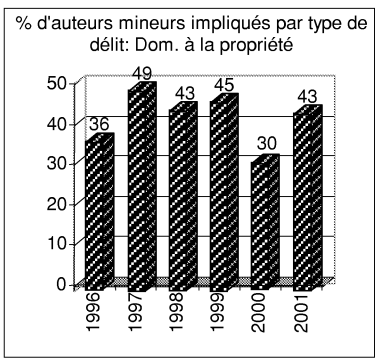


## *Lutte contre le trafic des stupéfiants*

La situation de l'année 2001 est très similaire à celle de l'année 2000. Le bouleversement marquant survenu dans le trafic de stupéfiants durant l'année 1999, à savoir une substitution de l'héroïne par la cocaïne et, ce, même auprès de la population des héroïnomanes de longue date, s'est confirmé durant l'année 2001. Ce phénomène se mesure également sur le marché illicite de la drogue dans le canton de Neuchâtel où l'accès à la cocaïne est actuellement plus facile qu'à l'héroïne. A ce propos, il faut rappeler que la consommation de la cocaïne prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

En matière de lutte contre le trafic illicite des produits stupéfiants, nous poursuivons depuis cinq années consécutives deux buts importants:

1. empêcher systématiquement tout embryon de scène ouverte de la drogue dans le canton de Neuchâtel;
2. empêcher que le marché de la vente de l'héroïne et de la cocaïne soit détenu par un nombre restreint de mains malveillantes.

Il est en effet préférable que les marchés de l'héroïne ou de la cocaïne appartiennent aux toxicomanes eux-mêmes et que ceux-ci s'organisent entre eux pour l'achat et la couverture de leurs besoins sans bénéfices substantiels. Une autorégulation peut ainsi s'instaurer sans risque de grande expansion.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que tous nos efforts ont été récompensés et que nous avons atteint nos deux buts pour le marché de l'héroïne et de la cocaïne. La plupart des opérations de police se sont concentrées à l'encontre des ressortissants africains de l'ouest qui détiennent une grande partie du marché de la cocaïne (et tout récemment de l'héroïne), et dans le milieu Sud-américain, qui, de manière traditionnelle, est très lié à la diffusion de la cocaïne; ces efforts ont permis d'empêcher systématiquement l'émergence de scènes ouvertes de distribution de cocaïne et d'héroïne par des bandes organisées de trafiquants.

Durant l'année 2001, nos actions policières se sont perpétuées, outre le fait que nous avons tout mis en oeuvre pour maintenir la pression sur les dealers de cocaïne et d'héroïne, sur le plan de la lutte contre les drogues synthétiques, notamment l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine). Nous avons constaté une consommation encore très marquée de cette drogue, qui même si elle est vendue sous la forme de pilules, est consommée par fumigation par des toxicomanes très jeunes (16-25 ans). Cette drogue a largement supplanté le marché de l'ecstasy, vraisemblablement à cause de la fumigation (représentant, chez les jeunes, une symbolique plus forte que l'ingestion par voie digestive).

La méthamphétamine est une drogue très dangereuse (30 à 100 fois plus puissante que l'amphétamine), notamment et en particulier lorsqu'elle est fumée, parce que l'accès par les artères permet de saturer très rapidement et massivement les récepteurs du cerveau. Elle engendre une dépendance physique et des dégradations psychiques très marquées.

La lutte contre le trafic de méthamphétamine est difficile à mener parce que les dealers (pratiquement tous toxicomanes) ont un profil social qui ne permet pas d'identifier leur activité délictueuse (ils ont en principe un travail, un bon statut social et sont souvent inconnus de la police). Le milieu dans lequel se vendent les pilules est restreint à des groupes d'initiés.

L'importation des amphétamines thaïes se trouve dans les mains du milieu thaïlandais ou vietnamien. Ce milieu est particulièrement imperméable à la surveillance policière. Nous constatons que les trafiquants utilisent également des compatriotes ayant obtenu la nationalité suisse pour servir d'intermédiaires avec les petits revendeurs.

La lutte contre ce type de trafic a été une des priorités durant toute l'année. Si plusieurs dizaines de revendeurs et de consommateurs ont été identifiés et dénoncés aux autorités pénales durant l'année 2000, il est un peu navrant de souligner que l'on a retrouvé les mêmes acteurs dans le trafic en 2001. Ce type de trafic ne semble étonnamment pas être considéré comme aussi grave devant les tribunaux que ceux de la cocaïne ou de l'héroïne.

Au niveau de la statistique en matière de drogue, on remarque que le nombre de dénonciations a encore augmenté en 2001 par rapport à l'année 2000. Ces chiffres illustrent la détermination dont fait preuve la police cantonale dans le domaine de la lutte contre le trafic et la consommation des produits stupéfiants.

Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation particulière du marché illicite des produits stupéfiants, mais sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui compose la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber.

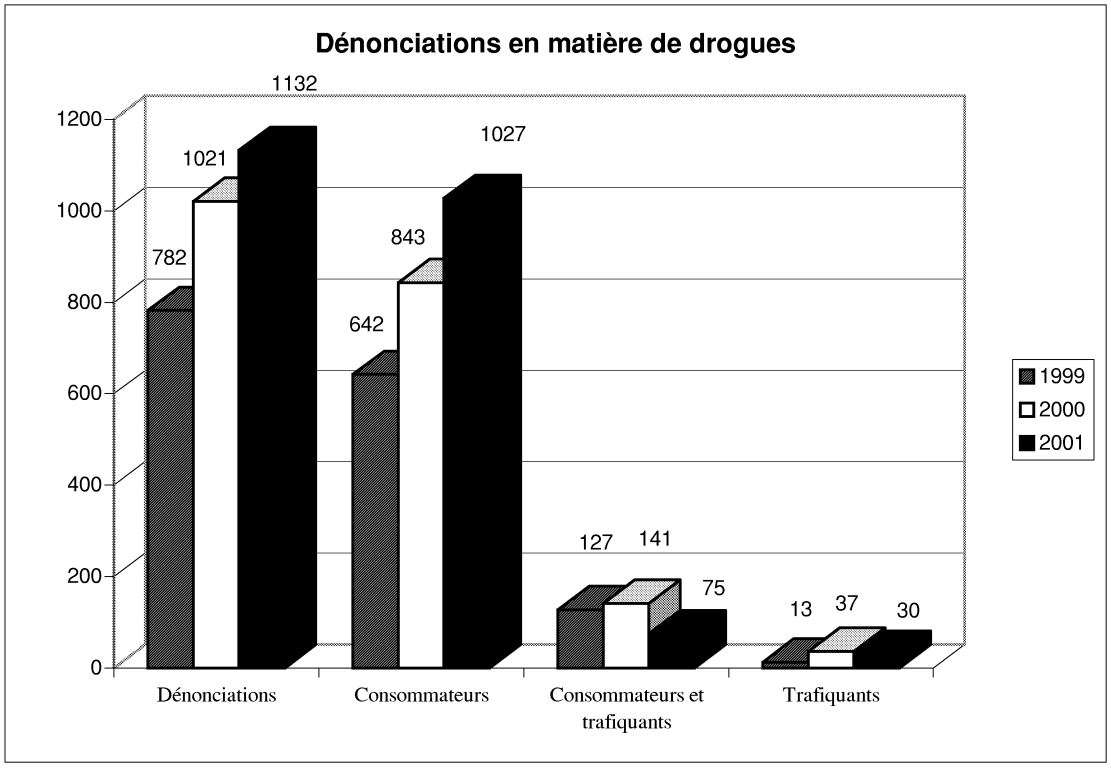


Le nombre de dénonciations de consommateurs a encore augmenté du fait de la lutte engagée contre le trafic des méthamphétamines en particulier et suite aux vastes opérations répressives menées durant l'année 2001 contre les réseaux de distribution de cette drogue.

L'augmentation du nombre de consommateurs dénoncés est de 22%. Le nombre de trafiquants-consommateurs dénoncés a diminué de 47% et celui du nombre de trafiquants de 19%.

En ce qui concerne les trafiquants dénoncés, il faut relever que 80% d'entre eux sont des requérants d'asile.

Parmi les personnes dénoncées, la répartition par tranches d'âges a légèrement évolué:

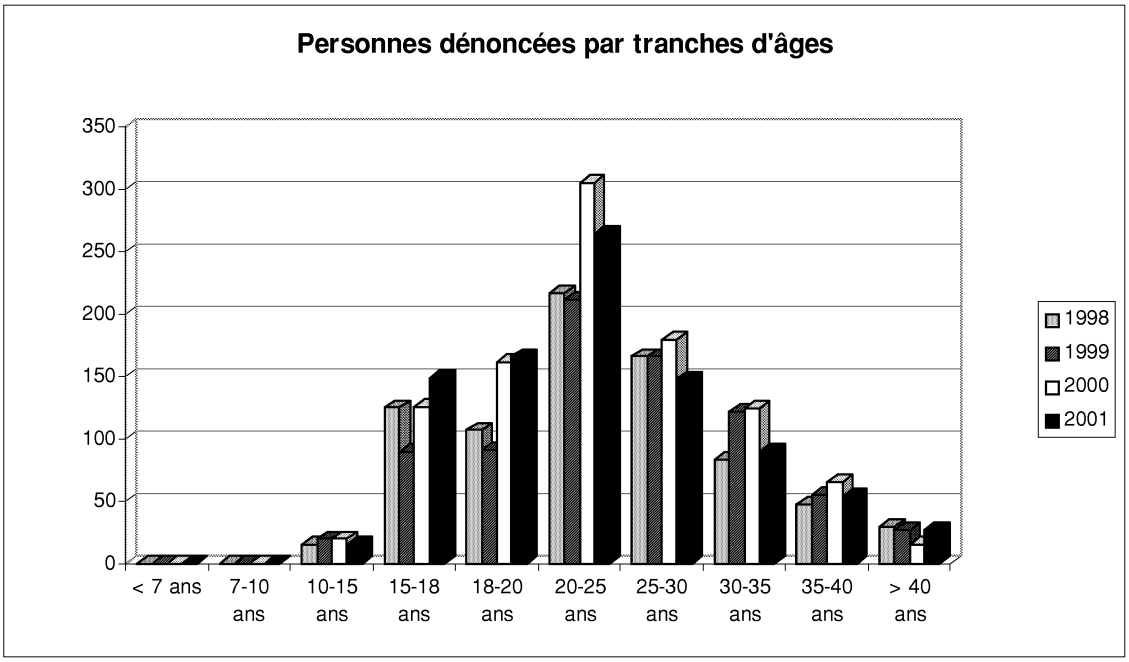


Les 18-25 ans représentent une très large part des personnes dénoncées pour des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants. La part des 15-18 ans dénoncés montre une augmentation assez marquée. La répartition des auteurs selon le sexe montre une représentation de 15% pour les

femmes et de 85% pour les hommes. Le nombre de mineurs dénoncés durant l'année 2001 est en légère augmentation et atteint le 17% des auteurs d'infractions.

## 9.5. Conclusions

Comme le lecteur aura pu le constater en parcourant le rapport d'activité de la police cantonale en 2001, les événements n'ont pas manqué et son engagement au service de la sécurité publique est très important.

L'objectif reste, à tous les niveaux, de prendre les mesures préventives que nécessite la situation. En considérant que si celles-ci atteignent leur but, ce seront autant de dommages, de douleurs ou de deuils évités. Mais cette vision ne saurait faire l'économie de la mission de répression qui s'accomplit au service des autorités de poursuite pénale. Mission toujours délicate et difficile, nécessitant de plus en plus de compétences personnelles de la part de ceux qui l'exécutent. Mission toujours très exposée tant il est vrai que les ingérences dans la sphère privée des citoyens ne supportent ni erreur, ni aucun excès.

Les tâches de maintien de l'ordre et de la sécurité publics, d'exercice de la police judiciaire et de protection de l'Etat doivent être dotées de moyens adaptés à leur exigence, afin de garantir à la population de notre canton un niveau de sécurité normal sur tout le territoire cantonal. Comme mentionné dans les propos introductifs, l'appui significatif que les autorités exécutives et législatives lui apportent pour faciliter l'exécution de la mission et rendre les prestations toujours plus performantes est parfaitement en phase avec les besoins de l'heure.

# 10. SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

## 10.1. Généralités

Dans le cadre de Gespa, les analyses faites sur la base des exercices 1999 et 2000 ont permis, bien que le projet soit en phase expérimentale et susceptible d'être corrigé, de tirer de nombreux enseignements qui doivent permettre au Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) d'augmenter son efficience.

Les corrections apportées ont déjà permis d'augmenter la productivité en effectuant un nombre plus élevé d'expertises et d'absorber le volume de travail supplémentaire lié à l'augmentation du parc automobile sans augmentation de personnel.

Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (UE) vont avoir des répercussions importantes pour le SCAN. Il convient de relever que dans ce cadre, l'accord sur les transports terrestres exige que la Suisse intègre dans le droit suisse les dispositions relevant des réglementations de la communauté européenne dans les deux ans dès la ratification desdits accords.

Indépendamment des conséquences de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, notamment l'accord sectoriel "transports terrestres" concernant les contrôles techniques des véhicules (prescriptions sur les gaz d'échappement, le bruit, intégration de la directive UE 96/96 concernant les contrôles techniques des véhicules à moteur, etc.), la périodicité des expertises devra être modifiée. Actuellement, pour les voitures de tourisme, elle est de quatre ans après la première mise en circulation, pour la première fois, puis trois ans après, puis tous les deux ans (4/3/2 ans). Selon les nouvelles normes, les intervalles seront fixés à 4 ans après la première immatriculation, puis tous les 2 ans (4/2/2 ans), alors que pour les camions et remorques, l'intervalle actuel de 4/3/2 ans sera ramené à une année.

Dans le cadre des mesures nécessaires à prendre afin que les contrôles techniques répondent aux exigences de la directive UE, des travaux préparatoires ont été engagés par l'ASA en collaboration avec l'OFROU. Indépendamment de l'évolution future dans le domaine des contrôles de véhicules, il ressort la nécessité d'introduire un système d'assurance-qualité et d'obtenir la certification du SCAN pour être compatibles avec les normes UE. De plus, les retards dans les contrôles de véhicules ne seront plus tolérés à l'avenir.

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles est en augmentation de l'ordre de 1,6%, alors que le parc automobile a augmenté d'environ 2%.

Quant aux émoluments perçus par le SCAN, ils ont augmenté de 279.891 fr. 50, soit 4%.

Concernant les examens de conduite, l'effort d'uniformisation entre le programme d'enseignement et les exigences d'examen, s'est poursuivi. A titre de comparaison, nous relèverons dans le tableau ci-dessous l'évolution du taux de réussite des examens de conduite pratiques (motocycles exclus, dont le taux de réussite est de 57,6%):

| 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|---|---|---|---|
| 49,0% | 51,2% | 50,1% | 53,2% | 54,8% |

Dans le cadre de l'Expo.02, le SCAN a poursuivi sa mission dans l'examen de détail du concept "sécurité-sauvetage" sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat, et de créer une organisation pour sa réalisation en eaux neuchâteloises.

## 10.2. Retraits de plaques par la police

En application de l'article 16, alinéa 1, de la Loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958, la police cantonale a été chargée de saisir les plaques dans 877 (888) cas pour suspension ou cessation de la police d'assurance responsabilité civile, article 7, alinéa 2, de l'ordonnance sur la responsabilité civile et l'assurance en matière de circulation routière, du 20 novembre 1959, et 774 (1.320) cas pour non-paiement de la taxe dans les délais légaux.

## 10.3. Permis de circulation

### *Nombre de permis de circulation établis*

| | Permis de circulation | Permis de remplacement | Permis à court terme |
|---|---|---|---|
| **1997** | 32.959 | 3.099 | 273 |
| **1998** | 37.769 | 3.150 | 327 |
| **1999** | 38.956 | 3.867 | 327 |
| **2000** | 38.583 | 4.405 | 305 |
| **2001** | 38.444* | 4.121 | 217 |

* dont 4.435 permis établis suite à un changement de nom, de raison sociale ou d'assurance.

## 10.4. Permis de conduire

### *Nombre de permis de conduire établis*

| | Permis d'élèves conducteurs | Permis de conduire | Permis cyclomoteurs |
|---|---|---|---|
| **1997** | 4.022 | 7.784 | 695 |
| **1998** | 4.058 | 6.863 | 477 |
| **1999** | 4.263 | 7.082 | 582 |
| **2000** | 4.234 | 8.523 | 530 |
| **2001** | 4.434 | 6.688 | 400 |

## 10.5. Mesures administratives

| **Mesures prononcées par année** | **1997** | **1998** | **1999** | **2000** | **2001** |
|---|---|---|---|---|---|
| a) Retraits de permis | 1.416 | 1.497 | 1.619 | 2.008 | 1.907 |
| b) Avertissements | 1.131 | 1.162 | 1.708 | 1.831 | 1.852 |

Répartition des retraits de permis de conduire selon la durée et par district

Ces chiffres incluent 55 (44) permis d'élèves conducteurs retirés pour conduite non accompagnée, et 37 (45) permis d'élèves conducteurs retirés pour fautes de circulation diverses. Ils comprennent également 21 (22) permis de conduire cyclomoteurs retirés pour modification du véhicule, 8 (7) pour ivresse au guidon, 3 (11) pour autres fautes, ainsi que 3 (1) interdictions de conduire un cycle pour ivresse au guidon. En outre, le tableau inclut 82 (71) interdictions de conduire en Suisse à l'égard d'étrangers.

Parallèlement, 128 (126) conducteurs récidivistes ont été astreints à suivre un cours d'éducation routière (art. 40 OAC).

Enfin, 553 (458) décisions ont été notifiées pour procédures d'échanges, procédures spéciales et motifs médicaux. Il est à noter également que 4.394 (3.630) conducteurs âgés de plus de 70 ans ont été convoqués pour l'examen médical légal bisannuel et 889 (591) conducteurs professionnels pour l'examen médical légal tous les 5 ans et tous les 3 ans depuis 50 ans, soit un total de 5.283 (4.221).

### *Durée des retraits de permis en 2001*

| Durée | Neuchâtel | Boudry | V.-Travers | Val-de-Ruz | Le Locle | Chx-de-Fds |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 mois | 227 | 162 | 43 | 90 | 55 | 151 |
| 2 mois | 110 | 94 | 37 | 52 | 26 | 69 |
| 3 à 5 mois | 126 | 76 | 28 | 30 | 29 | 85 |
| 6 à 11 mois | 43 | 27 | 12 | 14 | 9 | 30 |
| 12 à 24 mois | 17 | 14 | 3 | 10 | 4 | 17 |
| Indéterminée | 26 | 17 | 7 | 12 | 14 | 20 |
| Définitif | 1 | 1 | - | 2 | - | - |
| **Total** | 550 | 391 | 130 | 210 | 137 | 372 |
| Cyclomoteurs | 3 | 12 | - | 11 | 1 | 5 |
| Cycles | 1 | 1 | - | - | - | 1 |

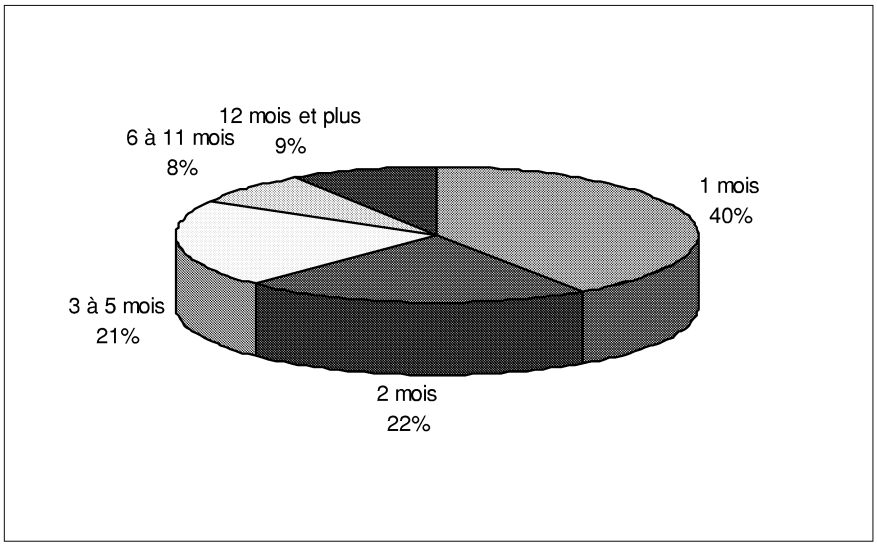


## 10.6. Relevé des opérations effectuées par la section technique

Examens théoriques et pratiques effectués par les inspecteurs de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds:

### *Examens de conduite*

| | | Théorie (sauf cyclomoteurs) | Théorie cyclomoteurs | Pratique sur motocycles | Pratique sur autres véhicules |
|---|---|---|---|---|---|
| **1997** | Présentés | 4.231 | 879 | 1.077 | 4.238 |
| | Renvoyés | 1.664 | 347 | 400 | 2.147 |
| **1998** | Présentés | 3.728 | 640 | 757 | 3.864 |
| | Renvoyés | 1.548 | 240 | 248 | 1.864 |
| **1999** | Présentés | 4.407 | 687 | 1.150 | 3.940 |
| | Renvoyés | 1.822 | 217 | 431 | 1.924 |
| **2000** | Présentés | 3.980 | 483 | 1.145 | 3.669 |
| | Renvoyés | 1.741 | 158 | 431 | 1.683 |
| **2001** | Présentés | 4.031 | 348 | 1.084 | 3.739 |
| | Renvoyés | 1.538 | 108 | 460 | 1.691 |

### *Contrôles des véhicules*

| | **1997** | **1998** | **1999** | **2000** | **2001** |
|---|---|---|---|---|---|
| Voitures de tourisme | 12.112 | 16.356 | 19.340 | 18.010 | 20.614 |
| Voitures de livraison, minibus | 864 | 1.108 | 1.138 | 767 | 653 |
| Motocycles | 1.451 | 2.151 | 2.031 | 2.127 | 1.808 |
| Camions, autocars | 597 | 473 | 441 | 449 | 486 |
| Remorques | 608 | 862 | 964 | 901 | 670 |
| Tracteurs agricoles | 134 | 151 | 155 | 138 | 138 |
| Machines de travail | 27 | 34 | 43 | 59 | 85 |
| Remorques de travail | 7 | 6 | 12 | 18 | 15 |
| **Total** | **15.800** | **21.141** | **24.124** | **22.469** | **24.469*** |

*dont 864 renvoyés avec rendez-vous et 2.977 renvoyés sans rendez-vous.

Contrôles subséquents effectués par le TCS 1.849 (1.683) voitures de tourisme

Immatriculation des véhicules neufs contrôlés

par les garages autorisés 9.789 (10.068) véhicules

***Répartition du volume des expertises***

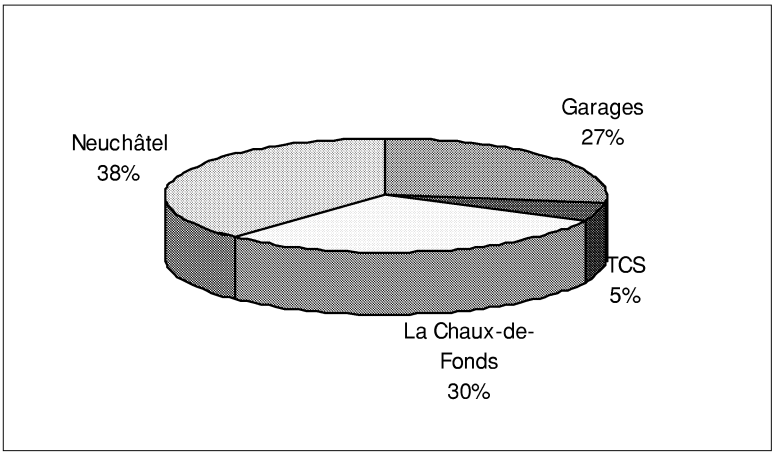


En plus des opérations courantes notées ci-dessus, les inspecteurs ont été engagés dans diverses tâches, notamment celles liées au contrôle d'activité des moniteurs de conduite, des garages et entreprises autorisées, aux cours de perfectionnement ou de formation.

Ils ont également collaboré avec les tribunaux, juges d'instruction et la police pour l'établissement de rapports de contrôles techniques de véhicules ou de contrôles dans la circulation.

## 10.7. Relevé des opérations de la section technique navigation

***Effectif des bateaux dans le canton:***

| | **1997** | **1998** | **1999** | **2000** | **2001** |
|---|---|---|---|---|---|
| Bateaux non motorisés (à rames, pédalos) | 257 | 256 | 255 | 248 | 251 |
| Bateaux motorisés | 2.452 | 2.447 | 2.336 | 2.334 | 2.368 |
| Bateaux à voile | 2.079 | 2.066 | 2.060 | 2.008 | 2.006 |
| Bateaux à marchandises, engins flottants, dragues, péniches, etc. | 31 | 32 | 44 | 44 | 43 |
| **Total** | **4.819** | **4.801** | **4.695** | **4.634** | **4.668** |

## 10.8. Taxes et émoluments

| | | |
|---|---|---|
| Le rendement des taxes des véhicules se monte à | Fr. 36.354.230,07 | (Fr. 35.757.365,35) |
| Emoluments | Fr. 7.223.229,70 | (Fr. 6.943.338,20) |
| Le rendement des taxes navigation se monte à | Fr. 1.182.729,50 | (Fr. 1.145.515.--) |
| Emoluments | Fr. 144.665.-- | (Fr. 144.298,10) |

### *Véhicules en circulation durant les cinq dernières années (au 30 septembre)*

| Genres de véhicules | 1997 | 1998 | 1998 corrigé* | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Automobiles | 88.911 | 89.796 | 88.686 | 90.265 | 92.274 | 93.960 |
| Camions | 1.362 | 1.346 | 1.141 | 1.177 | 1.255 | 1.267 |
| Remorques | 6.791 | 7.588 | 6.656 | 6.761 | 6.945 | 7.166 |
| Motos avec side-car | 33 | 30 | 33 | 33 | 31 | 30 |
| Motos sans side-car | 6.954 | 6.746 | 6.142 | 6.702 | 6.720 | 7.309 |
| Motocycles légers | 1.098 | 1.372 | 1.345 | 1.613 | 1.552 | 1.792 |
| Machines de travail | 733 | 741 | 686 | 703 | 716 | 742 |
| Tracteurs agricoles | 3.140 | 3.147 | 3.179 | 3.196 | 3.176 | 3.179 |
| Cyclomoteurs | 4.711 | 4.287 | 4.287 | 3.647 | 3.404 | 2.953 |
| | | | | | | |
| **Totaux** | **113.733** | **115.053** | **112.155** | **114.097** | **116.073** | **118.398** |

* Depuis 1998, ce chiffre comprend uniquement les véhicules en circulation, alors qu'auparavant étaient également comptabilisées les plaques déposées.

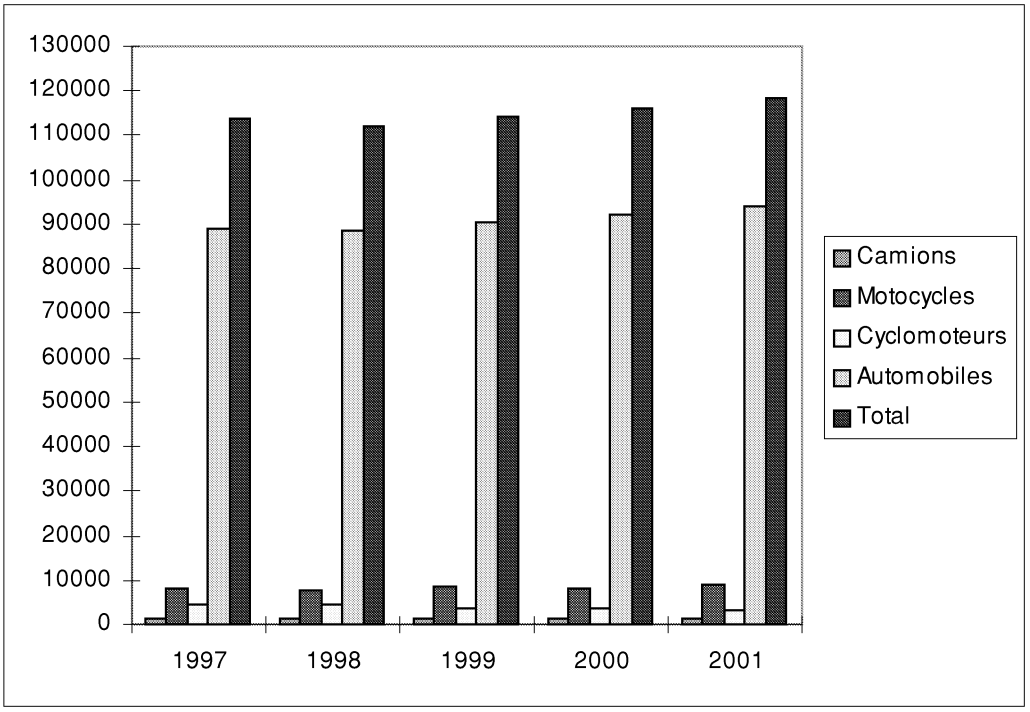

# 11. SERVICE DES AFFAIRES MILITAIRES

## 11.1. Généralités

### *Organisation du service*

Le 26 novembre, le Conseil d'Etat a décidé une fusion entre le service des affaires militaires et le service de la protection civile et du feu. Cette fusion vise à développer des synergies importantes et permettra aussi à terme de réaliser l'orientation voulue sur le plan fédéral. La révision de l'organisation institutionnelle répond d'abord à une modification du contexte géostratégique des risques auxquels notre pays et notre canton doit faire face, mais également à une préoccupation de gestion efficiente des services, qui doivent assumer de nouvelles missions. Par mesure de simplification, mais aussi pour une meilleure compréhension à l'échelon intercantonal, il a été décidé de dénommé cette nouvelle entité **"service de la sécurité civile et militaire".** La mise en œuvre de cette décision s'effectuera durant l'année 2002.

### *Armée XXI*

Le Conseil d'Etat a été consulté par le DDPS au sujet du plan directeur de l'armée, de la modification de la loi découlant de ce plan, ainsi que de la modification de l'ordonnance sur l'organisation de l'armée. Par ailleurs, le DFEP a aussi soumis à consultation la modification de la loi sur le service civil.

### *Orcan*

L'organisation catastrophe a axé ses travaux sur les préparatifs cantonaux en vue d'un événement grave pouvant intervenir durant l'Expo.02. A cet effet, un exercice de sauvetage sur le lac impliquant plus de 100 figurants a permis de contrôler l'efficacité des moyens de sauvetage qui peuvent être mis en oeuvre.

Cet exercice nous a permis de tirer de précieux enseignements sur le fonctionnement pluridisciplinaire de notre dispositif de sécurité.

Des corrections sont en cours notamment dans le domaine de l'organisation du service sanitaire qui a laissé apparaître quelques faiblesses. Le rapport établi à l'issue de cet exercice montre que les structures en place sont aptes à remplir leur mission, mais il donne aussi des indications sur les limites possibles, au-delà desquelles une aide intercantonale est indispensable.

### *Arsenal*

#### *"Armée 95" et PROGRESS*

Amorcée en 1998, l'organisation structurelle des établissements et installations militaires de Colombier (EIM) s'est poursuivie.

Parallèlement l'effectif du personnel a été adapté.

***Postes cantonaux***

- Le titulaire d'un poste à l'atelier munition a donné sa démission à fin janvier 2001 pour rejoindre le secteur privé. Le poste n'a pas été repourvu et il est vacant.
- Le titulaire du poste de responsable de l'atelier mécanique et armement bénéficie d'une rente AI dès le 1er mars 2001. Le poste n'a pas été repourvu et il est vacant.
- Le titulaire du poste de sous-chef casernier bénéficie d'une rente AI dès le 1er juin 2001. Le poste a été repourvu à l'interne sans nomination particulière. Suite à ce transfert, un poste est vacant à l'atelier matériel de corps et d'instruction.

***Postes fédéraux***

- Un poste de chauffeur à la place d'armes est vacant depuis le 1er janvier 2001.
- Le titulaire d'un poste de garde place de tir a été transféré comme chauffeur à l'arsenal fédéral de Bulle à fin juillet 2001. Le poste est vacant.

Depuis le 1er janvier 1998 jusqu'au 31 décembre 2001, la réduction de postes auprès des EIM se monte en valeur de temps complet à 11 postes cantonaux et 2 postes fédéraux.

***Arsenal***

Le gros œuvre de l'assainissement partiel du bâtiment A3 a été réalisé pendant l'exercice 2001. Le remplacement des fenêtres du 1er étage et les aménagements intérieurs ont été menés à bien par les artisans de l'arsenal de Colombier. Ce bâtiment sera mis à disposition de la "centrale d'engagement et de coordination" de l'Expo 02 (CEC).

Une enquête de sécurité interne (audit) a été effectuée dans les ateliers des EIM. La résolution des problèmes a été réalisée à 90%.

***Place d'armes de Colombier***

Dans le cadre de "l'Opération Pilhôte" conduite par l'établissement cantonal d'assurance immobilière (ECAI), il faut signaler l'amélioration des systèmes de sécurité et de détection incendie dans les locaux d'hébergement. La sécurité des casernes a été complétée par la mise en place de détecteurs incendies, d'éclairages de secours et de balisages dans les chemins de fuites, de plans d'évacuation en cas d'urgence. Une installation de paratonnerre est en place sur les casernes n° 6 et 7.

Les travaux d'assainissement et de peinture se sont poursuivis au Château de Colombier et plus particulièrement au salon du mess des officiers.

## 11.2. Visites aux troupes, écoles et associations

Les états-majors, troupes, écoles et associations suivants ont été visités ou reçus:

- Attachés de défense accrédités en Suisse. Le 24 août, la présidente du Conseil d'Etat a reçu, au Château de Neuchâtel, tous les attachés de défense étrangers accrédités en Suisse lors d'une journée d'information organisée par le service du protocole militaire. Le thème de l'exposé présenté était en relation avec le fonctionnement des institutions d'un pays démocratique dans le respect de la convention sur le droit humanitaire.
- CA camp 1 — cérémonie de prise de fonction du cdt C A.Rickenbacher
- Div ter 1 — rapport de division
- CA camp 1 — lors des championnats sportifs d'hiver
- Société cantonale neuchâteloise de tir — lors de l'assemblée annuelle

| | |
|---|---|
| • ESO printemps et été | lors des cérémonies de promotion des sous-officiers |
| • Société cantonale des tireurs sportifs | lors de l'assemblée générale annuelle |
| • Rgt ter 16 | à l'occasion de son cours de répétition |
| • Div camp 2 | à l'occasion du rapport de division à Avenches |
| • Div camp 2 | à l'occasion du Swiss Raid Commando |
| • EO inf 4 | à l'occasion de la promotion des officiers |
| • Service territorial | lors de la cérémonie de clôture des cours d'introduction |

## 11.3. Dossier de mobilisation des communes

En vigueur depuis 1875, le système de mobilisation graduel de l'armée par voie d'affiches à apposer au pilier public dans les communes n'est plus adapté à la situation qui sera celle de la nouvelle organisation militaire.

Des directives pour son démantèlement ont été données par les organes de la Confédération. Ce travail s'effectue par phases. A la fin de l'année, toutes les affiches de mobilisation entreposées dans les communes ont été retirées. Dans le courant de l'année 2002, il sera procédé au retrait de tous les autres documents.

## 11.4. Recrutement des cadres

Les jeunes militaires sont actuellement dans l'incertitude quant à l'avenir qui pourra être le leur dans la nouvelle organisation militaire. De ce fait, le recrutement des cadres au niveau sous-officiers et officiers a été rendu plus difficile durant l'année écoulée. Dès lors plusieurs candidats, invoquant ces motifs, ont demandé à être radiés des listes d'appel à de tels services. Si la situation n'est pas trop grave encore, elle inquiète malgré tout car le risque de devoir constater des insuffisances dans l'encadrement dès la mise en œuvre d'Armée XXI commence à se faire sentir.

## 11.5. Attribution de commandement

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination d'un major, de 5 capitaines, de 5 premiers-lieutenants et 2 lieutenants.

6 commandements ont été attribués à savoir:

cp EM fus 225

cp efa III/18

cp fus I/18

cp sauv IV/10

cp fus méc 1/19

cp car I/2

## 11.6. Contrôles

On constate un léger recul général des effectifs dans les contrôles militaires attibués au canton de Neuchâtel. Mais c'est au sein des troupes cantonales que celui-ci est particulièrement marqué. Les causes sont difficilement décelables, même si l'on a pu constater une nette augmentation des inaptitudes au service militaire pour raisons médicales.

| | 1er janvier 2002 | | 1er janvier 2001 | |
|---|---|---|---|---|
| **Troupes cantonales** | EM et unités | effectifs | EM et unités | effectifs |
| Rgt inf 8 | 18 | 2274 | 18 | 2326 |
| Bat fus 225 | 4 | 420 | 4 | 420 |
| Cp EM rgt ter 16 | 1 | 164 | 1 | 168 |
| Cp sauvetage | 2 | 420 | 2 | 431 |
| **Total troupes cantonales** | 25 | 3117 | 25 | 3345 |
| **Troupes fédérales** | 56 | 7044 | 56 | 7009 |
| **Total général** | 81 | 10161 | 81 | 10354 |

## 11.7. Tirs

L'accomplissement des tirs obligatoires s'est effectué sur 37 places de tir à 300 m et 15 places à 50/25 m, selon le tableau suivant:

| | N. de soc. | Prog. obl. | Tir en camp. | N. de soc. | Prog. féd. | Tir en camp |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 2000 | 54 | 6288 | 1346 | 18 | 676 | 777 |
| 2001* | 53 | 5985 | 1256 | 18 | 560 | 682 |

*(la société de tir "Armes Réunies" de la Côte-aux-Fées n'a pas organisé de tir obligatoire cette année).

4.764 tireurs ont effectué le tir à 300 m avec le fass 90 représentant le 79,5% des tireurs.

### *Jeunes tireurs*

15 cours organisés par les sociétés de tir du canton ont réuni 102 tireurs (115 en 2000).

### *Cours pour tireurs retardataires*

Les deux cours organisés à Bôle les 11 et 12 novembre ont vu la participation de 322 militaires astreints (353 en 2000).

### *Cours pour tireurs restés*

11 tireurs n'ont pas obtenu le minimum exigé de 42 points lors du programme de tir obligatoire. Ils ont été convoqués à un cours de rattrapage, organisé par la commission de tir 1 à Auvernier le 20 octobre.

Le nombre de militaires dans cette situation reste stable par rapport aux années précédentes.

Convoqués: 14 tireurs (17 en 2000)

Présents: 11 tireurs (10 en 2000)

Dispensés: 3 tireurs (3 en 2000)

Il n'y a pas eu de défaillants.

### *Commission de tir*

Aucune mutation n'a été enregistrée dans la composition des commissions de tir.

### *Groupe d'étude "avenir des stands de tir"*

Créé le 10 avril, il regroupe toutes les personnes susceptibles d'émettre un avis pertinent quant à la fixation d'une ligne directrice en matière de fusion de sociétés, de construction ou d'aménagement d'installations de tir régionales ou déjà existantes. Ces réflexions s'effectuent en étroite collaboration avec le service de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement, du service des sports, de la société cantonale neuchâteloise de tir et de l'officier fédéral de tir. Ce travail devrait déboucher sur un rapport général vers la fin de l'année 2002, lorsque les conséquences de la réorganisation de l'armée pourront être mesurées par rapport aux décisions des chambres fédérales.

### *Lignes de tir*

La ligne de tir à 300 m de la commune des Bayards et celle de la commune d'Auvernier ont été supprimées. La première suite à une nouvelle affectation du stand, la seconde pour raison de sécurité et de conformité à l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Les tireurs de ces localités ont été assignés à d'autres installations.

Par contre, nous avons autorisé l'exploitation d'une ligne de tir à air comprimé à 10 m dans le complexe communal de la Corbière à Savagnier.

## 11.8. Commandant d'arrondissement

### *Personnel*

#### *Sections militaires et chefs de section*

La réorganisation des chefs de section militaire acceptée en 1999, continue de déployer ses effets comme prévu. Dès lors, le nombre de sections militaires a passé de 52 à 47 par le truchement des fusions envisagées par la restructuration.

### *Rapport officiel*

Le rapport d'instruction annuel s'est déroulé aux Brenets, le 15 février, conjointement avec l'assemblée de la société neuchâteloise des chefs de section militaire. En plus des informations et instructions usuelles données par le commandant d'arrondissement, les chefs de section ont été renseignés en détail par Monsieur le colonel Bernard Probst, remplaçant du chef du recrutement de l'armée sur les projets en préparation dans le domaine du recrutement des jeunes conscrits.

### *Fichier matricule*

Les contrôles du commandant d'arrondissement totalisent 19.608 hommes et femmes astreints aux obligations de déclarations et inscrits dans les sections militaires. La diminution par rapport à l'exercice précédent est de 333 personnes. Ceci correspond en fait à la diminution constatée sur le plan du recensement cantonal à fin 2001.

Par contre, l'on enregistre une augmentation sensible des mutations annuelles dans les différentes sections lesquelles se chiffrent à 4.219 changements d'adresse ou de domicile (+ 286).

### *Recrutement*

Dans son ensemble, le recrutement s'est bien déroulé. Les jeunes conscrits se montrent pour la plupart bien disposés vis-à-vis de l'obligation militaire et la perspective des mutations d'Armée XXI ne constitue pas un facteur particulier d'interrogation.

Elément positif, l'information dispensée avant le recrutement continue à être bien accueillie. En corollaire, la tendance des demandes d'accomplissement de l'école de recrues par anticipation, dans le but de pouvoir planifier des études sans soucis de devoir les fractionner pour accomplir l'école de recrues, perdure et s'affirme comme une évolution à long terme.

Les opérations de recrutement se sont déroulées du 20 au 29 mars, du 4 au 5 avril et du 15 mai au 12 juin.

Les rapports établis par les organes du recrutement font ressortir ce qui suit:

749 jeunes gens âgés de 18 à 26 ans ont passé l'examen médical. Par rapport à l'an passé, ce nombre est en diminution de 42 unités. Exception faite de 1998, on enregistre pour ces dernières années une décroissance annuelle d'environ 4,5%.

Les décisions médicales suivantes ont été prises:

| | | |
|---|---|---|
| • Aptes au service | 507 | 73,16% |
| • Ajournés à 1 ou 2 ans | 27 | 3,60% |
| • Ajournés au recrutement complémentaire | 29 | 3,87% |
| • Inapte au service | 186 | 26,84% |

Le taux d'aptitude global affiche une nouvelle décroissance. Le recrutement constitue seulement un filtre sur le plan de l'aptitude médicale et il n'est guère possible de se faire une idée précise de l'état de santé des jeunes gens, à l'âge de 19 ans.

Les motifs d'inaptitude au service militaire les plus fréquents restent d'ordre psychologique ou ressortent tant de malformations du squelette consécutives à des accidents que d'affections des voies respiratoires d'origine allergologique.

Le contingent de recrues fixé par la section organisation de l'armée pour notre canton, a été respecté.

Sur le plan des examens physiques, on enregistre une toute petite progression des performances à l'image de tous les autres cantons. Malheureusement, nos jeunes restent au-dessous de la moyenne nationale.

Des 128 jeunes qui n'ont pas terminé leur service d'instruction de base comme recrues et qui ont été convoqués en 2001 pour un examen médical subséquent:

- 17 ont été déclarés aptes au service
- 107 ont été déclarés inaptes
- 5 ont été invités à subir des examens plus détaillés avant décision définitive.

### *Libérations*

Les inspections de libération du service ont été organisées le 27 novembre à La Chaux-de-Fonds, le 28 novembre à Colombier et le 30 novembre à Couvet. 347 sof, app et sdt de la classe 1959 ont été déséquipés.

La Cheffe du département a présidé la cérémonie à La Chaux-de-Fonds. M. Roland Debély, président du Grand Conseil s'est exprimé à Colombier. A Couvet, c'est M. Julien Spacio, secrétaire de région LIM qui s'est adressé aux libérés.

Par ailleurs, ce sont 23 officiers qui ont été libérés de leurs obligations militaires.

## 11.9. Office de la défense et organisation catastrophe

### *Généralités*

La suppression de l'office central de la défense au niveau fédéral, ainsi que l'abandon de la notion de défense générale au profit d'une nouvelle forme de collaboration entre la Confédération, l'armée et les cantons, sous le vocable de "*Coopération nationale pour la sécurité*", de même que la décision de fusion des services déjà mentionnée ont eu pour conséquence la suppression de fait de l'office de la défense à l'échelon cantonal. Le chef du service de la sécurité civile et militaire reste par contre le responsable de la coordination cantonale et l'antenne neuchâteloise dans le cadre de la coopération avec la Confédération.

### *Orcan*

Le bureau permanent s'est réuni à 5 reprises. L'accent a été mis sur les préparatifs en vue d'Expo 02. et plus particulièrement la préparation d'un exercice de sauvetage sur le lac. Celui-ci s'est déroulé le 21 août. Il a permis de contrôler nos dispositifs d'intervention et de fixer l'image de l'état de nos préparatifs.

## 11.10. Etablissements et installations militaires de Colombier

### *Troupes, cours de cadres, cours de répétition*

| Remises de matériel d'engagement et d'instruction | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|---|---|---|---|---|
| Unités de l'ER inf ter 2/202 | 5 | 5 | 5 | 5 | 6 |
| Unités cours de répétition emmagasinées dans notre arsenal | 20 | 38 | 19 | 12 | 6 |
| Cours divers | 21 | 15 | 17 | 16 | 19 |
| Demandes de prêt à des associations et arsenaux divers | 25 | 29 | 31 | 42 | 51 |
| Remorques en prêt pour troupes externes | 49 | 38 | 102 | 31 | 29 |

Le matériel de ces troupes est entretenu par nos soins.

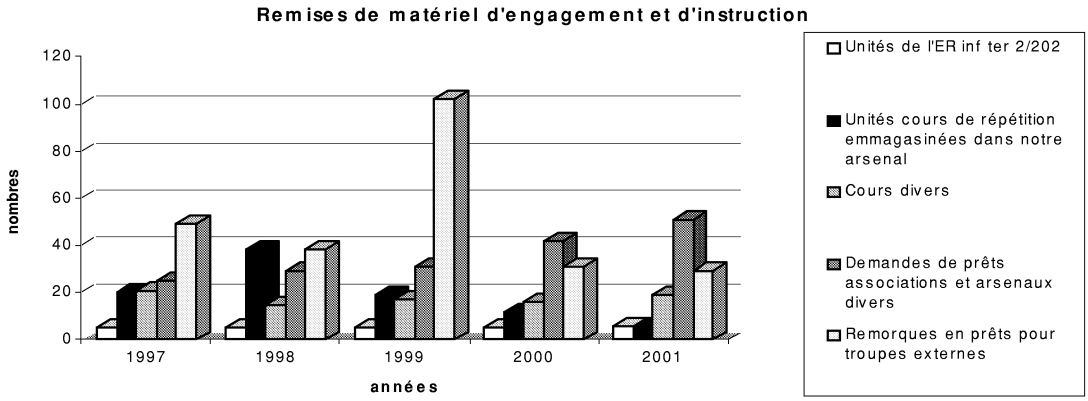


| Domaine des munitions et du stock obligatoire | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|---|---|---|---|---|
| Manipulations globales munitions base + dotation en tonnes | 950 | 880 | 490 | 481 | 566 |
| Manipulations munitions de la base en tonnes | 890 | 828 | 380 | 321 | 286 |
| Manipulations munitions de la base nombre palettes | 1500 | 1585 | 1100 | 800 | 440 |
| Manipulations munitions de la dotation en tonnes | 60 | 52 | 110 | 160 | 280 |
| Manipulations munitions de la dotation nombre palettes | 120 | 180 | 245 | 244 | 431 |
| Vivres du stock obligatoire de la confédération en tonnes | 52 | 82 | 52 | 40 | 18 |

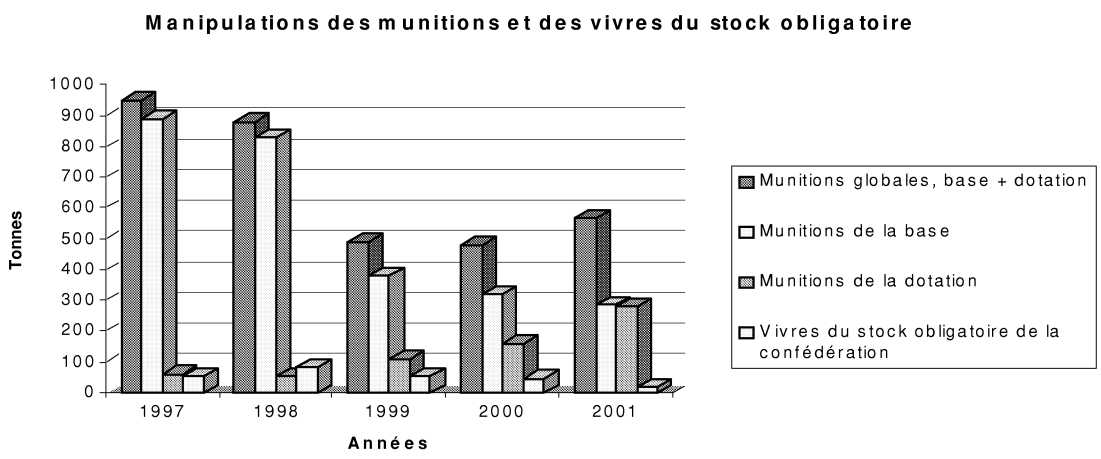


## *Service de l'équipement personnel*

| Equipement des écoles<br>Effectifs en | **1998** | **1999** | **2000** | **2001** |
|---|---|---|---|---|
| Elèves sous-officiers (tenue de sortie 95) | 10 | 0 | 0 | 0 |
| Recrues | 665 | 747 | 844 | 973 |
| Recrues rééquipées (non instruites) | 20 | 16 | 8 | 9 |
| Recrues licenciées prématurément | 108 | 122 | 104 | 108 |
| Soit | 16,2% | 16,3% | 12,32% | 11,1% |

Lors de l'année écoulée, l'arsenal de Colombier a inspecté l'équipement et l'armement (IEA) des unités suivantes: Gr ob bl 41, bat G 21 (-), rgt ter 16 (-), Mech Füs Bat 54, Mech Bat 4, gr trm 2 (+), gr ob bl 2, bat EM CA camp 1, Pz Hb 10, Mech Füs Bat 32. La plupart de ces inspections ont eu lieu sur la place d'armes de Bure. Cela représente environ 2.300 militaires inspectés pour l'équipement et plus de 3.000 pour l'armement.

## *Travail à domicile et à des institutions privées*

Les commandes d'effets de paquetage et de buffleterie ont permis à 3 selliers de livrer pour 116.327 fr. 65 francs d'articles confectionnés dans leurs ateliers.

## *Matériel d'engagement et matériel d'instruction (MEMI)*

Les prestations des EIM de Colombier ont été adaptées et sont en conformité avec l'intérêt de notre clientèle principale, l'école de recrues. Suite à la mise en place de nouveaux modules d'instruction, l'aide à l'engagement et à l'instruction (AEI) est en augmentation, l'efficacité a été améliorée et notre soutien reconnu par le commandement de l'école de recrues et les instances militaires de la place d'armes.

La satisfaction de la troupe à l'égard de l'exploitation lors des rapports finaux confirme la réalisation des objectifs.

## *Matériel de sport*

Suite au report des compétences sur les cantons, les activités de remise, de reprise et de remise en état du matériel du Service des sports sont d'environ 1.000 heures pour l'année 2001

**Clé de répartition des heures entre le canton et la confédération de 1994 à 2001**

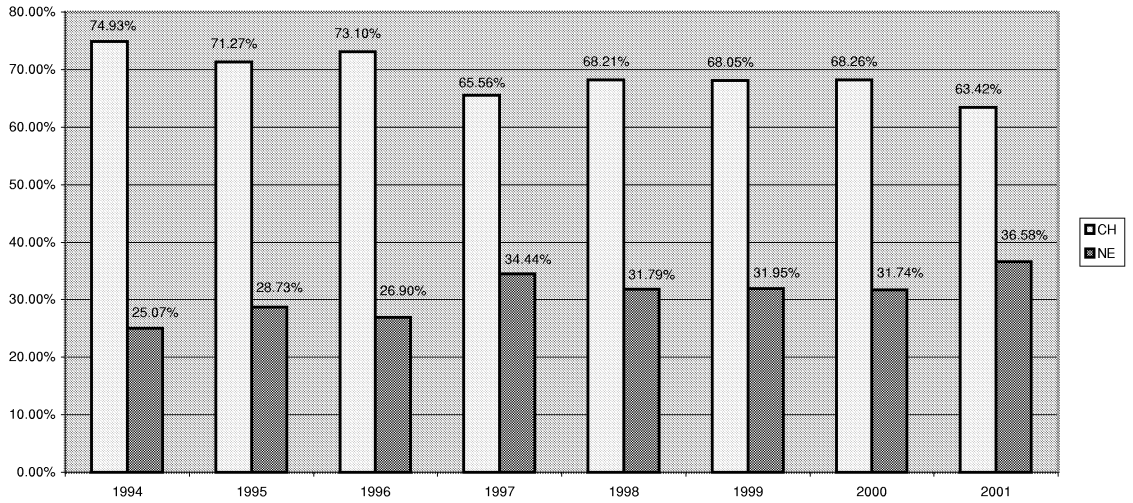


**Occupation militaire des casernes de Colombier**

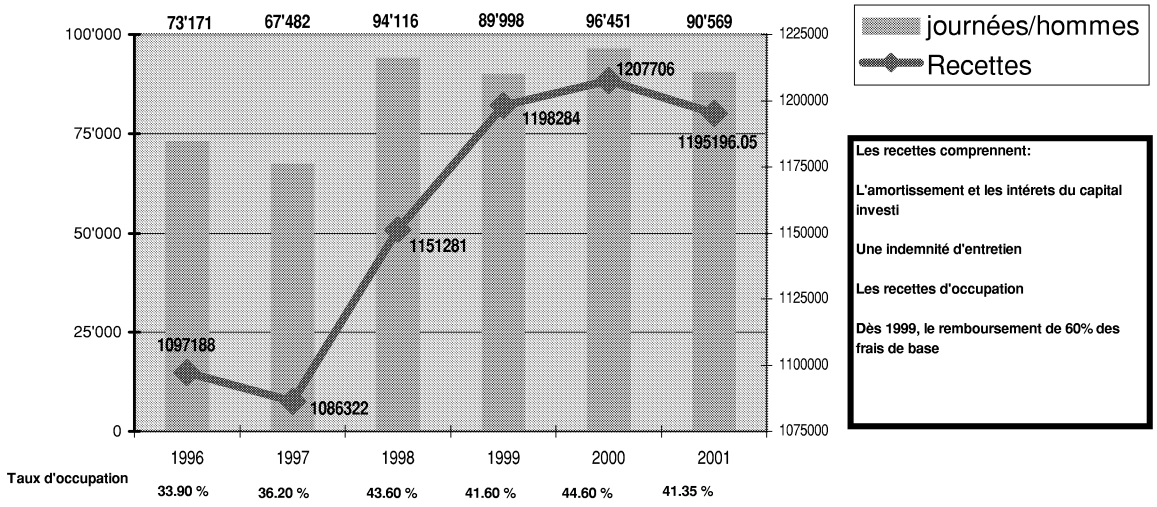


Taux d'occupation

| 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---|---|---|---|---|---|
| 33.90 % | 36.20 % | 43.60 % | 41.60 % | 44.60 % | 41.35 % |

**Les recettes comprennent:**

**L'amortissement et les intérets du capital investi**

**Une indemnité d'entretien**

**Les recettes d'occupation**

**Dès 1999, le remboursement de 60% des frais de base**

.

# 12. SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE ET DU FEU

## 12.1. Introduction

Cette année 2001 aura été marquée par divers changements pour le service de la protection civile et du feu. En date du 1er mai, le service a déménagé dans le nouveau complexe de Couvet qui regroupe les bureaux du service, le centre d'instruction de la protection civile et du feu ainsi que le centre sportif régional. Ce bâtiment a été officiellement inauguré le 8 septembre 2001.

M. Pierre Blandenier, chef du service de la protection civile et du feu, depuis 1988 a fait valoir son droit à la retraite au 30 novembre 2001. Le regroupement des services de la protection civile et du feu et du service des affaires militaires, à l'étude durant l'année 2001, afin de répondre sur le plan cantonal à l'organisation projetée également au niveau fédéral, est entré dans les faits par décision du Conseil d'Etat, au 1er décembre 2001. La nouvelle entité a été constituée sous la dénomination de "service de la sécurité civile et militaire".

Le projet Tétrapol a mobilisé le service qui a participé à plusieurs séances de coordination, tant du côté de la protection civile que des sapeurs-pompiers.

La planification pour l'engagement de la protection civile dans le cadre de l'Expo.02 a pris passablement de temps. Un groupe de travail constitué de représentants des organisations communales de protection civile et du service a été créé pour mettre en place toutes les structures. La protection civile aura pour tâche principale le renforcement de la police, notamment dans le domaine de la circulation.

Sur le plan des interventions, l'année 2001 a été très calme par rapport à l'année 2000. En effet, seulement 497 jours de service ont été effectués en majorité pour terminer des travaux de remise en état suite à l'ouragan Lothar.

En plus des tâches habituelles de contrôle, la section des constructions a terminé la classification qualitative des constructions et des abris publics. Deux ouvrages d'abris publics sont actuellement en construction.

Au niveau de l'instruction, l'accent principal est toujours porté sur les formations d'intervention en cas d'urgence sans pour autant négliger l'instruction réglementaire qui a été réalisée conformément au programme établi. Au total, ce ne sont pas moins de 797 personnes qui ont été instruites par le canton dans le nouveau centre d'instruction de Couvet.

Du matériel destiné aux formations de sauvetage a été livré par la Confédération pour un montant de 65.770 francs. D'autre part, plusieurs formations d'intervention en cas d'urgence ont continué de se doter de pagers subventionnés par le canton.

La collaboration entre la protection civile et les sapeurs-pompiers continue à être entraînée et cette année, 3 exercices ont été organisés à la piste de Couvet avec les centres de secours de Neuchâtel, Le Landeron, Cortaillod et les formations d'intervention en cas d'urgence de la protection civile des régions concernées. Par ailleurs, lors d'interventions sapeurs-pompiers, à Corcelles-Cormondrèche pour un incendie et à La Chaux-de-Fonds pour des inondations, la protection civile a été sollicitée.

Dans le domaine du service du feu, les cours cantonaux ont regroupé cette année 361 participants répartis dans 8 disciplines.

Le système d'alarme permet actuellement d'alarmer 2.627 personnes par pager et 2.938 par téléphone provenant non seulement des sapeurs-pompiers et de la protection civile, mais également d'autres services d'urgence du canton.

Les conventions entre les centres de secours et l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière(ECAI) concernant le mode de subventionnement et l'immatriculation des véhicules, ont été signées durant l'année 2001. Désormais, tous les véhicules des centres de secours sont la propriété de l'ECAI.

## 12.2. Constructions

### *Ouvrages de protection civile en construction*

**Couvet** 1 abri public de 333 places

**La Chaux-du-Milieu** 1 abri public de 141 places + bur dir L.

### *Modernisation d'ouvrages de protection civile existants*

**Neuchâtel** Centre opératoire protégé (NHP)

### *Evolution des réalisations par type d'ouvrage*

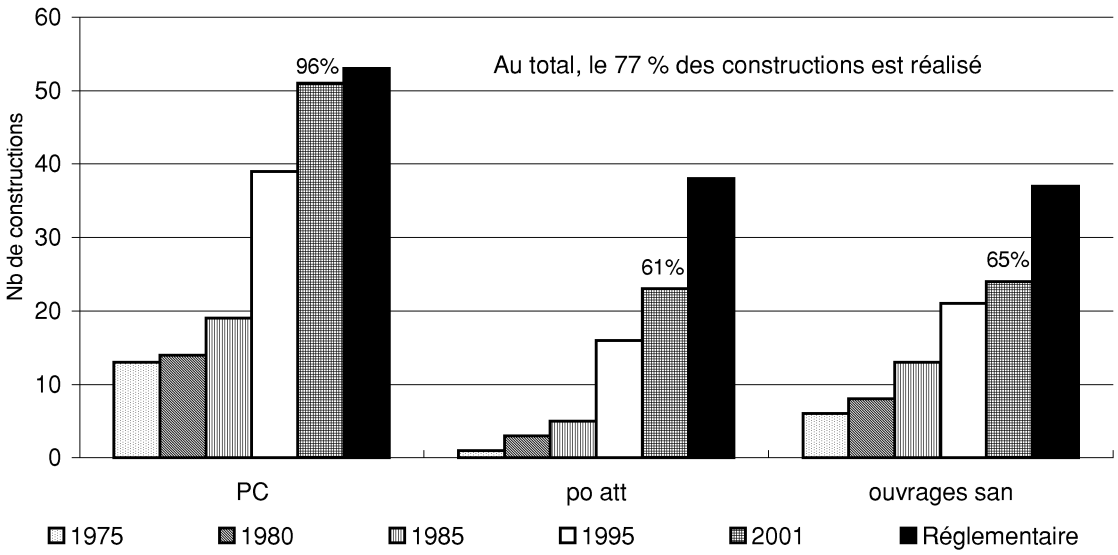


### *Places protégées réalisées en 2001*

Dans le cadre des contrôles de réception qui se sont déroulés pendant l'année, 79 abris privés ont été reconnus techniquement en ordre, ce qui représente 1.025 places protégées.

### *Classification qualitative des constructions et des abris publics*

Le contrôle technique des constructions et des abris publics construits avant l'entrée en vigueur des ITO (Instructions techniques pour les constructions de protection des organismes et du service sanitaire) et les ITAS (Instructions techniques pour les abris spéciaux) est terminé, conformément

aux directives de la Confédération. La situation au 31 décembre 2001 des constructions et des abris publics contrôlés et classifiés se présente comme suit:

| Communes | Type d'ouvrage | pleine valeur | moder-nisable | de fortune |
|---|---|---|---|---|
| Neuchâtel | Poste sanitaire de secours | | X | |
| | Poste d'attente - poste sanitaire 32 lits | X | | |
| Hauterive | Poste de commandement | | X | |
| Saint-Blaise | Poste de commandement - poste sanitaire 32 lits | | X | |
| Marin-Epagnier | Poste de commandement | | X | |
| Cressier | Poste de commandement | | X | |
| Cortaillod | Poste de commandement | | X | |
| Colombier | Poste de commandement | | X | |
| Peseux | Poste de commandement | | X | |
| Corcelles-Corm. | Poste de commandement - poste d'attente - poste sanitaire 32 lits | X | | |
| Saint-Aubin-Sauges | Poste de commandement | | X | |
| Couvet | Poste de commandement | | X | |
| Fleurier | Poste de commandement | | | X |
| Cernier | Poste de commandement | | X | |
| Le Locle | Poste de commandement | | X | |
| La Chaux-de-Fonds | Abri public parking 1210 places | | X | |
| | Poste de commandement - poste d'attente | | X | |
| | Poste sanitaire de secours 104 lits | | X | |
| | Poste sanitaire de secours 58 lits | | | X |
| | Poste sanitaire 14 lits | | | X |
| | Abri public parking 500 places | X | | |

## *Contrôle périodique des abris*

Le contrôle périodique des abris, commencé en 1994, se poursuit régulièrement. Cet important travail est effectué, avec la collaboration de notre service, par les membres de la protection civile lors d'un cours de répétition.

Le nombre d'abris contrôlés en 2001 est de 129, répartis dans les 3 communes suivantes:

| Communes | Nb abris |
|---|---|
| Neuchâtel | 106 |
| Bôle | 11 |
| Rochefort | 12 |
| **Total** | **129** |

## *Sanctions*

121 dossiers pour abris privés ont été sanctionnés, représentant 1.633 places protégées.

### *Dispenses de construction d'abris*

204 dossiers ont été examinés, dont 79 ont fait l'objet d'une dispense de construction d'abri avec paiement d'une contribution de remplacement représentant un montant total de 715.518 francs, versés aux communes.

### *Répartition des subventions versées aux communes*

| Genre | Subv. fédérales Fr. | Subv. cantonales Fr. |
|---|---|---|
| Abris pour biens culturels | -.— | -.— |
| Abris publics et matériel d'équipement | 60.000.— | 17.522,85 |
| Constructions des OPC | -.— | -.— |
| **Totaux** | **60.000.—** | **17.522,85** |

## 12.3. Instruction

### *Instruction réalisée en 2001*

Durant l'année, 39 cours ont été organisés par notre service réunissant 797 personnes dont 724 au centre d'instruction de Couvet.

D'autre part, 23 personnes ont suivi des cours au centre d'instruction de l'Office fédéral à Schwarzenburg.

Le tableau ci-après représente la répartition, par cours et par service, des 820 personnes qui ont participé à des services d'instruction à la Confédération, dans le canton et au centre d'instruction de Couvet.

| Services et genres de cours | Participants par service |
|---|---|
| Direction | 134 |
| Renseignements | 13 |
| Transmissions | 20 |
| Protection AC | 0 |
| Protection de la population | 2 |
| Protection des biens culturels | 13 |
| Sauvetage | 496 |
| Sanitaire | 20 |
| Ravitaillement | 2 |
| Construction, matériel et transports | 1 |
| Direction des cours | 67 |
| Cours préparatoires pour instructeurs | 52 |
| **Total** | **820** |

D'autre part, 4 personnes ont passé la visite sanitaire d'entrée et ont été licenciées pour raisons de santé. A relever également que 3 personnes étaient défaillantes à l'entrée en service.

### *Nouveaux instruits*

Nouveaux instruits en 2001: 93 personnes

### *Dénonciations*

En 2001, 15 personnes ont été dénoncées au Ministère public pour avoir été défaillantes lors de cours au centre d'instruction de Couvet ainsi que dans les communes. Plusieurs cas ont été réglés directement par les communes sans qu'une procédure pénale n'ait été ouverte.

### *Répartition totale des jours de service*

| Genre | Jours de service |
|---|---|
| Cours fédéraux | 116 |
| Cours cantonaux | 61 |
| Cours intercommunaux organisés par le canton<br>• au centre d'instruction de Couvet<br>• dans diverses communes du canton | 2.328<br>12 |
| Cours de répétition communaux / intervention au profit de la communauté | 4.489 |
| **Total** | **7.006** |

### *Répartition totale des jours de service depuis 1997*

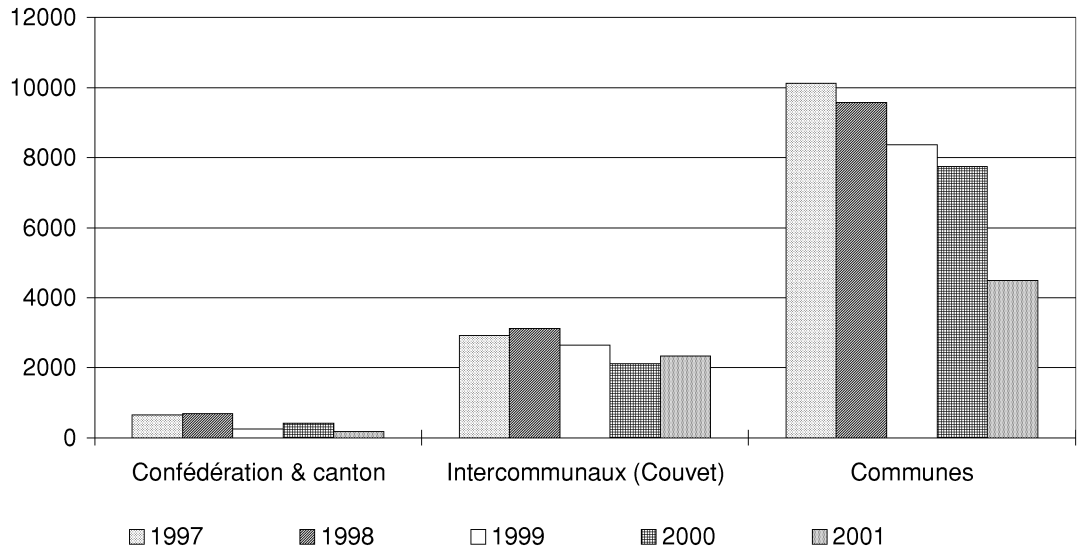

### *Répartition des coûts de l'instruction*

| Genre | Part fédérale Fr. | Part cantonale Fr. |
|---|---|---|
| Cours communaux | 75.939,10 | 30.562,70 |
| Cours intercommunaux organisés par le canton | 60.788,10 | 88.751,65 |
| **Totaux** | **136.727,20** | **119.314,35** |

## 12.4. Matériel

Durant l'année 2001, les organisations de protection civile (OPC) ont reçu du matériel de la Confédération dans le cadre de l'attribution de la tranche annuelle de livraisons. Le matériel livré comprenait principalement des équipements complémentaires destinés aux formations de sauvetage. Le canton a subventionné des pagers destinés aux formations d'aide en cas d'urgence.

La valeur du matériel livré par la Confédération aux organisations de protection civile durant l'année 2001 s'élève à 65.770 francs.

### *Répartition des subventions versées aux communes*

| Genre | Subv. fédérales Fr. | Subv. cantonales Fr. |
|---|---|---|
| Matériel pour formations d'intervention en cas d'urgence | -.— | 32.304,35 |
| Maintenance matériel informatique Z.I.S | -.— | 929,65 |
| **Totaux** | -.— | **33.234.—** |

## 12.5. Organisations de protection civile (OPC)

### *Cours de répétition communaux / Interventions au profit de la communauté*

La sensible diminution des cours de répétition dans les communes s'explique par le fait que les OPC ont gardé des jours de service en réserve afin de pouvoir les attribuer en 2002 pour l'Expo.02.

La protection civile a très peu été mise à contribution pour porter des secours urgents en cas de catastrophe. En effet, par rapport à l'année 2000 où la protection civile avait été engagée dans le cadre de l'ouragan Lothar et pour porter de l'aide au Valais, on constate une diminution de près de 2000 jours de service.

### *Répartition des jours de service dans les communes*

| Genre | Cours ou Interventions | Jours de service |
|---|---|---|
| **Soins et assistance** | 0 | 0 |
| **Secours urgents en cas de catastrophe**<br>• Incendie à Corcelles<br>• inondation à La Chaux-de-Fonds | 2 | 65 |
| **Travaux de remise en état**<br>• Zones sinistrées par Lothar | 1 | 432 |
| **Total I (Interventions aide et secours)** | **3** | **497** |
| Travaux d'utilité publique | 21 | 1.224 |
| **Total II (Interventions au profit de la communauté)** | **24** | **1.721** |
| Cours de répétition / rapport d'incorporation | 57 | 2.768 |
| **Total général** | **81** | **4.489** |

### *Répartition des jours de service dans les communes depuis 1997*

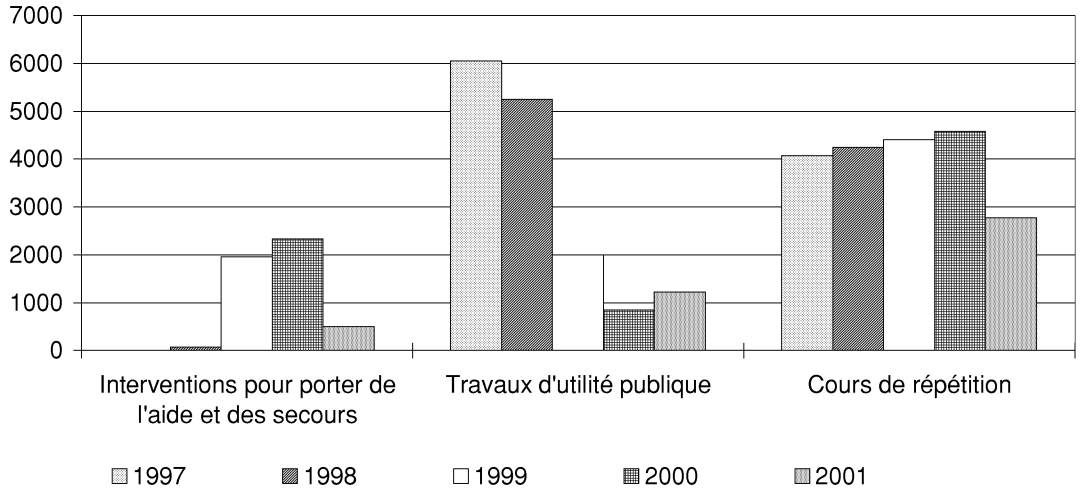


### *Alarme*

Fin 2001, le dispositif cantonal pour alarmer la population comprenait 106 sirènes fixes et 79 sirènes mobiles. Les essais d'alarme ont été effectués le mercredi 7 février 2001.

### *Mutations des chefs OPC*

| | Nouveau | Ancien |
|---|---|---|
| • Corcelles-Cormondrèche | Pierre-André Christe | Kurt Aegerter |
| • Les Geneveys-s/Coffrane | Stéphane Viali | Michel Bedoy |
| • Montagnes neuchâteloises | Silvio Baldi | |

## 12.6. Police du feu

### *Législation*

- Arrêté portant modification du règlement d'application de la loi sur la police du feu (RALPF), du 11 avril 2001.
- Arrêté concernant l'organisation et l'intervention des centres de secours intercommunaux et des centres de renfort chimique, du 11 avril 2001 (refonte complète).
- Arrêté concernant le financement des mesures de défense contre l'incendie et les éléments naturels, de la lutte contre les hydrocarbures, les produits chimiques et la radioactivité, du 11 avril 2001 (refonte complète).
- Annexe du règlement d'application de la loi sur la police du feu (RALPF), du 25 avril 2001.

### *Système d'alarme*

Le système d'alarme permettant de transmettre l'alarme sur pager et par message vocal sur les appareils téléphoniques fonctionne à satisfaction de tous les utilisateurs.

Utilisateurs actuels du réseau d'alarme:

- sapeurs-pompiers
- protection civile
- police cantonale
- police locale de Neuchâtel
- police locale de La Chaux-de-Fonds
- ramoneurs
- service de l'environnement
- chimistes de piquet
- SMUR
- services d'ambulance
- médecins de garde
- sauvetage sur le lac
- aérodrome de Colombier
- hôpital de La Chaux-de-Fonds
- travaux publics de La Chaux-de-Fonds

La répartition actuelle du nombre de personnes pouvant être alarmées se présente comme suit:

| Genre | Alarme par pager | Alarme par téléphone |
|---|---|---|
| Sapeurs-pompiers | 1.505 | 2.050 |
| Formations d'intervention en cas d'urgence de la protection civile | 500 | 533 |
| Autres services | 622 | 355 |
| **Total** | **2.627** | **2.938** |

### *Adduction d'eau d'extinction*

Dans le cadre de l'adduction d'eau, notre service traite des dossiers concernant la pose de nouveaux hydrants, le raccordement à des hydrants existants et l'amélioration du réseau d'eau d'extinction.

- 24 dossiers ont été traités dont 15 ont fait l'objet d'une promesse de subvention, représentant un montant total de 73.488 francs.
- 16 dossiers ont fait l'objet d'un décompte final, représentant un montant total de 135.687 francs.

### *Constructions destinées aux sapeurs-pompiers*

| Genre | Promesse de subvention (fr.) | Décompte final (fr.) |
|---|---|---|
| Cortaillod, construction d'un hangar pour le centre de secours | (1.140.000.—) accordée en 2000 | en suspens |
| Auvernier, construction d'un hangar du feu | (177.500.—) accordée en 2000 | en suspens |
| Les Verrières, achat et transformation d'un hangar existant | 200.000.— | en suspens |
| **Totaux** | **200.000.—** | -.— |

### *Centres de secours*

Les conventions entre les centres de secours et l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière (ECAI) concernant le mode de subventionnement et l'immatriculation des véhicules ont été signées durant l'année 2001. Désormais, tous les véhicules des centres de secours sont la propriété de l'ECAI.

Le centre de secours de Cortaillod a reçu une nouvelle dénomination, il s'appelle désormais "Centre de secours du Littoral ouest".

Une convention est à l'étude concernant le regroupement des corps de sapeurs-pompiers de Cornaux, Cressier, Lignières, Le Landeron, La Neuveville et St-Jean sous l'égide du centre de secours du Landeron qui devrait par la suite s'appeler "Centre de secours de l'Entre 2 Lacs". A relever que pour la première fois une convention sera signée avec des corps de sapeurs-pompiers hors du canton de Neuchâtel.

### *Véhicules*

Les véhicules suivants ont été livrés en 2001:

- 2 véhicules de désincarcération pour le centre de secours du Landeron et le SIS Neuchâtel

Les véhicules suivants ont été commandés en 2001:

- 1 véhicule de désincarcération pour le centre de secours du Littoral ouest
- 2 tonnes-pompes pour le SIS des Montagnes neuchâteloises

### *Matériel*

- Aucun matériel spécifique n'a été commandé ou livré en 2001

## *Corps locaux de sapeurs-pompiers*

Conformément à l'arrêté concernant l'allocation temporaire et extraordinaire de subsides aux communes pour l'acquisition des manteaux et des pantalons de protection contre le feu du 25 mai 1998, 477 vestes et 502 pantalons ont été subventionnés en 2001.

Les communes de La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot et La Brévine ont signé une convention prévoyant le regroupement des corps de sapeurs-pompiers pour le 1er janvier 2002, sous la dénomination de "Corps de sapeurs-pompiers de la Vallée de La Brévine".

### *Nouveaux commandants*

Les commandants nommés en 2001 sont les suivants:

- M. Frédéric MUHLHEIM — SIS Neuchâtel
- cap Pierre-André LAMBERCIER — Rochefort
- cap Gérald MORET — Bevaix
- cap Dominique WYSS — Môtiers
- cap Patrice HUGUENIN — Dombresson-Villiers
- cap David ROSSELET — CSP Vallée de La Brévine
- cap Christophe CALAME — Les Planchettes
- cap Yann OPPLIGER — La Sagne

Au 31 décembre 2001, la commune de Brot-Dessous n'a pas de commandant pour son corps de sapeurs-pompiers.

## *Inspection du service de défense contre l'incendie*

Parmi les 19 corps de sapeurs-pompiers qui ont été inspectés en 2001 et dont la liste figure ci-dessous, aucune inspection n'était négative.

| | | |
|---|---|---|
| Bevaix | Bôle | Boudry |
| Boveresse | Brot-Dessous | Chézard-St-Martin |
| Colombier | Cornaux | Corcelles-Cormondrèche |
| La Côte-aux-Fées | Couvet | Enges |
| Fenin-Vilars-Saules | Fleurier | Les Hauts-Geneveys |
| Le Landeron | Travers | Valangin |
| Villiers | | |

### *Cours cantonaux*

En 2001, les cours cantonaux pour sapeurs-pompiers ont réuni 361 participants répartis dans les différentes disciplines suivantes:

| Genres de cours | Nb participants | Total |
|---|---|---|
| **Cours de cadres** | | **90** |
| • Degré I, chefs de groupe | 58 | |
| • Degré II, tactique et technique du feu | 32 | |
| **Cours de spécialistes** | | **173** |
| • Tonne-pompe / motopompe | 12 | |
| • P.A.R | 81 | |
| • Chimique | 26 | |
| • Préparation instructeur fédéral degré I | 6 | |
| • Mesures immédiates pour sauver la vie | 48 | |
| **Cours de répétition** | | **50** |
| • P.A.R | 24 | |
| • Réanimation cardio-pulmonaire | 11 | |
| • Radioprotection | 15 | |
| **Cours de base** | | **48** |
| **Total** | | **361** |

Tous ces cours se sont déroulés au nouveau Centre d'instruction de la protection civile et du feu de Couvet. Afin d'assurer l'encadrement des participants, en plus de 3 collaborateurs de notre service, respectivement directeur des cours, instructeur et quartier-maître, nous avons pu compter sur la participation de:

- 9 chefs de discipline
- 53 instructeurs
- 13 aides (chefs de matériel, machinistes, préposés au matériel ou personnel auxiliaire)

### *Journée des commandants*

La traditionnelle journée des commandants s'est déroulée le 10 mars 2001, à Colombier. Elle a regroupé 131 participants sous le commandement du directeur des cours cantonaux, le major Jean-Pascal Petermann. Les thèmes principaux concernaient la présentation du nouveau dossier du commandant ainsi que des exercices pratiques sur les petits moyens d'extinction et la triple défense incendie.

### *Collaboration sapeurs-pompiers / protection civile*

Des exercices d'intervention réunissant des centres de secours et des formations d'intervention en cas d'urgence de la protection civile ont eu lieu à la piste d'exercice de Couvet:

- **8 juin 2001**: Centre de secours du Landeron et formation d'intervention en cas d'urgence du Littoral est
- **12 octobre 2001**: Centre de secours du Littoral ouest et formation d'intervention en cas d'urgence de Boudry
- **19 octobre 2001**: SIS Neuchâtel et formation d'intervention en cas d'urgence de Neuchâtel

A relever également la collaboration de la protection civile lors d'interventions sapeurs-pompiers à Corcelles-Cormondrèche pour un incendie et à La Chaux-de-Fonds pour des inondations.

### *Ramoneurs en fonction en 2001 avec secteur de travail*

| | |
|---|---|
| SCHWAB René, Cornaux | District de Neuchâtel campagne |
| OBRIST André, Neuchâtel | Neuchâtel ville Est, Chaumont |
| FLEURY Vincent, Neuchâtel | Neuchâtel ville Ouest |
| VILLOMMET Daniel, Peseux | Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Auvernier, Boudry, Bevaix, Champ-du-Moulin, Rochefort, Brot-Dessous, Vaumarcus, Vernéaz |
| FALLET Eric, Colombier | Colombier, Cortaillod, Bôle, Gorgier-Chez-le-Bart, Saint-Aubin-Sauges, Fresens, Montalchez |
| STRUCHEN Gérald, Fleurier | Communes du Val-de-Travers et La Brévine |
| LOVIS Didier, Les Hauts-Geneveys | Communes du Val-de-Ruz |
| BANDERET Claude-Alain, Le Locle | Le Locle, Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu |
| ROESSL Christian, La Chaux-de-Fonds | La Chaux-de-Fonds ville Nord, La Sagne, Les Petits-Ponts, Brot-Plamboz |
| STEUDLER Jacques, La Chaux-de-Fonds | La Chaux-de-Fonds ville Sud, Les Planchettes, Martel-Dernier, Les Ponts-de-Martel |

### *Subventions*

Le fonds cantonal des sapeurs-pompiers a versé les subsides suivants en 2001:

| Genre | Subvention Fr. |
|---|---|
| Subsides aux communes | 752.481,60 |
| Subsides aux privés (y compris extincteurs) | 461.856,70 |
| Cours cantonaux et fédéraux | 382.769,15 |
| Inspection | 3.411,45 |
| Fédération cantonale des sapeurs-pompiers | 52.000.— |
| Fédération suisse des sapeurs-pompiers | 18.120.— |
| **Total** | **1.670.638,90** |

## 12.7. Centre d'instruction

Le 8 septembre 2001 était inauguré, en même temps que le centre sportif régional, le nouveau centre d'instruction de la protection civile et du feu de Couvet. Ce bâtiment englobe également les bureaux du service.

### *Occupation*

| | |
|---|---|
| • protection civile | 88 jours |
| • sapeurs-pompiers | 46 jours |
| • militaires (recrutement) | 17 jours |
| • mise à disposition à des tiers | 64 jours |
| • Total | 215 jours |

Neuchâtel, 27 mars 2002

La conseillère d'Etat
cheffe du Département de la justice
de la santé et de la sécurité

Monika Dusong

# TABLE DES MATIERES

**1. SECRETARIAT GENERAL ..... 5**
1.1. Conférences intercantonales ..... 5
1.2. Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS) ..... 5
1.3. Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS) ..... 6
1.4. Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) ..... 6
1.5. Conférence des chefs de départements de justice et police de Suisse romande (CCDJPR) ..... 7
1.6. Conférence suisse des directeurs des affaires militaires et de la protection civile (CCDAM) ..... 7
1.7. Conférence suisse des chefs de Département de coordination en matière de service du feu ..... 7

**2. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'EGALITE ..... 8**
2.1. Introduction ..... 8
2.2. Violence conjugale ..... 8
2.3. Activités dans le domaine de l'instruction publique ..... 8
2.4. Collaborations, cours et consultations ..... 9
2.5. Commission de la politique familiale et de l'égalité ..... 9

**3. SERVICE DE LA JUSTICE ..... 10**
3.1. Généralités ..... 10
3.2. Administration générale ..... 10
3.3. Surveillance de l'état civil ..... 12
3.4. Rapport de l'autorité de surveillance LCPP (loi cantonale sur la protection de la personnalité) ..... 14

**4. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES ET DU REGISTRE DU COMMERCE ..... 18**
4.1. Poursuites et faillites ..... 18
4.2. Office du registre du commerce ..... 19
4.3. Statistiques ..... 21

**5. REGISTRE FONCIER ..... 24**
5.1. Introduction ..... 24
5.2. Autorité de surveillance ..... 24
5.3. Service du registre foncier ..... 24
5.4. Offices du registre foncier ..... 28
5.5. Registre des bateaux ..... 30

**6. SERVICE PENITENTIAIRE ..... 31**
6.1. Généralités ..... 31
6.2. Direction ..... 32
6.3. Office d'application des peines ..... 35
6.4. Prison préventive ..... 38
6.5. EEP-Bellevue ..... 40
6.6. MET-La Ronde ..... 43
6.7. Boudry ..... 46
6.8. Conclusions ..... 47

**7. SERVICE DE PROBATION ..... 48**
7.1. Introduction ..... 48
7.2. Evaluation des objectifs 2001 ..... 48
7.3. Identité : probation ..... 49
7.4. La probation sur le plan national ..... 51
7.5. Les statistiques pour l'année 2001 ..... 51
7.6. Les objectifs 2002 ..... 53

**8. SANTE PUBLIQUE ..... 54**
8.1. Service de la santé publique ..... 54
8.2. Aide hospitalière ..... 57
8.3. Etablissements spécialisés pour personnes âgées (LESPA) ..... 68

**9. POLICE CANTONALE ..... 85**
9.1. Généralités ..... 85
9.2. Instruction - Relations publiques ..... 86
9.3. Gendarmerie ..... 87
9.4. Police de sûreté ..... 92
9.5. Conclusions ..... 103

**10. SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION ..... 104**
10.1. Généralités ..... 104
10.2. Retraits de plaques par la police ..... 105
10.3. Permis de circulation ..... 105
10.4. Permis de conduire ..... 105
10.5. Mesures administratives ..... 105
10.6. Relevé des opérations effectuées par la section technique ..... 106
10.7. Relevé des opérations de la section technique navigation ..... 108
10.8. Taxes et émoluments ..... 108

**11. SERVICE DES AFFAIRES MILITAIRES ..... 110**
11.1. Généralités ..... 110
11.2. Visites aux troupes, écoles et associations ..... 111
11.3. Dossier de mobilisation des communes ..... 112
11.4. Recrutement des cadres ..... 112
11.5. Attribution de commandement ..... 112
11.6. Contrôles ..... 113
11.7. Tirs ..... 113
11.8. Commandant d'arrondissement ..... 115
11.9. Office de la défense et organisation catastrophe ..... 116
11.10. Etablissements et installations militaires de Colombier ..... 117

**12. SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE ET DU FEU ..... 120**
12.1. Introduction ..... 120
12.2. Constructions ..... 121
12.3. Instruction ..... 123
12.4. Matériel ..... 125
12.5. Organisations de protection civile (OPC) ..... 125
12.6. Police du feu ..... 127
12.7. Centre d'instruction ..... 132